



La Stratégie Régionale pour la **Biodiversité** du Grand Est **2020-2027**

Bilan 2024

Préambule

La Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB), adoptée en 2020, constitue un cadre commun d'intervention pour l'ensemble des acteurs de la biodiversité de la région Grand Est (<https://biodiversite.grandest.fr/lecosysteme-regional/un-peu-de-strategie/>).

L'élaboration de cette stratégie a été pilotée par le Collectif Régional pour la Biodiversité composé de la Région Grand Est, de l'État, des trois Agences de l'Eau du territoire du Grand Est et de l'Office Français de la Biodiversité (OFB). Ce Collectif assure désormais la mise en œuvre de la SRB, en veillant à son déploiement notamment sous la forme d'un rapportage annuel.

En vue d'y répondre, cette production présente l'état d'avancement en décembre 2024 des différentes composantes de la SRB (*cf. schéma ci-dessous*).

Axe stratégique A - Protéger l'existant	Axe stratégique B - Reconquérir les milieux dégradés	Axe stratégique C - Mieux connaître pour agir
• 7 défis • 45 actions structurantes	• 8 défis • 57 actions structurantes	• 4 défis • 15 actions structurantes
Axe stratégique D - Limiter les pressions	Axe stratégique E - Mobiliser tous les acteurs	Axe stratégique F - Améliorer l'efficacité et la cohérence des politiques publiques en matière de biodiversité
• 6 défis • 32 actions structurantes	• 7 défis • 28 actions structurantes	• 4 défis • 18 actions structurantes

La structure de ce bilan est similaire à la structuration de la SRB, et plus particulièrement à son [document d'orientation stratégique](#) et sa [feuille de route](#). Les 6 axes stratégiques structurent les 36 défis et les 195 actions identifiées pour les relever.

Le présent document propose de rendre compte des réalisations de l'année 2024. Comme pour les premiers bilans, une approche de quantification des actions a été réalisée en se basant sur des taux prédéfinis (0, 15, 25, 50, 75 et 100 %) et différents indicateurs de suivi, permettant ainsi de présenter l'avancement des défis. Les axes structurants font eux l'objet d'un bilan chiffré suivi d'une conclusion. Plusieurs actions dont l'avancement a été jugé conséquent au cours de l'année 2021 sont valorisées dans ce bilan sous la forme d'articles.

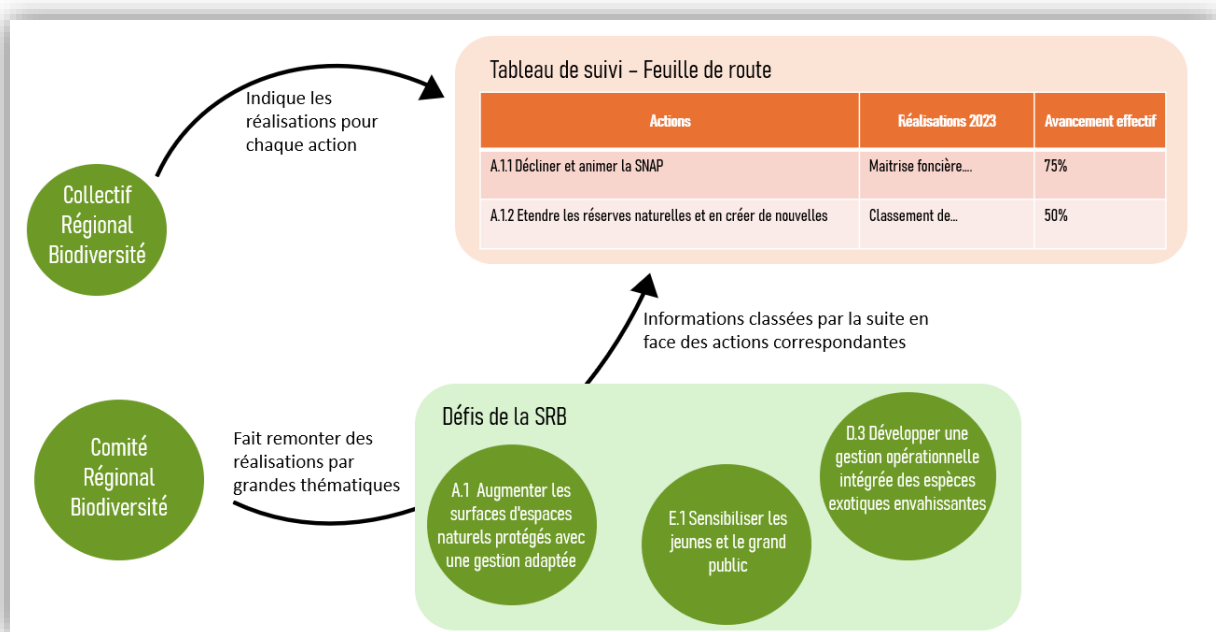
Suite à la structuration de l'Observatoire Grand Est de la biodiversité (OGEB), des travaux de mise en cohérence des indicateurs de suivi de la SRB avec ceux de l'OGEB ont été menés. Le présent bilan prend en compte ces travaux.

Construction des bilans annuels

La présente production est le résultat d'un travail de synthèse réalisé par le Collectif Régional pour la Biodiversité (DREAL Grand Est, OFB, Agence de l'Eau Rhin-Meuse, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, Agence de l'Eau Seine Normandie, et Région Grand Est) à une échelle régionale.

Le Comité Régional Biodiversité a également été amené à contribuer à ce bilan 2024, afin d'élargir le panel de contributeurs et de valoriser les actions d'autres acteurs du Grand Est. A ce titre, plus de 140 contributions de 40 structures différentes ont ainsi été reçues de la part du Comité Régional Biodiversité et valorisées dans le bilan 2024.

Ce dernier reposant sur une compilation d'informations transmises par de nombreux partenaires, le contenu de certaines actions peut par conséquent ne pas être exhaustif.



Processus de collecte d'informations pour la construction des bilans annuels

Table des matières

<i>Préambule</i>	<i>2</i>
<i>Construction des bilans annuels</i>	<i>3</i>
<i>Liste des sigles</i>	<i>5</i>
<i>Axe stratégique A - Protéger l'existant</i>	<i>8</i>
<i>Axe stratégique B - Reconquérir les milieux dégradés</i>	<i>39</i>
<i>Axe stratégique C - Mieux connaître pour agir</i>	<i>70</i>
<i>Axe stratégique D - Limiter les pressions</i>	<i>85</i>
<i>Axe stratégique E - Mobiliser tous les acteurs</i>	<i>103</i>
<i>Axe stratégique F - Améliorer l'efficacité et la cohérence des politiques publiques en matière de biodiversité</i>	<i>125</i>
<i>Conclusion</i>	<i>136</i>

Liste des sigles

Acronyme	Nom complet / Signification
AAPTVB	Appel à Projets Trame Verte et Bleue
ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie
ADEUS	Agence de Développement et d'Urbanisme de l'agglomération Strasbourgeoise
ADOPTA	Association pour le Développement Opérationnel et la Promotion des Techniques Alternatives
AEs	Agences de l'Eau (présentes sur le territoire du Grand Est)
AERM	Agence de l'Eau Rhin-Meuse
AERMC	Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse
AESN	Agence de l'Eau Seine-Normandie
AGAPE	Agence d'Urbanisme et de Développement Durable Lorraine Nord
AGURAM	Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle
ANPCEN	Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes
ANRU	Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
AOC	Appellation d'Origine Contrôlée
APG	Arrêtés de Protection de sites d'intérêt Géologique ou "géotopes"
APHN	Arrêtés de Protection des Habitats Naturels
APN	Associations de Protection de la Nature
APPB	Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope
ARIENA	Réseau associatif d'éducation à la nature et à l'environnement en Alsace
ARPGE	Association Régionale de Pêche du Grand Est
ART	Agence Régionale du Tourisme
ASA	Association Syndicale Autorisée
AU	Agence d'Urbanisme
AUDC	Agence d'urbanisme et de développement de l'agglomération et du Pays de Châlons- en-Champagne
AUDRR	Agence d'Urbanisme de Développement et prospective de la Région Rémoise
AURM	Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne
AVA	Association des Viticulteurs d'Alsace
CAEU	Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Bas-Rhin
CBA	Conservatoire Botanique d'Alsace
CBN	Conservatoire Botanique National
CBNBP	Conservatoire Botanique du Bassin Parisien
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie
CD	Conseil Départemental
CDPNAF	Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers
CEN	Conservatoires d'Espaces Naturels
CEN CHAMPAGNE-ARDENNE	Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne
CEN LORRAINE	Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine
CEREMA	Centre d'Etudes et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement
CERFE	Centre de Recherche et de Formation en Eco-éthologie
CIVC	Comité Interprofessionnel des Vins de Champagne
CIM	Commission Internationale de la Meuse
CIPR	Commission Internationale pour la Protection du Rhin

Acronyme	Nom complet / Signification
CL	CL
CRAGE	Chambre Régionale d'Agriculture du Grand Est
CRB	Comité Régional Biodiversité
RÉGION	Conseil Régional Grand Est
CROC	Centre de Recherche et d'Observation sur les Carnivores
CRPF	Centre Régional de la Propriété Forestière
CSA	Conservatoire des Sites Alsaciens
CSRPN	Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
DDT	Direction Départementale des Territoires
DIR Est	Direction Interdépartementale des Routes de l'Est
DRAAF	Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
DRDJSCS	Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
CPIE	Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement
CPN	Connaître et Protéger la Nature
CRPF	Centre Régional de la Propriété Forestière
EDF	Electricité de France
EEDD	Education à l'Environnement et au Développement Durable
EEE	Espèces Exotiques Envahissantes
ENR	Energies Renouvelables
ENS	Espaces Naturels Sensibles
EPAGE	Etablissement Publics d'Aménagement et de Gestion des Eaux
EPAMA	Etablissement Public d'Aménagement de la Meuse et de ses Affluents
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
EPF	Etablissement Public Foncier
EPTB	Etablissement Publics Territoriaux de Bassin
ERC (séquence)	Eviter, Réduire, Compenser
FDC	Fédération Départementale des Chasseurs
FNC	Fédération Nationale des Chasseurs
FRCGE	Fédération Régionale des Chasseurs du Grand Est
FFRP	Fédération Française de Randonnée Pédestre
FREDON	Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles
GEMAPI	Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
INRA	Institut National de la Recherche en Agronomie
JAGE	Jeunes Agriculteurs du Grand Est
MAE	Mesures Agro-Environnementales
MISEN	Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature
MNE	Meuse Nature Environnement
OFB	Office Français pour la Biodiversité
ODONAT	Office des DONnées NATuralistes
ONF	Office National des Forêts
PETR	Pôle d'Equilibre Territorial et Rural
PLU(i)	Plan Local d'Urbanisme (intercommunal)
PNA	Plan National d'Action
PNF	Parc National des forêts
PNR	Parc Naturel Régional
PNR ARDENNES	Parc Naturel Régional des Ardennes
PNR BALLONS DES VOSGES	Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges
PNR FORÊT D'ORIENT	Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient
PNR LORRAINE	Parc Naturel Régional de Lorraine

Acronyme	Nom complet / Signification
PNR VOSGES DU NORD	Parc Naturel Régional des Vosges du Nord
PNTTD	Pôle National des Transferts Transfrontaliers de Déchet
PRA	Plan Régional d'Action
PRFB	Programme Régional de la Forêt et du Bois
RITTMO	Recherche Innovation Transfert de Technologies pour les Matières fertilisantes Organiques
RMT	Réseau Mixte Technologique
RNN	Réserve Naturelle Régionale
RTE	Réseau de Transport d'Electricité
SAFER	Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SCALEN	Agence de développement des territoires Nancy Sud Lorraine
SCOT	Schéma de COhérence Territoriale
SEM	Société d'Economie Mixte
SNCF	Société Nationale des Chemins de Fer
SRADDET	Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires
TVB	Trames Verte et Bleue
UNEP	Union Nationale des Entreprises du Paysage
UNICEM	Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction
UFGE	Union Forestière Grand Est
VNF	Voies Navigables de France
ZNIEFF	Zones naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

Axe stratégique A - Protéger l'existant

Plan Régional d'Actions en faveur des Habitats Forestiers de la Gélinotte des bois

Cet article s'insère dans le cadre de l'action A.2.2 Elaborer et déployer 10 nouveaux plans de soutien aux espèces emblématiques de la région menacées de disparition dont 5 nouveaux plans aux espèces oubliées

La Gélinotte des bois, une espèce en danger critique d'extinction en Grand Est

La Gélinotte des bois (*Tetrastes bonasia*) est une espèce de galliforme de la sous-famille des Tétraonidés à l'instar du Grand Tétras (*Tetrao urogallus*) ou du Tétras Lyre (*Lyrurus tetrix*). Plus discrète que ses congénères, elle est très difficilement observable, en raison de son fort mimétisme*. Elle subit un **déclin généralisé en France comme en Europe**. Cependant, elle reste la grande oubliée des Tétraonidés. En effet, le Grand Tétras ou le Tétras-lyre bénéficient de nombreux programmes de conservation en leur faveur, mais ceux-ci n'incluent malheureusement pas la Gélinotte. C'est à travers ce constat que la Région Grand Est en partenariat avec le Collectif Régional Biodiversité (CRB) ainsi que le réseau naturaliste ODONAT et ses partenaires ont décidé de **lancer un Plan Régional d'Action (PRA) en faveur de cette espèce**.



Photographie de la Gélinotte des bois sur la commune de Kirchberg dans le Haut-Rhin. Bruno Mathieu, Avril 2000.

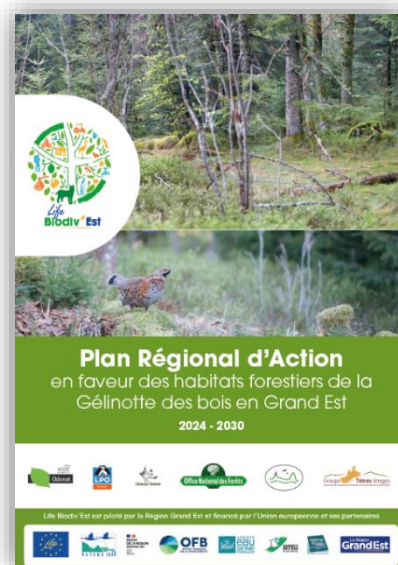
Lancement d'un plan régional d'action en faveur de l'habitat de la Gélinotte des bois en 2022

Dans ce contexte de déclin massif de l'espèce et de risque d'extinction à court terme sur le massif vosgien, le PRA, porté par le Groupe Tétras Vosges (GTV), a pour principaux objectifs :

- L'amélioration des connaissances sur la disponibilité des habitats forestiers favorables à l'espèce à partir de l'approche LiDAR* ;
- La poursuite de la mise en œuvre d'actions de conservation concrètes et ciblées en lien avec les gestionnaires forestiers locaux ;
- D'œuvrer pour l'atténuation des menaces pesant sur la survie de l'espèce (prédation, dérangements, collisions, etc.) ;
- La formation et la sensibilisation des acteurs du territoire et du grand public aux besoins et aux menaces qui pèsent sur cette espèce relativement méconnue.

Ses objectifs visent à répondre et à endiguer plusieurs menaces pesant sur la gélinotte des bois telles que :

- La modification et la dégradation de son habitat ;
- La fragmentation des habitats forestiers ;
- Le déséquilibre « forêts-gibiers » ;
- Les pratiques cynégétiques inappropriées ;
- Le dérangement anthropique ;
- L'isolement des sous-populations et le risque de perte de diversité génétique ;



Plan Régional d'Actions en faveur des habitats forestiers de la Gélinotte des bois sorti en 2024 et piloté par le Groupe Tétras Vosges et ses partenaires. Groupe Tétras Vosges, 2024.

- Le changement climatique ;
- Les collisions avec les infrastructures.

Des actions majeures de connaissance, de conservation et de sensibilisation déjà en cours sur le territoire

Depuis le début de la mise en œuvre du PRA en faveur des Habitats Forestiers de la Gélinotte des bois en 2022, plusieurs actions concrètes ont déjà été réalisées sur le terrain.

La mise en place de prospections avec collecte de données sur l'espèce notamment à travers des inventaires sur 166 mailles de 1km² chacune afin de d'identifier les noyaux de population de l'espèce sur le massif vosgien. Ceux-ci ont permis de définir deux principaux noyaux de population sur le massif. Globalement ces inventaires ont permis de révéler une répartition très fragmentée de l'espèce avec des populations et individus en partie isolés, une taille de population très difficile à évaluer ainsi qu'une situation critique de l'espèce avec un risque d'extinction à court ou moyen terme.



Actions de sensibilisation mises en œuvre par le Groupe Tétraz Vosges dans le cadre du PRA, notamment la formation aux bonnes pratiques en faveur de la Gélinotte à destination des agents forestiers de l'ONF. Groupe Tétraz Vosges, 2024.

D'autre part, des actions de récolte de matériel génétique de l'espèce sont actuellement en cours ainsi que des échanges inter-massifs avec les acteurs jurassiens notamment (Groupe Tétraz Jura, ONF, experts suisses, etc.).

Des actions concrètes de conservation font aussi partie intégrante du plan. Celles-ci se traduisent notamment par le maintien et/ou la restauration des milieux favorables à la Gélinotte. Pour ce faire, le GTV travaille activement avec l'ONF pour intégrer la prise en compte l'espèce et de son habitat dans la gestion des forêts et restaurer ces milieux. En pratique, des actions de réouverture des milieux sont engagées afin de diversifier les milieux et favoriser les essences d'arbres favorables à la Gélinotte telles que le sorbier, l'alisier ou encore le bouleau. Les photos ci-dessous montrent l'avant/après des travaux de restauration.

Pour finir, les actions de sensibilisation sont également en cours de déploiement, notamment la mise en place de formations pour la prise en compte de l'espèce et de son habitat auprès des gestionnaires forestiers de l'ONF, la production de guides de sylviculture favorables à la Gélinotte ou d'une plaquette à destination du grand public.



Clairière intra-forestière avant travaux en train d'être recolonisée par des essences d'épicéa sur la commune de Cornimont. Groupe Tétraz Vosges, 2025.



Clairière intra-forestières après les travaux d'ouverture dans le cadre du PRA, qui favorisera les essences favorables à la Gélinotte sur la commune de Cornimont. Groupe Tétraz Vosges, 2025.

Pour plus d'informations : <https://gtv-vosges.fr/index.php?module=actu&action=article&idactu=94>

Plan Régional d'Actions en faveur des Mollusques Aquatiques du Grand Est

Cet article s'insère dans le cadre de l'action A.2.2 Elaborer et déployer 10 nouveaux plans de soutien aux espèces emblématiques de la région menacées de disparition dont 5 nouveaux plans aux espèces oubliées

Les mollusques d'eau douce : une biodiversité méconnue et menacée

Les mollusques aquatiques représentent le second phylum* le plus diversifié du règne animal derrière les arthropodes avec environ 80 000 espèces reconnues comme valides.

Les mollusques aquatiques en Grand Est représentent environ 6 000 espèces à travers les eaux douces de la planète. Ces espèces jouent un rôle essentiel dans les écosystèmes en assurant notamment de nombreux services écosystémiques tels que le recyclage de la matière organique, la filtration des eaux ou encore la régulation de la production primaire*.

Les mollusques et plus particulièrement les mollusques continentaux cumulent le triste record du nombre le plus élevé d'extinctions. En effet, les mollusques représentent environ 40% des extinctions enregistrées dans le règne animal. En Europe, 44% des mollusques d'eau douce sont menacés d'extinction selon les critères de l'UICN et 30 à 40% des 41 bivalves le sont respectivement en France métropolitaine et dans le Grand Est.

Ces niveaux de menace très élevés reflètent le fort déclin et les multiples pressions qui pèsent sur ces espèces et plus généralement sur les écosystèmes aquatiques. Cependant malgré les forts enjeux les mollusques, restent sous étudiés sur notre territoire et souffrent ainsi d'un fort déficit de connaissances. Au regard des nombreux enjeux en termes de conservation et d'amélioration des connaissances, la Région Grand Est, en partenariat avec le Collectif Régional Biodiversité (CRB) ainsi que le réseau naturaliste ODONAT et ses partenaires, ont décidé de mettre en place un plan régional d'action (PRA) sur ces espèces.

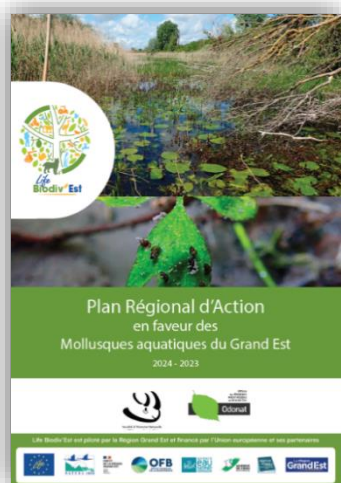


Belgrandia gfrast et Myxas glutinosa, deux espèces prioritaires du PRA mollusque aquatiques ainsi que leurs habitats, respectivement de gauche à droite de l'image. SHNEC, 2025.

Un Plan Régional d'Action pour la connaissance et la conservation des mollusques aquatiques

Face au constat de déficit de connaissances sur les mollusques aquatiques et la nécessité d'endiguer leur déclin, le PRA, rédigé et piloté par la Société d'Histoire Naturelle et d'Ethnographie de Colmar (SHNEC), s'articule autour des objectifs suivants :

- Elaborer, gérer et rendre disponible les outils nécessaires à l'étude et à la conservation des Mollusques du Grand Est ;
- Améliorer significativement l'acquisition des connaissances sur la malacofaune aquatique afin de mieux cerner les enjeux de conservation ;
- Favoriser l'émergence de projets de conservation pour les espèces cibles et améliorer le transfert d'informations et de compétences vers les décideurs, les acteurs de la conservation et le grand public ;
- Permettre la réalisation du PRA et la mise en œuvre de ses actions.



Ces objectifs traduisent une volonté forte d'amélioration des connaissances et d'identifier les leviers de conservation pour les espèces de mollusques aquatiques. Le PRA à vocation à être décliné en actions de restauration opérationnelles qui permettront ainsi d'endiguer les menaces qui pèsent sur ses espèces telles que la rectification des cours d'eau, le drainage des zones humides, la modification et l'eutrophisation des masses d'eaux, la baisse du niveau des eaux souterraines, la fragmentation, la régression et la disparition des habitats aquatiques temporaire ou encore la pollution des cours d'eaux.

Actions à l'œuvre dans le cadre du PRA

La rédaction et la mise en œuvre du PRA mollusques aquatiques, repose sur un important travail de hiérarchisation et de priorisation des espèces à enjeux. Cette identification, basée sur des méthodes scientifiques robustes, a permis de cibler les actions du PRA sur 7 espèces à enjeux prioritaires. Elles ont été choisies selon plusieurs critères comprenant leur rôle écologique majeur dans l'écosystème, leur degré de menaces et de rareté, leur endémisme* ou encore la diversité de leurs habitats. Suite à cela plusieurs actions opérationnelles ont été proposées :

- Création d'une collection de référence sur la malacologie ;
- Réalisation d'un référentiel taxonomique mollusques aquatiques ;
- Développement et gestion de la base de données mollusques aquatiques du Grand Est ;
- Inventaire et cartographie des habitats pour 2 espèces ciblées comme prioritaires : *Belgrandia gfrast* et *Gyraulus rossmaessleri* ;
- Mise en place de formations auprès des acteurs de la conservation ;
- Développement d'une liste des espèces déterminantes ZNIEFF ;
- Création d'une mallette pédagogique et rédaction de plaquettes de sensibilisation sur la malacofaune* du Grand Est ;
- Publication de 3 articles scientifiques sur les espèces prioritaires du PRA Mollusques Aquatiques (disponibles sur le site internet du musée).



Exemples d'actions concrètes du PRA sur les mollusques aquatiques et plus précisément sur la Mulette perlière : A. Recherches visuelles ayant permis de localiser deux individus sur le bassin versant de la Vologne ; B. Vue subaquatique d'un des derniers spécimens de Mulette perlière dans les Vosges ; C. La détection des individus reste difficile, ici un spécimen dans le faisceau lumineux ; D. La détection par ADNe semble indiquer la présence d'autres individus sur la Vologne. [Photographies : J.-M. BICHAIN pour A., C. et D. ; Julien KAUFMANN pour B.]

Pour plus d'informations : https://www.museumcolmar.org/sites/museum/files/2025-02/LIVE_BIODIVEST_PRA_MollAqua_GE_VF.pdf

Mise en place d'un système de Paiements pour Services Environnementaux Forestiers



Cet article s'insère dans le cadre de l'action A.5.3 Constituer progressivement un réseau de forêt en libre évolution

Contexte

Dans le cadre du projet LIFE Biodiv'Est, le Parc naturel régional de la Montagne de Reims développe un dispositif de Paiements pour Services Environnementaux (PSE) appliqué aux milieux forestiers. L'objectif est de créer 200 hectares d'îlots de sénescence, des espaces forestiers laissés en libre évolution pendant au moins 70 ans, d'ici 2030.

Des territoires pilotes avaient été identifiés dans trois Parcs naturels régionaux :

- La Montagne de Reims
- La Forêt d'Orient
- Les Vosges du Nord

Un cahier des charges commun a été validé en juillet 2023 pour encadrer ce dispositif sur les territoires pilotes.

L'objectif est par la suite d'adapter et d'élargir ce dispositif au niveau du Grand Est.



Une campagne de mécénat inédite lancée en 2024

Pour financer la mise en place des premiers îlots de sénescence, une campagne inédite de recherche de mécènes a été lancée en 2024.

Ce financement repose sur un partenariat innovant entre la Région Grand Est et la Fondation du Patrimoine, avec le soutien de ses délégations (Alsace, Bourgogne Franche-Comté, Champagne-Ardenne et Lorraine) et le Parc naturel régional de la Montagne de Reims. Cette collaboration permet de mobiliser le mécénat privé au service de la préservation de la forêt.

Les secteurs / îlots forestiers concernées seront laissées en libre évolution pendant 70 ans, permettant aux arbres de mener leur cycle de vie complet – de la croissance à la décomposition – et favorisant ainsi :

- La biodiversité forestière (plus de 25 % des espèces dépendent du bois mort ou sénéscent) ;
- La diversité génétique des forêts ;
- Le stockage du carbone et la fertilité des sols forestiers, grâce au recyclage naturel des nutriments.

Résultats en 2024

- 54 ha d'îlots de sénescences avaient ainsi été sélectionnés, 11 prioritaires forestiers sont engagés dans le dispositif.
- 189 752€ avaient été collectés dont 100 000 € de la Fondation ENGIE, 31 000 € de Champagne BILLECART-SALMON et 10 000 € de l'entreprise Schmidt, 15 000€ de la Fondation by Crédit Agricole Alsace Vosges et 87 donateurs s'étaient manifestés pour les collectes grand public.



Le système de PSE forestier ouvert aux propriétaires forestiers en 2025...

En 2025, un appel à projets régional sera lancé pour élargir le réseau de forêts en libre évolution à l'ensemble du Grand Est.

Les propriétaires forestiers, qu'ils soient publics ou privés (hors forêts domaniales et sites Natura 2000), pourront proposer leurs parcelles pour intégrer ce dispositif ambitieux.

Pour l'arrêt volontaire de toute intervention sylvicole, le bénéficiaire reçoit une rémunération forfaitaire (de 5 000 euros à 7 000 euros / hectare) correspondant au manque à gagner pour la non valorisation des bois, versée en une fois au début du contrat.

Pour les frais de contractualisation ([ORE](#)) et l'inscription du projet dans le document de gestion durable, le bénéficiaire pourra obtenir une aide financière (jusqu'à 1 000 euros) pour le remboursement des frais engagés, sur présentation de facture.

Pour plus d'information : <https://biodiversite.grandest.fr/nos-actualites/proprietaires-forestiers-integrez-le-reseau-des-ilots-en-libre-evolution-du-life-bodivest/>

A.1 - Augmenter les surfaces d'espaces naturels protégés avec une gestion adaptée

Les espaces protégés sont des éléments essentiels du réseau écologique du territoire du Grand Est et participent à la résilience des écosystèmes. Il s'agit d'augmenter les surfaces d'espaces naturels protégés pour assurer un nombre suffisant de réservoirs de biodiversité et une bonne fonctionnalité du réseau écologique.

Action A.1.1 - Décliner et animer la Stratégie nationale des Aires Protégées (SAP) au niveau régional

- Coordonnateur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : Région, OFB, Agences de l'Eau, Gestionnaires d'espaces naturels et réserves, CENs, CL, DDTs, ONF, Collectivités, PNRs	État d'avancement : 75 %
---	------------------------------------

Poursuite du plan d'action territorial de la SAP.

Action A.1.2 - Étendre les Réserves naturelles existantes et créer de nouvelles réserves en priorité sur les zones à enjeux du Grand Est et faiblement protégées

- Coordonnateurs : Région, DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : PNRs, Collectivités, CENs, CL, ONF, Associations, Etablissement public, DDTs, CRAGE	État d'avancement : 50 %
--	------------------------------------

Cette année plusieurs actions ont été menées pour le classement de nouvelles Réserves Naturelles ou l'extension de réserves existantes.



Nouveaux classements en cours :

Le classement de la RNR du Bischenberg a été finalisé. Les échanges et les premières études menées par AgroParisTech et le CEN Lorraine ont été lancés pour le projet de RNR sur les tourbières de la Vôge. Le projet de RNR du Hartmannswillerkopf avance, avec un travail sur le périmètre et des concertations locales. Le dossier et l'avis d'opportunité pour le projet de RNR de la Folie ont été soumis au CSRPN.

Projets d'extensions :

Plusieurs extensions de RNR sont en projet. À Larzicourt, des échanges ont débuté entre la LPO, la Région et les propriétaires après l'achat de nouvelles parcelles. À Lachaussée, le travail d'extension se poursuit, notamment sur les questions de chasse au gibier d'eau et l'ancrage territorial. Sur la RNR de la Moselle Sauvage, des rencontres ont été organisées avec les communes pour lancer l'animation foncière. La commune concernée par l'extension des Hautes Chaumes du Rothenbach a exprimé son intérêt et une visite de terrain a eu lieu avec WWF, le CEN et l'ONF. À Bouxwiller, le projet d'extension de la RNR de la Colline du Bastberg avance. Enfin, au Massif de Saint-Thierry, les premiers travaux pour l'accueil du public ont commencé.

Pour les Réserves Nationales : extension de la RNN des Rochers et Tourbières du Pays de Bitche - avis favorable du CSRPN en 2024. Poursuite de la procédure en 2025 via passage en CNPN en vue d'aboutir à un décret

Action A.1.3 - Mettre en œuvre une stratégie foncière de préservation et de gestion des espaces les plus sensibles

- Coordonnateurs : Agences de l'eau, Région - Porteurs / Partenaires potentiels : CENs, CL, Collectivités, SAFER, DREAL, CDs, DDT, DRAAF, PNRs, Associations (Terre de Lien, Civam...)	État d'avancement : 75 %
--	------------------------------------

La Région soutient activement les démarches de protection foncière portées par les gestionnaires de RNR. Par exemple, elle a apporté un soutien financier à la RNR de la Moselle Sauvage pour une prestation de la SAFER, dans le cadre de son projet d'extension. Elle accompagne aussi les acquisitions foncières menées par les CEN, avec notamment un avis favorable pour une demande de subvention FEDER portée par le CEN Lorraine pour l'acquisition d'étangs sur cinq communes (Bourdonnay, Gélucourt, Lindre-Basse, Maizières-lès-Vic, Ommeray).

En 2024, 476 hectares ont été protégés sur l'emprise AERM grâce à l'ensemble des outils fonciers disponibles (ORE, baux emphytéotiques, acquisitions...). Un travail d'animation foncière soutenu (conservatoires, collectivités, SAFER) a permis de faire avancer de nombreux projets sensibles, comme celui du Rouge Gazon. Outre quelques dossiers emblématiques (Augny, Rouge Gazon, Étangs Lhuillier...), un grand nombre de dossiers a été instruit, témoignant d'une forte dynamique.

Acquisition de 9 hectares supplémentaires sur les sites du Lac de Madine et de l'Étang de la Horre par le CL.

Lancement des premières Obligations Réelles Environnementales (ORE) par le PNR de Lorraine.

CEN Lorraine : 290 hectares supplémentaires ont été protégés :

- 164 hectares acquis (133 ha de nouveaux sites et 31 ha en extension),
- 72 hectares sécurisés par bail emphytéotique,
- et d'autres surfaces protégées via des conventions.

CEN Alsace : Poursuite du travail d'acquisition foncière dans la Vallée de la Doller, en lien avec l'AERM, les communes, le RGE et la CeA.

Action A.1.4 - Consolider et accroître le réseau des Espaces Naturels Sensibles

- Coordonnateurs : Région, Départements - Porteurs / Partenaires potentiels : CENs, CL	État d'avancement : 50 %
--	------------------------------------

La CeA va créer une Stratégie alsaciennes des Espaces Naturels Sensibles (ambition plus large que les ENS). Le premier diagnostic a été réalisé et des liens créés avec les politiques au travers d'une réunion (Etat, Aes, OFB et Région) dans une logique de complémentarité. Stratégie finale à présenter au vote en assemblée départementale en juin 2025.

- ➔ Création de la première zone de préemption au titre des ENS sur la commune de Thal-Marmoutier : 49,5 ha

Département Meuse : Vote du Schéma départemental des ENS et validation du premier plan ENS d'une durée de 5 ans du Marais de Chaumont

Département Aube : création des premiers ENS (Prairies du Ham - cogestion PNR FORÊT D'ORIENT/CEN CHAMPAGNE-ARDENNE)

Action A.1.5 - Mettre en œuvre la charte du 11^{ème} Parc national des forêts

- Coordonnateur : DDT de la Haute-Marne - Porteurs / Partenaires potentiels : PNF, ONF, DREAL	État d'avancement : 100 %
---	--

La charte a été signée en 2021 et est actuellement en cours de mise en œuvre.

Action A.1.6 - Mettre en œuvre et réviser les chartes des 6 PNRs, consolider le réseau régional et déployer les actions interparcs selon les priorités de la convention Région-PNRs 2020-2022

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : PNRs, collectivités, Départements	État d'avancement : 75 %
--	---

Nouvelles conventions triennales pour les années 2023-2025 avec les PNR du Grand Est :

PNR Ballons des Vosges : avis favorable de la DREAL sur périmètre d'étude et note d'enjeux le 02/04/24 ; Rendu de l'évaluation finale de la charte ; Rendu des diagnostics ressources ; recrutement d'un BE pour synthèse des diagnostics et accompagnement dans la concertation ; lancement d'un groupe citoyen pour accompagner la révision ;

PNR MONTAGNE DE REIMS : début 2024 visite de l'autorité environnementale et des rapporteurs, déroulé de l'enquête publique, réception du rapport final du commissaire enquêteur, octobre 2024 : vote de la charte en version finale par le comité syndical du parc

PNR FORÊT D'ORIENT : adoption de l'avant-projet de charte par la CP du CR du 24/05/24, puis visite des rapporteurs fin mai, rendu des avis de la FPNR le 13/06/24 et du CNPN le 23/07/24. Projet d'extension important avec une forte mobilisation des partenaires

PNR ARDENNES : avis favorable du Préfet sur l'extension le 08/01/24, lancement des ateliers de concertation, finalisation des études préalables

PNR VOSGES DU NORD : lancement de la procédure de révision par délibération du SYCOPARC le 29/06/24 ; Définition de la gouvernance pour la révision et premières réunions à partir de septembre

PNR LORRAINE : Lancement de l'évaluation intermédiaire de la charte avant révision

Inteparcs : mise en œuvre des plans d'actions. A titre d'exemple, formations Tourisme sans barrière ; fiche projet renaturation ; résidences d'architectures.

Action A.1.7 - Créer de nouveaux espaces protégés en utilisant les outils à disposition

- Coordonnateur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : DDTs, Collectivités, CENs, CL, Associations, PNRs	État d'avancement : 50 %
--	---

Création et signature de 5 APPB (1 dans l'Aube, 3 en Moselle, 1 en Haute-Marne).

Lancement de la procédure de 2 APHN (1 dans les Ardennes et 1 dans la Marne).

Protection des sites géologiques : Lancement de la procédure de mise en œuvre de l'arrêté liste départemental de l'Aube (consultations + informations de tous les propriétaires concernés). Pour les Vosges : validation avec la CRPG des sites à inscrire sur l'arrêté liste départemental et consultation de la CT Est avec avis favorable. Après consultation de la CRPG, du CSRPN et du MNHN : complétude de l'Inventaire national du patrimoine géologique par l'intégration de 10 nouveaux sites sur le Grand Est.

PNR LORRAINE : Actualisation et agrandissement de l'APPB de Mittersheim.

ONF : 70 Réserves Biologiques en Grand Est représentant près de 12 000 ha de forêts et milieux associés

Action A.1.8 - Mettre en animation 100 % des sites Natura 2000

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : DDTs, Collectivités, PNRs, CRAGE, Région, Associations	État d'avancement : 75 %
--	---



En 2024, 216 sites Natura 2000 étaient animés, par une quarantaine de collectivités. Sur les 228 sites en Grand Est, 90 sites sont sous maîtrise d'ouvrage de la Région.

Pour mettre en œuvre la politique, 2 outils concrets sont à la disposition des animateurs :

- Les contrats Natura 2000 : 314 ont été signés, dont 66 en 2023 et 2024, depuis la prise de compétence de la Région.
- Les Chartes Natura 2000 : 80 chartes d'engagement ont été établies pour ces deux mêmes années.

La Région Grand Est, pour animer le réseau et accompagner activement les animateurs dans leurs missions, organise 1 réunion trimestrielle qui leur est dédiée, ainsi que des réunions consacrées à des retours d'expériences pour les élus Natura 2000.

Action A.1.9 - Doter les espaces protégés d'une gestion adaptée, de manière à préserver, conserver la fonctionnalité des milieux. Permettre des expérimentations en matière de gestion

- Coordonnateur : Collectif Régional pour la biodiversité - Porteurs / Partenaires potentiels : Gestionnaires d'espaces naturels, DDTs, ONF, PNRs, PNF, Départements, CRAGE, Associations	État d'avancement : 50 %
--	---

La Région soutient l'élaboration des plans de gestion (PG) pour les sites gérés par les CEN. Plusieurs RNR sont aujourd'hui couvertes par un PG, ou en cours de renouvellement. Le plan



de gestion de la RNR de la Côte de l'Étang a été renouvelé. Les plans de gestion de la RNR de la Côte de Bois en Val, de la RNR de Lachaussée, de la RNR de Pagny-la-Blanche-Côte et Champougny, ainsi que de la Tourbière des Charmes, ont été validés. L'écriture du PG de la RNR des Marais et Sablières est en phase de finalisation.

Dans le cadre de l'action C06, des cahiers techniques et thématiques sont publiés afin d'accompagner les gestionnaires dans leurs actions de gestion. En 2024, le 1er cahier technique sur les "Grands Principes de gestion des milieux naturels a été rédigé". La publication aura lieu en avril 2025. Deux cahiers techniques sont en cours d'élaboration "Suivi écologique en zones humides" et "Pelouses sèches du Grand Es". Une journée technique a également été organisée le 11/10/24 sur les Cours d'Eau et les zones humides de tête de bassin versant, 82 participants étaient présents.

Action A.1.10 - Initier une réflexion sur la préservation des milieux sur les terrains sous maîtrise foncière de l'armée

- Coordonnateur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : Ministère des Armées, partenaires du « LIFE Nature Army », CENs, Associations	État d'avancement : 25 %
---	---



Le CEN CHAMPAGNE-ARDENNE mène toujours des actions dans le cadre du LIFE Army. Dans le cadre du LIFE Biodiv'Est « Construction et animation d'une stratégie foncière en faveur des milieux naturels », 3 partenariats sur le Domaine public de l'Etat (Ministère des Armées, Voies Navigables de France, OFB devront être concrétisés pour décliner les objectifs de la stratégie foncière régionale.

Action A.1.11 - Protéger des espaces naturels en lien avec les collectivités : établissement scolaires, parcs communaux, espaces naturels privés via notamment les appels à projets régionaux

En lien avec le défi E.1 - Sensibiliser les jeunes et le grand public.

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : OFB, Collectivités, Structures EEDD, PNRs, Associations	État d'avancement : 25 %
--	---

32 nouvelles ATE (Aires terrestres Educatives) à la rentrée scolaire 2024-2025. Cela porte à 67 ATE actives en GE.



Le projet LIFE Biodiv'Est comporte une action de « Sensibilisation des classes de primaires, collèges et lycées du Grand Est à la biodiversité » (action E04 du LIFE Biodiv'Est) et contribue à cette action de la SRB. Dans le cadre du LIFE Biodiv'Est, 41 nouveaux projets scolaires ont été accompagnés sur l'année 2024-2025, ce qui correspond à 930 élèves sensibilisé et 41 enseignants.

Indicateurs de suivi du défi A.1 - Augmenter les surfaces d'espaces naturels protégés avec une gestion adaptée

- ➔ **Part du territoire en « réservoir » de biodiversité** : 17438,5 ha dans la nouvelle cartographie Trame Verte et Bleue, soit 31% du territoire en 2024 (*36% du territoire en 2021 lorsque que les réservoirs correspondaient au ZNIEFF et ZICO*)
- ➔ **Part de territoire protégé en Grand Est** : 29,17% d'aires protégées (*contre 27,6% en 2023*), 1,16 % du territoire en protection forte (2024) (*contre 1,14 % en en 2023*)
- ➔ **Surface en sites conservatoires** : 15 936 ha gérés en 2024
- ➔ **Surface en RNN** : 10 035 ha (2023)
- ➔ **Surface en RNR** : 4 686,2 ha (2024) -> 3 nouvelles RNR créées depuis le début de la SRB.
- ➔ **Surface en APPB** : 11,636 ha (2023)
- ➔ **Surface en APHN** : 102,33 ha (2023)

A.2 - Protéger les espèces menacées

Le défi à relever est de préserver la diversité des espèces présentes sur le territoire du Grand Est. Ainsi, les actions se concentrent sur les espèces menacées à court ou moyen terme. Il s'agit de maintenir la diversité des individus qui la composent, ce qui implique en particulier de veiller à des effectifs suffisants. Il est nécessaire, au sein de cette diversité, de conserver la diversité génétique domestique et sauvage.

Action A.2.1 - Déployer les 19 Plans Nationaux et Régionaux d'Actions en faveur d'espèces menacées et de leurs milieux associés existants

- Coordonnateur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : Association, Région, OFB, ARPGE, CENS, DDTs	État d'avancement : 75 %
---	------------------------------------

Dans le cadre du passage annoncé en 2025 du Plan National Migrateurs Amphihalins (PNMA) en Plan National d'Actions (PNA), il convient d'ajouter la mise en œuvre du PLAGEPOMI 2022-2027. Celui-ci comporte 27 actions à l'échelle du bassin Rhin-Meuse en faveur des poissons migrateurs (saumon atlantique, anguille européenne, lamproie marine, truite de mer et grande alose). Le COGEPOMI, piloté par la DREAL, se réunit 1 à 2 x/ an, et se décline en 5 groupes de travail thématiques (dont un portant sur la stratégie d'alevinage saumon).

Poursuite de la mise en œuvre des actions de la feuille de route Cigogne noire.

Dans le cadre de la révision de l'arrêté d'autorisation ICPE (installation classée pour la protection de l'environnement) de la fromagerie Marcellat Corcieux, une étude d'acceptabilité du milieu est demandée par la DREAL. Le "bon état écologique" sert de référence pour l'ICPE, mais dans une démarche volontaire de la fromagerie puisque le territoire présente un enjeu "Mulette Perlière", c'est le "très bon état écologique" qui sera pris en compte. Une étude est donc en cours et cherchera à montrer les coûts d'investissement et de fonctionnement que cette prise en compte induirait aux rejets aqueux.

Action A.2.2 - Élaborer et déployer 10 nouveaux plans de soutien aux espèces emblématiques de la région menacée de disparition dont 5 nouveaux plans aux espèces oubliées

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : DREAL, Associations, OFB, PNRs, ARPGE, CENS	État d'avancement : 25 %
--	------------------------------------



Le projet LIFE Biodiv'Est, comporte une action A03 « élaboration et mise en œuvre de 10 plans d'action régionaux espèces et milieux naturels menacés dans le Grand Est » (action A03 du LIFE Biodiv'Est).

2 PRA ont été validés en 2024 : le PRA Mollusques aquatiques et le PRA Habitats forestiers de la Gélinothe des bois.

Au sein de chaque PRA voici les actions réalisées :

PRA Mollusques aquatiques du Grand Est : Constitution d'une collection de référence, Adaptation du référentiel TAXREF de l'INPN, Développement et gestion d'une base de données spécifique, Lancement des actions de conservation pour *Belgrandia gfrast* et *Gyraulus rossmaessleri*, Actions de sensibilisation et de formation, et demande de certification QUALIOPI, Élaboration de la liste des espèces déterminantes pour les ZNIEFF, Création d'une mallette pédagogique et de supports de sensibilisation.

PRA Habitats forestiers de la Gélinotte des bois en Grand Est : Poursuite des prospections et validation des données, Mise en place d'un protocole de collecte de matériel génétique, Collaboration avec le PNR BALLONS DES VOSGES pour intégrer la problématique "Gélinotte" dans les zones de quiétude, Participation aux opérations de martelage, de plantation avec l'ONF, et interventions auprès des forestiers privés, Organisation de formations pour les forestiers, Élaboration d'un guide de sylviculture, Sensibilisation des chasseurs et du grand public (plaquette et conférence).

PRA Reptiles de la trame thermophile : Définition d'une méthodologie d'identification de la trame thermophile, Rédaction des fiches actions, Lancement des premières instances de gouvernance.

PRA Végétation des mares : 93 mares inventoriées en Champagne-Ardenne, 100 mares prospectées en Alsace-Lorraine.

PRA Pelouses sableuses : Visite de 7 sites en Champagne-Ardenne, Récolte de graines de 4 espèces patrimoniales pour conservation ex-situ, Identification et prospection de 18 sites, En Alsace-Lorraine : caractérisation de 4 associations végétales de la classe *Koelerio glaucae* - *Corynephoros canescentis*.

PRA Flore complémentaire : Présentation d'une proposition de sélection de thématiques pour de nouveaux PRA devant le CSRPN.

PRA Biodiversité des sols : Rédaction du cahier des charges pour une étude-cadre préalable au lancement du PRA

Action A.2.3 - Déployer un programme de connaissance et de restauration des pollinisateurs, sauvages en particulier

En lien avec l'axe C - Mieux connaître pour agir.

- Coordonnateurs : Région, DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : Universitaires, Laboratoire de recherche (CERFE), INRA, Grand Nancy, CRAGE, DRAAF, CDs, PNRs, Associations	État d'avancement : 75 %
--	---

La déclinaison du PNA Pollinisateurs par la DREAL / DRAAF et CEN A : fiches actions rédigées, feuille de route régionale en cours. COPIL à organiser d'ici fin d'année.



Dans le cadre du projet LIFE Biodiv'Est, l'action C07 Ingénierie pour la construction et animation d'un programme d'amélioration de la biodiversité et milieux agricoles vise notamment à développer des infrastructures agroécologiques pour les insectes et pollinisateurs et la faune auxiliaire des cultures.

Action A.2.4 - Accompagner le retour des grands prédateurs en bonne intelligence avec les activités humaines afin de contribuer de façon naturelle à la régulation des populations de gibier

- Coordonnateurs : DREAL, OFB - Porteurs / Partenaires potentiels : PNRs, Profession agricole (ex : Associations d'éleveurs), Associations (ex : MNE, CROC), DDTs, OFB, Cerema, Collectivités	État d'avancement : 75 %
--	------------------------------------

Le PNR Ballons des Vosges et le PNR Vosges du Nord ont recruté chacun une chargée de missions pour l'accompagnement des éleveurs.

Les différents groupes de travail ont permis de poursuivre les échanges avec les représentants des activités humaines.

Organisation des rencontres Eurolynx du 7 au 9 octobre 2024 à Neuwiller-lès-Saverne (subvention OFB de 5 000 €)

Action A.2.5 - Accompagner les centres de soins pour la faune sauvage dans leurs actions de soins, de réinsertion des animaux dans leur milieu naturel, et dans leurs actions de médiation faune sauvage

- Coordonnateurs : Région, OFB - Porteurs / Partenaires potentiels : DREAL, Associations, OFB, PNRs, ARPGE, CENS	État d'avancement : 75 %
---	------------------------------------

Poursuite de l'accompagnement financier et technique (communication) des 4 Centres De Soins dans le cadre de la mise en œuvre de la convention triennale de partenariat. Suivi du projet "d'hôpital faune sauvage" mené par le CSFL.

Actions complémentaires remontées :

LPO Champagne Ardennes : Protection des busards en Champagne-Ardenne (6000 heures de surveillance)

- Busard cendré : 244 nids suivis, 442 jeunes ont pris leur envol dont 251 grâce à notre action.
- Busard Saint-Martin : 170 nids suivis, 333 jeunes ont pris leur envol dont 195 grâce à notre action
- Busard des roseaux : 13 nids suivis, 17 jeunes ont pris leur envol dont 12 grâce à notre action

Pose de nichoirs à Cincle plongeur en Haute-Marne : 541 km de cours d'eau prospectés et 26 nichoirs installés en 2024 (objectif 60 d'ici fin 2025)

Fédération Régionale de Chasse du Grand Est : acquisition et mise en place de radars ornithologiques et mise en place des STOC/SHOC

Grand Reims : financement de la mise en défens de la RNR de la Sablière de Saint-Thierry

PNR FORÊT D'ORIENT : restauration d'habitats d'espèces prioritaires (mares, ornières à sonneurs, roselières, îlot de nidification de sternes)

Indicateurs de suivi du défi A.2 – Protéger les espèces menacées

➔ **Nombre de PNA et PRA déclinés dans le Grand Est : 22 PRA déclinés (2023)**

A.3 - Intégrer la protection des habitats naturels dans la planification urbaine

→ Lien avec le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

L'urbanisation est l'un des facteurs de destruction des habitats identifié par l'IPBES. Certaines solutions peuvent être envisagées pour adapter la planification urbaine et les projets d'aménagement tout en conservant les habitats naturels présents ou en limitant l'impact sur la biodiversité. Il s'agit d'accompagner les porteurs document d'urbanisme et de projets d'aménagement à prendre pleinement en compte le réseau écologique du territoire.

Action A.3.1 - Promouvoir au sein des documents d'urbanisme des franges de transition naturelle (haies, bosquets, vergers, prairies...) entre espaces urbanisés et espaces agricoles

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Agences d'urbanisme, Pays/PETR, Bureaux d'études, CAUEs, DDTs, Collectivités, PNRs, Associations	État d'avancement : 15 %
---	---

Action prise en compte et intégrée dans le cadre de la modification du SRADDET (toujours en consultation)

Action A.3.2 - Informer les porteurs de documents de planification d'urbanisme le plus en amont possible de l'existence de milieux naturels à préserver sur le territoire

En lien avec le défi D.2 - Éviter les impacts des aménagements sur la biodiversité, les réduire, les compenser.

- Coordonnateurs : DREAL, Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Agences d'urbanisme, Bureaux d'études, CAUEs, DDTs, Collectivités, PNRs, CDs, Associations	État d'avancement : 50 %
---	---

Dans le cadre de l'action A02 du projet LIFE Biodiv'Est, un outil de portrait de territoire sous l'entrée "biodiversité" (outil de cartographie en ligne) est en cours de réflexion. Cet outil à destination des porteurs de projet permettra d'identifier les enjeux de biodiversité sur un territoire choisi et l'ingénierie disponible. En 2024 sélection du prestataire pour la réalisation de l'outil cartographique visant à présenter les enjeux de biodiversité et l'ingénierie disponible pour la réalisation de projet en faveur de la biodiversité (Biodiv'Map Grand Est)

DREAL : recensement des inventaires zones humides (IZH) en Grand Est, récupération des données brutes et déploiement d'une cartographie des ZH inventoriées en Grand Est sur macarte.ign.fr (non exhaustive). Transmission de l'ensemble des données d'IZH au forum des marais atlantiques pour leur bancarisation au niveau national et alimentation de la carte nationale administrative des zones humides en cours de construction.

DREAL/Région/AERM/OFB : Participation au groupe de travail national sur la cartographie nationale "milieux humides"

Action A.3.3 - Encourager le déploiement d'études de déclinaison de la trame verte et bleue et d'inventaire de zones humides (y compris zones humides forestières) ainsi que la prise en compte des enjeux Natura 2000 et les ZNIEFF de type I dans toute démarche de planification urbaine

- Coordonnateurs : DREAL, Région, Agences de l'eau - Porteurs / Partenaires potentiels : Collectivités, Pays/PETR, PNRs, ARPGE, Cerema, Associations, DDTs	État d'avancement : 50 %
---	---

Plusieurs inventaires des zones humides ainsi que des études sur la trame verte et bleue sont en cours en vue d'être intégrés aux documents de planification ou d'urbanisme :

- Etudes TVB initiées en 2024 : CC Sud Alsace Largue et CC pays de Montmedy
- Inventaires Zones Humides initiés en 2024 : Ardenne Métropole, CA Forbach Portes de France, Grand Longwy agglomération, CA Haguenau, Annexes hydrauliques de l'Othain. Etudes TVB en cours en 2023 : CC Saverne, CC Mossig, CC Erstein, CA Haguenau



Une cellule d'assistance technique répartie sur tout le territoire du Grand Est a également été constituée. Un neuvième poste a par ailleurs été ouvert sur le territoire de Nancy pour accompagner les collectivités (conseil financements, techniques, règlementaires) et sur les projets TVB. 598 actions nouvellement initiées par la Cellule en 2024, dont 28 pour des projets TVB.

Un poste supplémentaire LIFE sur la cartographie des zones humides a également été créé.

La DREAL travaille en partenariat avec les services urbanisme des DDT pour inciter à la réalisation d'inventaire des zones humides dans le cadre de l'état initial de l'environnement des documents d'urbanisme. Les porteurs de projets sont également sensibilisés à l'arrivée de la nouvelle cartographie de la Trame Verte et Bleue en vue de sensibiliser les exécutifs locaux au lancement d'études.

Action A.3.4 - Communiquer et organiser des retours d'expériences sur l'application des règles et critères de protection de la biodiversité ordinaire dans l'ensemble des projets et aménagements et les documents d'urbanisme

- Coordonnateur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : Agences d'urbanisme, Pays/PETR, Bureaux d'études, CAUE, DDTs, PNRs, ARPGE, Associations	État d'avancement : 25 %
--	---

Publication d'un guide de prise en compte des enjeux zones humides dans les PLU/PLUi en Grand Est. Ce guide rappelle la réglementation, apporte des éléments techniques pour une bonne prise en compte des zones humides et fait une synthèse des jurisprudences sur la thématique.

Action A.3.5 - Encourager la participation des EPAGEs, collectivités gestionnaires des zones naturelles, syndicats de rivières, les CENs et les associations naturalistes comme personnes publiques associées des PLUi au travers des « porter à connaissance »

- Coordonnateurs : DREAL, Région - Porteurs / Partenaires potentiels : EPAGEs, Collectivités gestionnaires de zones naturelles, Syndicats de rivières, Structures en compétence GEMAPI, PNRs, ARPGE, DDTs, Associations	État d'avancement : 0 %
--	--

Action A.3.6 - Encourager l'intégration d'éléments spécifiques dans les cahiers des charges d'appel d'offre pour la réalisation des documents d'urbanisme

En lien avec le défi D.2 - Éviter les impacts des aménagements sur la biodiversité, les réduire, les compenser.

- Coordonnateur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : DDTs, Collectivités, Agences d'Urbanisme, PNRs	État d'avancement : 50 %
---	---

Publication d'un guide de prise en compte des enjeux zones humides dans les PLU/PLUi en Grand Est. Ce guide rappelle la réglementation, apporte des éléments techniques pour une bonne prise en compte des zones humides et fait une synthèse des jurisprudences sur la thématique

A.4 - Faire de la biodiversité un atout majeur d'attractivité touristique et du cadre de vie

Les espaces naturels sont attractifs et constituent des lieux de loisir appréciés. Ils participent également à l'amélioration du cadre de vie des citoyens. Les espaces naturels du Grand Est sont des atouts à valoriser, tout en préservant la biodiversité. Il s'agit de prendre en compte la préservation de la biodiversité par l'ensemble des usagers de pleine nature et des professionnels de ces filières en associant pratiques de pleine nature et sensibilisation à la préservation de l'environnement.

Action A.4.1 - Développer le tourisme local valorisant les espaces naturels et renforcer l'usage des sentiers dans le respect de la sensibilité des milieux et des espèces : espaces dédiés à la découverte des patrimoines, panneaux de sensibilisation, parcours de proximité...

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Collectivités, FFRP, PNRs, VNF, gestionnaires d'espaces naturels, ONF, Agences d'Urbanisme, ARPGE, CENs, CRAGE, FRSEA, JAGE, réseaux EEDD	État d'avancement : 25 %
--	------------------------------------

Le sentier d'interprétation sur la biodiversité forestière du Colosse aux pieds d'argile a été inauguré dans la forêt d'Orient (en lien avec le CL).

Le Parc National des forêts a également publié en 2024 le " Guide du Routard Parc national des forêts".

Action A.4.2 - Renforcer le programme Quiétude Attitude des Parcs Naturels en communiquant sur les zones de quiétudes existantes et en planifiant de nouvelles zones de quiétude

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : PNRs, collectivités, gestionnaires d'espaces naturels, gestionnaires forestiers, CENs, CRAGE, FRSEA, JAGE	État d'avancement : 50 %
--	------------------------------------



L'action C12 du LFE Biodiv'Est qui vise à la création et animation de 50 nouvelles zones de quiétude en Grand Est a été lancée début 2022. La création d'une zone de quiétude de 40 000 ha dans le PNR Vosges du Nord a été voté par le SYCOPARC en juin 2024. Les échanges se poursuivent avec les partenaires potentiels.

Action A.4.3 - Définir un réseau de zones de quiétudes au niveau régional (définition des critères, porteurs, modes de gestion de la fréquentation et de la circulation, encadrement des événements sportifs de nature et sensibilisation, etc.)

- Coordonnateurs : Région, DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : PNRs, collectivités, gestionnaires d'espaces naturels, gestionnaires forestiers, CENs, Associations	État d'avancement : 50 %
--	------------------------------------



En 2024, la méthode de diagnostic et d'identification des zones de quiétude a été présentée au CSRPN le 19 mars. À la suite de l'avis défavorable émis par le CSRPN, une réponse a été formulée le 27 août. Parallèlement, un audit ainsi qu'un guide technique pour la mise en œuvre de zones de quiétude ont été élaborés par le bureau d'études Faun'innov'.

Une zone de quiétude de 40 000 hectares a été créée sur le territoire du PNR VOSGES DU NORD, avec un vote favorable du SYCOPARC en juin. Les échanges se poursuivent avec différents partenaires pour élargir la dynamique.

Des travaux conjoints avec le PNR BALLONS DES VOSGES sont en cours afin d'intégrer la problématique de la Gélinoite des bois dans les futures zones de quiétude.

Action A.4.4 - Mettre en place des commissions départementales des espaces, sites et itinéraires afin de mettre en œuvre une politique de développement maîtrisé des sports de nature, en lien avec les conseils départementaux

- Coordonnateur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : DRDJSCS, CDs, DDTs, Départements, PNRs, Associations	État d'avancement : 0 %
--	-----------------------------------

Action A.4.5 - Valoriser le développement d'un programme d'écotourisme responsable transfrontalier via le Plan Rhin Vivant

- Coordonneurs : AERM, Région - Porteurs / Partenaires potentiels : DREAL, OFB, ARPGE, Associations	État d'avancement : 75 %
---	------------------------------------

Deux projets sont en cours : l'aménagement d'une piste cyclable et la publication d'un livre autoédité sur le Rhin. Le deuxième appel à projets « communication-tourisme » du Plan Rhin Vivant a soutenu une variété d'initiatives – artistiques, touristiques, sportives ou de sensibilisation – pour élargir la perception du fleuve au-delà de la renaturation. Une démarche similaire a été lancée en 2024 sur la Moselle. Ces approches, encore rares dans le Nord-Est, se développent progressivement.

Action A.4.6 - Conditionner les aides aux projets touristiques à l'absence d'impact de l'activité sur la biodiversité et l'environnement

- Coordonneurs : Région, OFB	État d'avancement : 25 %
---	------------------------------------

La Direction du Tourisme propose un appel à projet « Tourisme Durable » pour les projets touristique présentant des caractéristiques environnementales et durables. Dans le cadre de cet AAP, 2 projets se sont démarqués du lot en présentant le sujet biodiversité au cœur de leur démarche, en ayant pour ambition de d'améliorer la biodiversité après l'implantation du projet. Ces projets sont en cours ou encore en phase d'étude.

En lien avec l'Agence Régionale de Tourisme du Grand Est, une « écoboussole » a été développée afin que les acteurs du tourisme puissent identifier leur niveau d'engagement en matière de durabilité, les points forts de leur démarche et les axes d'amélioration. Cette outil

peut être utilisé sur la base du volontariat et s'intègre dans le cadre d'un parcours de formation en faveur du tourisme durable.

Action A.4.7 - Accroître l'information sur la biodiversité au sein des offices de tourisme, sport de nature, pêche, chasse...

En lien avec le défi E.3 - Développer une communication opérationnelle.

- Coordonnateurs : Région, OFB - Porteurs / Partenaires potentiels : DRDJSCS, ART, Fédérations sportives, FDCs, FRCGE, ARPGE, PNRs, CENs	État d'avancement : 0 %
---	-----------------------------------

A.5 - Favoriser la gestion vertueuse des forêts

→ *Lien avec le Plan Régional Forêt Bois*

La sylviculture modèle les peuplements forestiers de la région Grand Est. Il s'agit de développer la prise en compte de la biodiversité dans les systèmes de production sylvicole et de permettre aux acteurs de la filière de participer à la préservation de la biodiversité remarquable et ordinaire, notamment la protection des forêts anciennes et vieux bois, au travers de leurs activités de production et de gestion.

Action A.5.1 - Développer l'exemplarité de l'État et de l'ONF en matière de sylviculture respectueuse de la biodiversité

- Coordonnateur : DRAAF - Porteurs / Partenaires potentiels : ONF, Région, DREAL, CRPF, PNF	État d'avancement : 25 %
--	------------------------------------

Action A.5.2 - Sensibiliser et former les propriétaires et gestionnaires forestiers publics et privés à la gestion forestière vertueuse (bonnes pratiques, identification des habitats, préservation des arbres « biologiques », préservation des forêts anciennes...)

En lien avec le défi E.5 - Faire monter en compétences les professionnels.

- Coordonnateurs : OFB, Région - Porteurs / Partenaires potentiels : DRAAF, CRPF, UF Grand Est, ONF, Propriétaires forestiers, PNRs, Gestionnaires Forestiers, Associations	État d'avancement : 50 %
--	------------------------------------

Organisation par la PNR Montage de Reims d'une journée d'échange régionale sur les dépérissements en plaine.

Action A.5.3 - Constituer progressivement un réseau de forêt en libre évolution

- Coordonnateur : DREAL	État d'avancement : 25 %
--	------------------------------------

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Porteurs / Partenaires potentiels : DRAAF, CRPF, UF Grand Est, ONF, gestionnaires d'espaces naturels, collectivités, CENs, CL, PNF, Départements, PNRs | |
|---|--|



Dans le cadre de l'action C09 du LIFE Biodiv'Est, le mécénat pour la création d'îlots de sénescence sur des territoires pilotes a été lancé par le PNR MONTAGNE DE REIMS en partenariat avec la Fondation du Patrimoine. Deux comités de sélection ont permis la contractualisation de 54 hectares d'îlots et la collecte de 180 000 € de dons issus du mécénat et du grand public, dont 100 000 € apportés par la Fondation ENGIE.

Parallèlement, la DREAL, en concertation avec ses partenaires, prépare une plaquette de sensibilisation à la constitution d'une trame de vieux bois, dont la diffusion est prévue en 2025.

En complément, Lorraine Nature Environnement a engagé la mise en place d'Obligations Réelles Environnementales (ORE) sur des zones forestières. Le Parc national des forêts (PNF), pour sa part, poursuit la structuration de la trame de naturalité forestière sur son territoire, en agissant notamment sur la création d'îlots de sénescence, d'îlots de vieillissement, l'accroissement des diamètres d'exploitabilité, la désignation d'arbres à haute valeur biologique et le maintien du bois mort au sol et sur pied.

Action A.5.4 - Réaliser une carte localisant les îlots de sénescence et de vieillissement dans les forêts domaniales et communales

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Coordonnateur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : DRAAF, ONF, collectivités, communes, PNRs, CENs, CL, structures animatrices N2000 | État d'avancement :
50 % |
|--|---|

Action A.5.5 - Développer des programmes de gestion des lisières forestières, bords de routes, lignes électriques

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Coordonnateur : DRAAF - Porteurs / Partenaires potentiels : Région, Départements, RTE, CRPF, UF Grand Est, PNRs, ONF, Collectivités, Associations, CEREMA | État d'avancement :
25 % |
|--|---|

Le PNR MONTAGNE DE REIMS a engagé un travail pilote sur la restauration des lisières forestières, avec l'élaboration de plans de gestion spécifiques dédiés à ces milieux.

Le Parc National des Forêts a par ailleurs organisé un séminaire sur la gestion des bords de route avec l'ensemble des gestionnaires, pour une meilleure prise en compte de la biodiversité.

NaTran (gestionnaire de réseau de transport de gaz) entretient de manière raisonnée et différenciée les 5 200 km de bandes de servitudes, en mettant en œuvre des pratiques telles que la fauche tardive, la fauche avec enlèvement et la gestion de la hauteur de coupe. L'organisation a également revu son marché-cadre d'entretien afin de restreindre les interventions à la période de septembre à mars, garantissant ainsi l'absence d'entretien durant les phases de nidification et de reproduction.

Action A.5.6 - Créer une stratégie d'adaptation au changement climatique pour la forêt et développer des itinéraires sylvicoles d'adaptation (mixité des peuplements, choix des essences, futaie irrégulière)

En lien avec le défi C.3 - Développer les recherches sur la résilience des écosystèmes et de l'adaptation au changement climatique

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : ONF, DRAAF, CRPF, PNRs, Porteurs de Charte forestière de territoire, Universités, Météo France, Géosol, IGN, Portail DRIAS, CENs, CL, Associations, CSRPN	État d'avancement : 25 %
--	---



Les actions C08 et C09 du LIFE Biodiv'Est contribuent à la mise en œuvre d'un itinéraire sylvicoles d'adaptation au changement climatique.

En 2024, concernant l'Observation des forêts des 6 PNR : Installation et mesure d'un réseau de placettes permanentes d'études dendrométriques des espaces forestiers et 1ère campagne de l'observatoire photographique des forêts en automne et hiver.

Pour l'Observation des habitats forestiers dans les sites Natura 2000 : démarrage de la première mission de mesure des placettes permanente dans les Vosges du Nord et mise en place et mesure de 250 dans le PNR Ardennes.

Pour les Forêts laboratoires : finalisation des itinéraires techniques sur les forêts laboratoire des Vosges du Nord et de la Montagne de Reims et lancement de marché pour analyses des nématodes et de l'ADN fongiques.

Un travail a également débuté entre les acteurs de la forêt sur la plantation d'essences allochtones dans les sites Natura 2000. Dans le cadre de cette politique, de nombreux contrats forestiers sont mis en place avec l'ONF, les communes et VNF.

L'expérimentation Sylv'ACCTES sur 4 territoires pilotes a été lancée et les projets sylvicoles ont été validés : PNR des Ardennes ; Pays de la Déodatie et de Remiremont ; Pays Terres de Lorraine ; Pays Barrois. Ils comprennent des itinéraires sylvicoles d'adaptation des peuplements au changement climatique et en faveur des services écosystémiques (dont la protection de la biodiversité). Plus de 1000 ha de travaux sylvicoles d'adaptation au CC et en faveur des services écosystémiques ont été réalisés. La Région a adhéré à l'association (15 000€ / an).

Afin d'accroître la résilience des forêts des propriétaires forestiers, la Région réfléchit à un dispositif d'aides. Par ailleurs, elle finance des guides pour le choix des essences lors de la phase de renouvellement des forêts.

Une doctrine a été adoptée par le CSRPN sur l'adaptation des forêts au changement climatique.

Action A.5.7 - Développer des gestions durables par massif pour les propriétaires de forêts de moins de 10 ha

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : ONF, DRAAF, CRPF, CRAGE, PNRs, Associations	État d'avancement : 25 %
---	---

Le programme Bois et Territoire finance des conseillers forestiers en chambres d'agriculture et au CRPF pour la petite propriété privée. Un dispositif d'aide à l'élaboration de documents de gestion durable en forêt privée est en réflexion.

Action A.5.8 - Développer les circuits courts de valorisation des bois (1ère-2nde transformation) comprenant la valorisation des gros bois et réfléchir à un label sur l'origine du bois et le lieu de transformation

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : ONF, DRAAF, CRPF, PNRs	État d'avancement : 50 %
--	---

La Région soutient l'animation de la filière (Fibois Grand Est) et ses missions de prescription bois (bois dans la construction). La Région soutient également à l'investissement des entreprises de 1ère transformation du bois. Elle soutient les études techniques sur la valorisation des bois déperissant (ex : hêtre, projet VALHER du FCBA).

La DRAAF a lancé un Appel à projet Valorisation durable du bois du Pacte en faveur de la haie (AAP est en cours et est géré par l'ADEME).

Actions complémentaires remontées :

Le Département de la Meuse a lancé un projet de replantation de 10 ha de forêt suite à la crise du Scolyte. Les plantations auront lieu en 2025.

Indicateurs en lien avec le défi A.5 - Favoriser la gestion vertueuse des forêts

Ces indicateurs sont issus de l'OGEB.

- ➔ **Évolution des effectifs d'oiseaux spécialistes des milieux forestiers** : Ces effectifs ont chuté de près de 22 % en région Grand Est entre 2020 et 2002 ;
- ➔ **Pourcentage de peuplement forestiers contenant au moins deux essences d'arbres (2021)** : 69% ;
- ➔ **Part de forêts régionales (privées, communales, domaniales) certifiées PEFC (label lié au respect d'un cahier des charges de gestion durable** : 54 % des forêts régionales (privées, communales, domaniales) certifiées PEFC (label lié au respect d'un cahier des charges de gestion durable) en 2021
- ➔ **Surface des forêts domaniales en libre évolution (2023)** : 2,7 % de la surface des forêts domaniales en libre évolution en Grand Est (1,7 % en 2021) et 0,6 % des collectivités.

A.6 - Préserver les paysages remarquables

Le Grand Est est composé de paysages remarquables, reflet d'un patrimoine naturel riche et des interactions avec les activités humaines. Il s'agit de répertorier les paysages remarquables et de mettre en œuvre les actions nécessaires à leur prise en compte dans les projets d'aménagement et leur préservation.

Action A.6.1 - Couvrir la région en atlas départementaux des paysages

- Coordonnateur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : Départements, Région, Paysagistes Conseil de l'Etat, PNRs, Cerema, Associations	État d'avancement : 100 %
---	--

Atlas des paysages de la Marne finalisé en 2024. Le Grand Est est désormais couvert en atlas des paysages. <https://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/les-atlas-de-paysage-a21323.html>

Action A.6.2 - Réaliser et diffuser des guides en adéquation avec les travaux menés par la Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature - Direction générale de la prévention des risques pour une meilleure prise en compte des paysages dans l'ensemble des composantes de l'aménagement (photovoltaïque, éolien, extraction alluvionnaire, TVB, zones commerciales ...)

- Coordonnateur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : Départements, Région, Paysagistes Conseil de l'Etat, DDT, Agences d'Urbanisme, PNRs, France Energie Eolienne, Cerema,	État d'avancement : 100 %
---	--

Les fiches « paysage et antennes relai » est finalisée : <https://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/fiches-techniques-paysage-et-r7167.html>

Action A.6.3 - Renforcer le portage à l'échelle régionale de l'appel à projets national "plans paysage"

- Coordonnateur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : DDTs, PNRs, CAUEs, Associations, CRAGE, FRSEA, JAGE	État d'avancement : 100 %
---	--

L'appel à projet national a été diffusé par courriel aux collectivités et sur internet pour le grand public.

Action A.6.4 - Préserver et valoriser les entrées de ville en intégrant les enjeux de biodiversité et de paysage dans les zones d'activités commerciales et industrielles

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Départements, Collectivités, DREAL, Paysagistes Conseil de l'Etat, Agences d'urbanisme, CAUEs, PNRs, Associations	État d'avancement : 25 %
--	---

La fiche « Paysage et entrées de villages et villes » est finalisée.

Action A.6.5 - Renforcer la prise en compte des paysages dans les projets d'autorisation de construction

- Coordonnateur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : Départements, Collectivités, DREAL, Paysagistes Conseil de l'Etat, Agences d'urbanisme, CAUEs, PNRs, Associations	État d'avancement : 75 %
---	---

Un travail sur les paysages essentiels est en cours de finalisation. Il sera diffusé en 2025.

A.7 - Protéger les sols et lutter contre leur dégradation

Les sols sont à la base de nombreux écosystèmes et services écosystémiques. Il s'agit pour préserver leurs qualités et leur bon fonctionnement biologique d'en améliorer la connaissance et de promouvoir des pratiques agricoles et sylvicoles contribuant à le conserver et le restaurer.

Action A.7.1 - Réaliser une étude sur l'état et la dynamique de la biodiversité des sols en Grand Est

En lien avec le défi C1 - Faire de l'Observatoire Régional de la Biodiversité l'outil de suivi de l'état de la biodiversité en Grand Est pour orienter l'action.

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : CRAGE, PNRs, Universitaires, CRAGE, FRSEA, JAGE	État d'avancement : 25 %
--	------------------------------------



L'action C07 du projet LIFE Biodiv'Est « Ingénierie pour la construction et animation d'un programme d'amélioration de la biodiversité et milieux agricoles » vise notamment à la réalisation d'études sur la dynamique des sols en milieu agricole (parcelles) et contribuera à cette action dans les années à venir. Un premier état des lieux sera à réaliser avant de mettre en œuvre les pratiques.



Dans le cadre de l'action A03 du LIFE Biodiv'Est, il a été décidé en 2023 de lancer un PRA en faveur de la biodiversité des sols. Rédaction d'un cahier des charges pour réaliser un état des lieux et une feuille de route en 2025

Action A.7.2 - Déployer les pistes d'actions issues des travaux du Réseau Mixte Technologique National Sols et Territoire

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : RMT Sols et Territoires, RITTMO, CRAGE, CRAGE, FRSEA, JAGE	État d'avancement : 0 %
---	-----------------------------------

Dans le cadre de l'action A03 du LIFE Biodiv'Est, il a été décidé en 2023 de lancer un PRA en faveur de la biodiversité des sols Rédaction d'un cahier des charges pour réaliser un état des lieux et une feuille de route en 2026

Action A.7.3 - Développer des solutions basées sur la nature pour lutter contre l'érosion et reconquérir la biodiversité, en ciblant les milieux sensibles à l'érosion des sols

- Coordonnateurs : Agences de l'eau, Région - Porteurs / Partenaires potentiels : ASA, Collectivités à compétence GEMAPI, CRAGE, PNRs, CRAGE, FRSEA, JAGE, Associations	État d'avancement : 50 %
---	------------------------------------

L'AERM a financé différentes études de lutte contre le ruissellement et l'érosion (CA Saint Avold Synergie, CC Bassin de Pont-à-Mousson). Avec le temps, la thématique d'érosion et de TVB devra être élargie avec la thématique quantitative pour une meilleure infiltration des eaux dans le sol. La recherche de SFN sur de multiples axes des programmes de renaturation, de

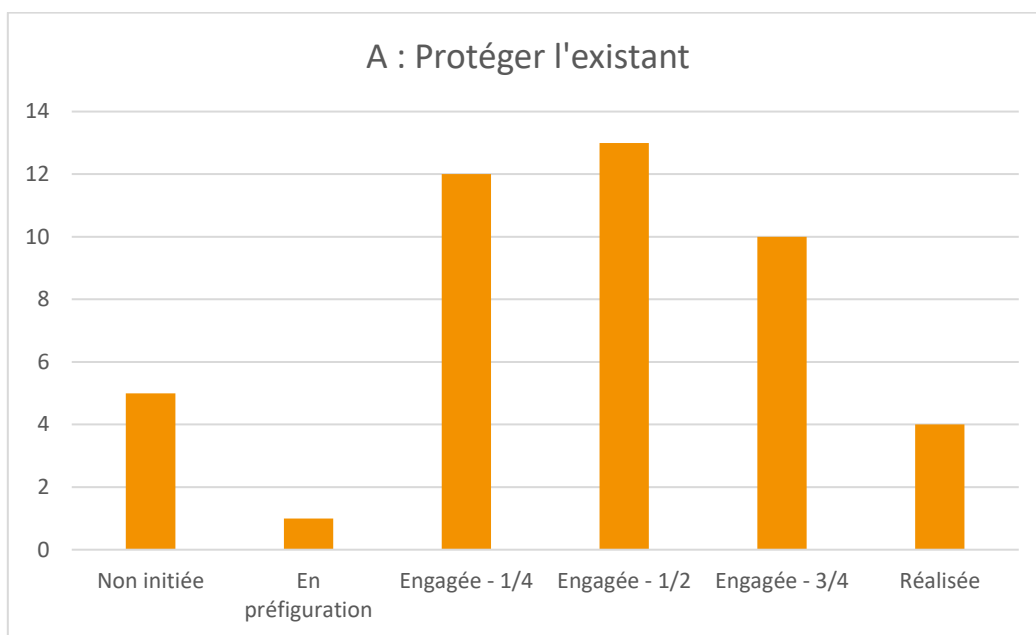
lutte contre les inondations, de lutte contre les coulées de boue, de programmes liés au manque d'eau, de Giep....est généralisée dans les approches financées par l'AERM.

En 2024, l'AERM a fait remonter au national une quinzaine de projets pilotes dans le cadre de la mesure 30 du Plan Eau (validés par la Comina) pour servir de référence. Deux des projets remontés (sur 6 au national) ont été labellisés (coulées de boues et TVB en zone rurale).

L'AESN a financé plusieurs études sur l'érosion et le ruissellement ont été réalisées (Ludes ; Epernay ; Blancs-Coteaux ; Damery ; Marfaux ; Reims ; Cormicy ; Cuis (51) Chateaufvillain ; Verbiesles (52) Proverville (10).

L'AESN également a financé des travaux hydrauliques douce : Aÿ Champagne ; Mesnil-sur-Oger ; Epernay ; Allemant (51) Alland'Huy-et-Sausseuil (08) – travaux d'hydraulique douce (2,2 km de haies en double rang ; bande enherbée ; fascine) sur le BV du Rutz.

Bilan de l'état d'avancement de l'Axe A de la SRB - Protéger l'existant



Le taux de réalisation des actions de l'axe A est passé, en moyenne, de 40% à 47% entre 2023 et 2024.

Axe stratégique B - Reconquérir les milieux dégradés

Travaux de création de la roselière et de prise d'eau sur le Rhin à Beinheim (2024)



Cet article s'intègre dans le cadre de l'action B.3.1 Déployer le plan Rhin Vivant visant la restauration de 100 km de « Rhin sauvage »

Description des enjeux liés au milieu :

En raison de son fort niveau d'artificialisation actuel (canalisation, grands barrages), le Rhin est désormais déconnecté de ses milieux naturels annexes tels que les forêts, zones humides ou bras morts. Cette rupture altère profondément le fonctionnement de l'écosystème rhénan, qui n'assure plus les services écologiques essentiels, pourtant cruciaux pour renforcer la résilience face au changement climatique.

Par ailleurs, de nombreuses gravières ont été exploitées à l'emplacement des anciens lits majeurs des bras du Rhin.

Contexte

La gravière est une propriété communale actuellement en exploitation. L'extraction sur la partie sud est cependant terminée et fait l'objet de remblaiements, conformément à l'arrêté préfectoral autorisant son exploitation.

Dans ce cadre, en 2022, des travaux de création d'une roselière à phragmite commun ont été effectués sur environ 15 ha. Pour cela, une nouvelle prise d'eau sur le Rhin ainsi que son chenal d'amenée ont été créés à l'extrémité sud-est de la gravière. Ce qui permet de dynamiser l'alimentation en eau de la roselière et de garantir sa fonctionnalité. Cette nouvelle connexion permet d'augmenter l'attractivité de la roselière et constitue un nouveau bras écologique sur le Rhin.

Trois ouvrages hydrauliques ponctuent ce nouveau bras : la prise d'eau sur le Rhin, l'ouvrage de franchissement de la digue tiroir équipé d'une vanne, et l'ouvrage qui permet le franchissement d'un chemin d'exploitation. Avant la finalisation des travaux, des tests de fonctionnement de l'ouvrage ont été effectués et il s'est avéré que des consolidations de berges sont nécessaires afin que les travaux puissent être pérennes dans le temps.

Ainsi, en 2024, une nouvelle phase de travaux a été effectuée. Des enrochements supplémentaires ont été déployés dans le canal et en aval de l'ouvrage vanne, afin de stabiliser les berges du chenal ayant subi des érosions dues aux débits importants.

Ce projet, s'inscrit dans la stratégie communale en faveur de la biodiversité.

Objectifs

Création d'une roselière sur une gravière avec création d'une prise d'eau sur le Rhin

Partenaires mobilisés

Le montant de ce projet d'ampleur s'élève à 1 777 430 € TTC. Le plan de financement fait appel à hauteur de 80 % de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, soit une aide de 1 421 944 € TTC.

Avancement du projet

Début des travaux en 2022 – 2023 :

- Le remblaiement par différentes phases temporelles, au-delà des obligations réglementaires, puis modelage du remblai et plantations végétales si besoin ;
- Les travaux pour la création d'une prise d'eau sur le Rhin par un ouvrage passif au travers de la digue des hautes eaux et d'un chenal d'amenée à l'air libre (alimentation amont de la roselière) (total de 3 ouvrages mis en place)
(Des études selon les besoins complémentaires ainsi que les études géotechniques et un suivi par un écologue pourront être réalisés).

2024 :

- Mise en place d'enrochements supplémentaires dans le chenal, et en aval de l'ouvrage vanne
- Reprise des talus et des berges, ajout de géotextile fibre coco

Ces milieux aujourd'hui ont un fort potentiel écologique répondant à de nombreux services écosystémiques et accueillant une faune et une flore particulière. La qualité des habitats de la roselière créée dépend de l'inondation temporaire du milieu. Pour cela, le niveau du sol pendant les travaux est établi en tenant compte des variations annuelles des hauteurs d'eau, favorables aux besoins d'une roselière et de sa faune

Supports de communication : [Création d'une roselière à Beinheim \(67\)](#)



Un Observatoire des Prairies du Grand Est face au changement climatique



Cet article s'insère dans le cadre de l'action B.6.3 Lancer un projet de recherche sur la résilience des systèmes prairiaux face au changement climatique

Contexte

Dans le cadre du projet LIFE Biodiv'Est, le Parc naturel régional de Lorraine va créer et lancer un Observatoire des Prairies du Grand Est pour mesurer l'impact du changement climatique sur les prairies permanentes et anticiper leur évolution.

Cet Observatoire constituera un outil stratégique pour aider les éleveurs à anticiper et s'adapter aux évolutions climatiques et ainsi favoriser la résilience des territoires.

Réalisations

En 2023, 60 prairies représentatives de la région et réparties dans l'ensemble du Grand Est ont été sélectionnées pour faire partie de l'Observatoire. Ces prairies devaient être des prairies permanentes de fauche en 1^{ère} utilisation et des relevés phytosociologiques devaient avoir été réalisés antérieurement.

La définition de l'état initial a débuté en 2024, et se poursuivra en 2025, à l'aide de différents inventaires et suivis, qui constitueront ou permettront de calculer des indicateurs :

- La végétation prairiale
- Les lépidoptères
- La pédofaune
- Les caractéristiques physico-chimiques du sol



Un marché public a été lancé pour la réalisation de ces relevés.



Lors de cette première année, l'étude de la végétation a été perturbée par des conditions météorologiques défavorables, qui ont entraîné des crues, des fauches aléatoires (avancées ou retardées ou absentes), mais a néanmoins permis d'identifier 390 taxons.

Dans le même contexte météorologique difficile, les relevés de lépidoptères révèlent un effondrement généralisé des populations. Deux espèces ont principalement été rencontrées, il s'agit du Myrtil et du Fadet commun, qui sont associées aux graminées.

L'inventaire de la pédofaune montre que 85% des prairies étudiées ont une bonne abondance en microarthropodes et que 28 espèces de vers de terre ont été recensées sur la région.

Enfin, les analyses de sol présentent la diversité des sols du Grand Est et les hétérogénéités des facteurs physico-chimiques (pH, granulométrie, etc) liés à la localisation des prairies.

Un lancement officiel en 2025

Même si l'Observatoire des Prairies a été créé en 2024, ce dernier a été lancé officiellement le 4 avril 2025 à Giey-sur-Aujon (Haute-Marne) en présence d'élus et la presse.

Après une matinée d'introductions et de prises de parole institutionnelles, les participants ont pu se rendre sur le terrain pour visiter une parcelle de l'Observatoire, accompagnés d'un agriculteur local et du bureau d'études ENVISOL.

L'après-midi a été consacrée aux agriculteurs et experts du territoire, avec une seconde visite technique. Le sujet des sols a été abordé avec notamment les différents tests réalisables facilement sur les parcelles agricoles, ainsi que l'agroforesterie comme allié face au changement climatique et pour le bien-être animal.

La partie terrain a été suivie d'un atelier collaboratif sous forme de jeu sérieux. Une manière originale d'identifier collectivement des leviers d'action pour renforcer la résilience des élevages de ruminants.

L'ensemble des participants a confirmé l'importance de sensibiliser les élus sur ces questions, et de croiser regards scientifiques, techniques et agricoles pour faire face aux défis climatiques.



Pour plus d'information : <https://observatoire.pnr-lorraine.com/connaissance-et-evolution/patrimoine-naturel/milieus/espaces-agricoles/prairies/>

B.1 - Démultiplier les projets de reconquête de la trame verte et bleue

Le maintien et la restauration de la Trame Verte et Bleue vise à reconstruire un réseau écologique permettant aux espèces animales et végétales de réaliser leur cycle de vie (s'alimenter, se reproduire, se reposer...) et à favoriser leur capacité d'adaptation et de résilience face aux changements de condition de milieux. La restauration de la Trame Verte et Bleue vise, dans le même temps, à améliorer et préserver le fonctionnement des écosystèmes et les services environnementaux qu'ils fournissent et à en accroître leur résilience face aux changements globaux.

Action B.1.1 - Encourager l'émergence de projets TVB (ingénierie) notamment sur les zones en déficit de TVB au regard des enjeux (milieu agricole, nature en ville...) ou intégrant des solutions fondées sur la nature

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Collectivités locales, Chambres d'agriculture, FRCGE, PNRs, CENs, CL, OFB, DREAL, AEs, Agences d'Urbanisme, Pays/PETR, Associations	État d'avancement : 50 %
--	---



Deux sessions d'Appel à projet Trame Verte et Bleue ont été lancées en 2024, 10 projets ont été retenus sur les 12 déposés.

De plus dans le cadre du projet LIFE Biodiv'Est, une Cellule d'assistance technique LIFE a été créée et intégrée à l'appel à projets Trame Verte et Bleue pour familiarisation en vue d'un déploiement plus efficient sur les zones en déficit. 598 actions nouvellement initiées par la Cellule en 2024, dont 28 pour des projets TVB.

Le PNF soutient les projets locaux grâce à ses crédits d'intervention. Dans le cadre de l'appel à projets 2024, il a accompagné plusieurs initiatives dans la Haute-Marne (52), parmi lesquelles deux plantations de haies, deux plantations d'arbres fruitiers, ainsi qu'une création de mare.

La LPO a accompagné neuf communes de Champagne-Ardenne dans le cadre de la TVB, 12 km de haies, plus de 800 arbres fruitiers et 160 arbres champêtres ont ainsi été plantés, 13 mares ont été créés et 1 prairies restaurées.

Le PNR LORRAINE poursuit ses actions en faveur de la TVB avec la plantation de 6 km de haies, la création de 20 mares et la restauration de 20 autres. Il accompagne également plusieurs communautés de communes dans leur réponse à l'appel à projets TVB

Action B.1.2 - Rapprocher le déploiement des projets de reconquête de la TVB et les Plans d'actions en faveur des espèces

En lien avec le défi A.2 - Protéger les espèces menacées.

- Coordonnateur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : Région, Agences de l'eau, Collectivités, Associations, PNRs, PNF, CENs	État d'avancement : 50 %
--	---

Action B.1.3 - Organiser des rencontres entre collectivités bénéficiaires de financements de l'AAP TVB ou souhaitant développer des projets TVB pour partage d'expériences

- Coordonnateur : Collectif régional pour la biodiversité - Porteurs / Partenaires potentiels : Collectivités, Agences d'Urbanisme, PETR/Pays, CRAGE, PNRs	État d'avancement : 50 %
--	------------------------------------

Un webinaire a été organisé au printemps 2024 afin de présenter le dispositif d'Appel à projet TVB auprès des collectivités et de partager des retours d'expérience.

Action B.1.4 - Renouveler et accroître le budget de l'appel à projet Trame verte et Bleue (avec des projets démonstratifs de TVB en milieu agricole et urbain)

En lien avec le défi B.5 - Renforcer la présence d'infrastructures écologiques en milieux agricoles de plaine.

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Agences de l'eau, DREAL	État d'avancement : 50 %
--	------------------------------------

L'appel à projet Trame Verte et Bleue se poursuit et se concrétise par des projets à l'échelle de territoires d'intercommunalités et à l'échelle régionale. Le Collectif Régional Biodiversité s'attache à accompagner les soumissionnaires dans l'élaboration des projets, en amont des dépôts de candidatures. 10 projets ont été retenus en 2024 sur les 12 projets déposés, avec un accompagnement de 367 647€ engagés par la Région.

Action B.1.5 - Organiser et animer le partage et la diffusion des bonnes pratiques auprès des gestionnaires d'infrastructures pour améliorer la prise en compte des enjeux biodiversité et continuités écologiques (trame verte, bleue, noire...) dans la gestion des abords d'infrastructures linéaires

- Coordonnateur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : Région, Agences de l'eau, DIR Est, SNCF Réseau, VNF, Concessionnaires autoroutiers, RTE, EDF, CDs, Cerema, PNRs, CRAGE	État d'avancement : 50 %
--	------------------------------------

La DREAL a initié un temps d'échange spécifique à destination des gestionnaires d'infrastructures, centré sur les enjeux liés aux pollinisateurs. Les premiers échanges avec les acteurs du végétal local ont également été engagés, avec pour objectif de favoriser des alternatives plus favorables à la biodiversité que le ray-grass en bord de route.

Des travaux préparatoires ont été engagés par la DREAL et la Région en vue du lancement d'un club des gestionnaires d'infrastructures à l'échelle du Grand Est.

Action B.1.6 - Développer les projets de plantations d'arbres haute-tige le long des routes et canaux du Grand Est, en privilégiant les plants locaux

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Départements, Concessionnaires autoroutiers, VNF, PNRs	État d'avancement : 0 %
---	-----------------------------------

Action B.1.7 - Actualiser la cartographie de la Trame Verte et Bleue à partir des dernières données et techniques connues et définir une trame noire

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Cerema, CERFE, PNRs, PETR/Pays, Agences d'Urbanisme, ARPGE, Associations	État d'avancement : 75 %
--	---

L'action C03 du LIFE Biodiv'Est consiste à l'harmonisation de la cartographie de la Trame Verte et Bleue. Une version provisoire de la nouvelle cartographie de la Trame verte et bleue a été réalisée par les bureaux d'études. Cette cartographie comprend un atlas décliné par sous-trame (forestière, prairiale, cours d'eau, zones humides, milieux thermophiles) ainsi qu'un atlas de synthèse multitrame à l'échelle 1/100 000.



Dans le cadre de ce travail, 8 réunions de lancement / d'échanges et de restitution ont été organisées, ainsi que 5 réunions territoriales d'information. Le travail se poursuit en 2025 pour produire des cartographies supplémentaires et ajuster la cartographie existante en fonction des retours issus de la consultation du SRADDET.

Concernant la trame noire, les travaux sont actuellement en attente.

Action B.1.8 - Favoriser l'émergence d'une filière « végétal local » structurée

En lien avec le défi D.3 - Développer une gestion opérationnelle intégrée des espèces exotiques envahissantes.

- Coordonnateurs : OFB, Région - Porteurs / Partenaires potentiels : CRAGE, CBs, Associations, PNRs, Départements	État d'avancement : 100 %
--	--

La Région prescrit l'utilisation du Végétal local (VL) dans le cadre de l'appel à projets Trame verte et bleue (TVB) ainsi que dans le dispositif « Mon village, espace de biodiversité ». Elle a également apporté un soutien financier de 134 154 € pour accompagner le développement de la filière végétale ligneuse et herbacée, dans le cadre du projet porté par la SCIC Végétal Nord Est (VNE), en lien avec le Fonds de développement régional pour les pollinisateurs.

La DRAAF encourage également l'utilisation du Végétal local, notamment à travers sa prescription dans le cadre du Pacte en faveur de la haie.

En complément, une filière de semences locales adaptées aux changements climatiques devra être mise en place dans le cadre de l'action C11 du LIFE Biodiv'Est (objectif à long terme). Pour le moment, un tableau recensant les espèces prairiales du Grand Est avec leurs traits de vie a été réalisé. 60 prairies ont été sélectionnées et les premières campagnes de prélèvements ont été réalisées -> 390 taxons ont été identifiés



Indicateurs de suivi en lien avec le défi B.1 - Démultiplier les projets de reconquête de la trame verte et bleue

- ➔ **Nombre de projets financés par l'AAPTVB** : 10 dossiers retenus sur 12 déposés en 2024 ;
- ➔ **Linéaire de haies plantées** : 1092 km (2024)
- ➔ **Surface de haies disparues** : - 7 % de la superficie de haies au cours des 10 dernières années (soit 2 196 ha) (2023)

B.2 - Supprimer les obstacles aux migrations des espèces

Le développement des activités humaines a notamment entraîné le renforcement des infrastructures linéaires de transport (routes, autoroutes, voies ferrées, canaux...), l'extension des zones urbaines, l'exploitation de l'énergie hydraulique. La suppression des obstacles au déplacement des espèces terrestres et aquatiques contribuera à rétablir les continuités écologiques.

Action B.2.1 - Décliner le plan d'actions pour une politique apaisée de restauration des continuités écologiques et hydrauliques

- Coordonneurs : Agences de l'eau, DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : OFB, DDT, EDF, ARPGE, CDs, Cerema, PNRs, Associations, CRAGE, FRSEA, JAGE	État d'avancement : 50 %
--	---

De nombreux ouvrages de franchissement ont été réalisés.

Un ouvrage a notamment été installé pour le barrage de la Roberstau à Strasbourg par Voies Navigables de France.

L'AESN a quant à elle supprimé 5 ouvrages sur le bassin versant de la Bouderonne, à Troyes. La restauration de l'hydromorphologie de la Lingue a été engagée à Neuville-sur-Vanne. Une étude a également été lancée pour la réalisation d'une passe à poissons à Virey-sous-Bar (52). Par ailleurs, six ouvrages ont été effacés par le SMBMA (51), et deux autres par le SMAVAS (55). Deux prises d'eau ont été rendues ichtyocompatibles sur les centrales hydroélectriques de Marnaval-Saint-Dizier et de Valcourt, situées sur la Marne.

L'AERM soutient le financement d'actions de restauration de la continuité écologique – qu'elle soit aquatique, humide ou terrestre dans le cadre des programmes de restauration de cours d'eau. En 2024, 84 ouvrages ont été aménagés ou restaurés sur le bassin Rhin-Meuse, dont 20 classés en liste 2. Parmi ces opérations figurent le dérasement du seuil de Mont et l'arasement de deux seuils sur le Madon.

Action B.2.2 - Prioriser les obstacles aux déplacements des espèces à résorber et développer une stratégie d'action sur les autres ruptures majeures de continuité écologiques terrestres

- Coordonneurs : Région, DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : Cerema, PNRs, CERFE, Associations, CRAGE, FRSEA, JAGE	État d'avancement : 50 %
--	---

La DREAL et la Région ont participé aux travaux nationaux (DGALN/DGITM/Cerema) sur l'identification des points noirs.



La cartographie de la TVB ainsi que celles des points noirs réalisées dans le cadre de LIFE Biodiv'Est sont terminées. Un poste supplémentaire LIFE a par ailleurs été ouvert concernant « la restauration de la TVB » qui travaillera en binôme avec la chargée de mission TVB à la création de 10 éco-ponts. Des travaux visant le lancement d'études ouvragistes ont débutés sur les sites concernés (08).

Action B.2.3 - Préparer la résorption des points noirs du SRADDET incluant l'éco-pont de Saverne

- Coordonneurs : Région, DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : Gestionnaires infrastructures, Collectivités, Cerema, Associations	État d'avancement : 75 %
---	------------------------------------

La DREAL a réceptionné l'étude du CERFE (Centre de Recherche et de Formation en Eco-éthologie) et les résultats ont été présentés aux gestionnaires d'infrastructures concernés (08).

La DREAL et la Région travaille à la création d'un club des gestionnaires d'infrastructures en Grand Est. Des travaux visant le lancement d'études ouvragistes ont débutés sur les sites concernés du PNF (52).

Action B.2.4 - Faire un suivi et des retours d'expériences des ouvrages existants

- Coordonneurs : Région, DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : Cerema, Gestionnaires d'infrastructures, ARPGE, Départements, PNRs, Associations	État d'avancement : 25 %
---	------------------------------------

Le Ministère réalise une étude nationale sur les ouvrages existants. La DREAL est intégrée dans plusieurs études dans les Ardennes et dans la Haute-Marne.

Indicateurs de suivi en lien avec le défi B.2 - Supprimer les obstacles aux migrations des espèces

- ➔ **Nombre d'ouvrages effacés ou équipés de passes à poisson** : 443 sur le bassin Rhin-Meuse depuis 2020, dont 84 nouveaux en 2024 (*73 en 2020 sur ce même bassin, objectif de rendre franchissable 1 000 ouvrages hydrauliques d'ici 2027*).
- ➔ **Nombre d'obstacles répertoriés sur les cours d'eau** : 19 600 obstacles, ce qui représente 1 obstacle tous les 2,5 km de cours d'eau contre 1 obstacle tous les 4 km pour l'ensemble du territoire métropolitain (2023, données OGEB)

B.3 - Renaturer les cours d'eau et les plans d'eau dégradés et reconquérir les milieux humides

Une trame de milieux aquatiques et humides fonctionnels fournit des services particulièrement précieux dans un contexte de changement climatique et contribue à atténuer les événements extrêmes (écrêtement des crues, réduction du ruissellement, soutien des étiages en période de sécheresse...). L'amélioration de la qualité et du fonctionnement de ces milieux passe par la renaturation des cours d'eau, la préservation et la reconquête des milieux humides.

Action B.3.1 - Déployer le plan Rhin Vivant visant la restauration de 100 km de "Rhin sauvage"

- Coordonnateurs : DREAL, AERM, OFB, Région - Porteurs / Partenaires potentiels : DREAL, AERM, OFB, ARPGE, Associations	État d'avancement : 75 %
---	------------------------------------

L'appel à Initiative « j'ai un projet pour le Rhin » a été reconduit. 5 dossiers ont été déposés au cours de la première phase de 2024 et 2 ont donné lieu à un soutien. Pour la deuxième phase de 2024 12 demandes ont été déposés, pour 8 dossiers retenus.

L'AERM soutient et finance des travaux sur la prise d'eau et le chenal d'amenée de la roselière de Beinheim, ainsi que la renaturation et la création de zones humides sur l'Augraben à Kembs.

Action B.3.2 - Déployer une stratégie de préservation et restauration ambitieuse de la Biodiversité sur les vallées alluviales de la Meuse, de la Meurthe, de la Moselle et de l'III

- Coordonnateur : AERM - Porteurs / Partenaires potentiels : EPAMA, EPTB Meurthe Madon, Syndicat mixte Moselle Aval, Syndicat mixte bassin de l'III, ARPGE, CRAGE, PNRs, CENs, Associations	État d'avancement : 50 %
---	------------------------------------

L'AERM travaille en lien avec les programmes d'actions des syndicats mixtes Moselle ainsi que des EPTB Meurthe-Madon et Meuse pour construire des programmes intégrés associant zones humides et biodiversité sur ces territoires.

Des partenariats sont également en cours de consolidation ou de création dans le cadre des plans herbe, qui visent à préserver les grandes surfaces de prairies. Ces initiatives concernent la Meuse (55), où le plan est en cours, ainsi que les Vosges (88) et la Haute-Marne (52), où le principe a été validé. Des démarches similaires sont également engagées en Meurthe-et-Moselle (54) et dans le Ried de l'III.

La commune de Valleroy a entrepris la restauration d'un étang communal afin de favoriser le retour de la biodiversité.

Action B.3.3 - Développer les actions de renaturation et de protection des zones alluviales notamment de la Marne, de l'Aube et de l'Aisne

- Coordonnateur : AESN - Porteurs / Partenaires potentiels : EPTB, Syndicats GEMAPI, EPCI, PNRs, ARPGE, Associations	État d'avancement : 25 %
--	------------------------------------

Des réflexions sont en cours concernant la création d'un Plan Marne, dont le périmètre et les orientations ne sont pas encore discutés ni définies. Pas d'actions engagées concernant le Plan Marne.

Opération "Gestion et aménagement du ruisseau de la Blaise et du site des Grévières", portée par le Syndicat Mixte Marne Moyenne (S3M) est finalisée (opération cofinancée par la Région, solde du dossier courant juin 2025).

Action B.3.4 - Mettre en place une gouvernance adaptée et un programme d'actions sur le site Ramsar Etangs de la Champagne humide

- Coordonnateurs : AESN, DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : PNR FORÊT D'ORIENT, EPTB, Seine Grands Lacs, CRAGE, Associations	État d'avancement : 75 %
---	------------------------------------

372 521€ d'aides ont été attribuées pour fin 2023 et 2024, 10 projets ont été soutenus sur les Etangs de la Champagne humide.

Action B.3.5 - Identifier, caractériser et engager des plans d'actions en faveur de la préservation et restauration des milieux humides dans les zones à enjeux

- Coordonnateurs : Agences de l'eau - Porteurs / Partenaires potentiels : OFB, DREAL, Collectivités, EPTB, SAGE, PNRs, CENS, Associations	État d'avancement : 25 %
---	------------------------------------

La DREAL a recensé les inventaires de zones humides en Grand Est. Elle a récupéré les données et mis en ligne une carte des zones identifiées sur macarte.ign.fr, même si elle n'est pas encore complète.

La DREAL, la Région, l'AERM et l'OFB participent à un groupe national sur la cartographie des milieux humides.



Dans le projet LIFE Biodiv'Est, un poste supplémentaire a été ouvert pour accompagner les collectivités dans leurs projets liés aux zones humides (inventaires, restauration, financements...).

La Fédération de pêche de l'Aube travaille à la réhabilitation de zones naturelles d'expansion de crues près de Fouchères. Le recensement des zones humides est en cours.

L'Agence de l'eau Rhin-Meuse finance les inventaires et stocke les données avec l'aide de la DREAL. En 2024, 476 hectares ont été protégés et 304 restaurés. Près de 60 % du territoire est couvert par des inventaires, et 11,5 % sont en cours.

Le Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine a lancé plusieurs actions : restauration de tourbières dans les Vosges, travaux sur les étangs de Girondel (55), de l'Étang Rouge (57), de Lachaussée (55) et de Bru (57), avec différents financements (EDF, OFB, Agence de l'eau, Région...).

Le PNR MONTAGNE DE REIMS a restauré des mares forestières et créé un sentier de découverte dans la vallée de la Marne.

Le PNR LORRAINE a restauré 20 mares agricoles dans la vallée de la Meuse. Il prévoit d'effacer les étangs de Valbois en 2025.

Le Département de la Meuse a lancé une étude pour une nouvelle tranche de travaux sur le marais de Chaumont. Les travaux sont prévus en 2026.

Le Syndicat des Six Rivières a engagé des travaux de restauration dans le Val de Presles.

Action B.3.6 - Encourager une protection stricte des zones humides dans les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux

- Coordonnateurs : Région, Agences de l'eau - Porteurs / Partenaires potentiels : SAGE, PNRs	État d'avancement : 75 %
--	---

Dans plusieurs SAGE en cours de révision ou d'élaboration (Nappe de la Craie, la Moder, le Rupt de Mad, l'Esch, le Trey, etc.), un travail est en cours sur les inventaires de zones humides (IZH) et sur la mise en place de stratégies de préservation.

Dans le SAGE Bassée-Voulzie, les zones humides sont en cours d'identification et de référencement sur l'ensemble du périmètre.

Le sujet des zones humides est aussi discuté entre différents SAGE, avec des échanges d'expériences entre animateurs sur les règles possibles à appliquer.

Un décret publié le 2 décembre 2024 (n° 2024-1098) précise que les zones humides dont la destruction est interdite par un règlement de SAGE, et qui sont délimitées de façon suffisamment précise, doivent être reprises dans les règlements des PLUi.

Action B.3.7 - Développer les approches globales d'actions au niveau des grands lacs pour améliorer durablement leur état écologique

- Coordonnateurs : Région, Agences de l'eau - Porteurs / Partenaires potentiels : PNRs, EPTB, Syndicats GEMAPI, CRAGE, FRSEA, JAGE, Associations	État d'avancement : 50 %
--	---

Dans le cadre du Plan Baignade, les actions envisagées en amont ont des effets bénéfiques pour améliorer durablement l'état écologique des grands lacs.

L'AERM a signé un CTEC (contrat territorial eau et climat) intégrant le volet préservation des lacs avec la Communauté de commune Gérardmer Hautes Vosges (16 décembre 2024).

Un programme analogue est en cours de construction sur le lac de Madine.

De plus des réflexions sont également menées sur les plans d'eau du pays de Sarrebourg, un CTEC ainsi que le plan herbe ont été signés en partenariat avec l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, la Communauté de communes du Pays de Phalsbourg, la Communauté de Communes du Saulnois et la ville de Sarrebourg.

Indicateurs de suivi en lien avec le défi B.3 - Renaturer les cours d'eau et les plans d'eau dégradés et reconquérir les milieux humides

- ➔ **Linéaire de cours d'eau renaturé : 320 km** sur le bassin Rhin-Meuse en 2024 (*182 km en 2022 sur ce même bassin, objectif de renaturer 3 200 km de cours d'eau d'ici 2027*) ; et **60 km** sur le Bassin Seine-Normandie (hors entretien)
- ➔ **Surface de zones humides restaurées : 4495 ha** de zones humides restaurées sur le bassin Rhin Meuse depuis 2020, dont 304 ha restaurés en 2024.
- ➔ **Nombre de mares disparues en 1955 et 2023 : 1 283** (données OGEB)
- ➔ **Surface des zones humides identifiées par le BDOCS : Milieux naturels liés à l'eau = 32 133 ha**, soit 0,56 % de la région (OSC 2021)

B.4 - Encourager les pratiques agricoles favorables à la biodiversité

Les interactions entre l'agriculture et la biodiversité sont nombreuses. Les services fournis par l'agriculture et les milieux agricoles vont de la production d'aliments à l'entretien du paysage et comportent une valeur socio-culturelle forte. La présence d'une biodiversité équilibrée est bénéfique à l'agriculture. L'encouragement des pratiques agricoles favorables à la biodiversité vise à développer les bénéfices réciproques entre agriculture et biodiversité et à promouvoir une agriculture durable. Ainsi, le développement des pratiques agroécologiques pourra s'appuyer sur le développement de paiements pour services environnementaux et de filières valorisant la biodiversité. Les consommateurs, au travers de leurs achats, ont un rôle clé à jouer pour favoriser et soutenir les modes de production favorables à la biodiversité.

Action B.4.1 - Poursuivre le développement des filières agricoles favorables à la ressource en eau, en accroissant le budget de l'appel à projet dédié

- Coordonnateurs : Agences de l'eau, Région - Porteurs / Partenaires potentiels : CRAGE, Organismes stockeurs, Collectivités, PNRs	État d'avancement : 75 %
--	---

L'AMI « Soutien aux filières favorables à la protection de la ressource en eau » dresse le bilan suivant en 2024 : 10 dossiers ont été déposés à l'AMI et 9 ont été accompagnés pour un montant total de 580 751€

Action B.4.2 - Concevoir et mettre en œuvre un système de Paiement pour Services Environnementaux disponible pour tout binôme collectivités/ groupement d'agriculteurs volontaires sur les territoires à enjeux

- Coordonnateurs : Agences de l'eau - Porteurs / Partenaires potentiels : Collectivités gestionnaires de captage, CRAGE, FRSEA, JAGE, PNRs	État d'avancement : 50 %
--	---



La Région Grand Est soutient 2 expérimentations de PSE permettant de préserver les prairies et la biodiversité qu'elles abritent :

En plaine sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences et Saint Avold-Synergie. Les PSE visent à protéger des prairies d'intérêt remarquables, identifiées dès 2011 par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine en rémunérant des agriculteurs pour qu'ils maintiennent des pratiques extensives ; 7 agriculteurs volontaires et 366 ha de prairies préservées

En montagne sur le territoire du PETR Pays de la Déodatie et Pays de Remiremont. Les PSE visent à protéger des prairies identifiées comme réservoirs et corridors écologiques au titre de la Trame Verte et Bleue. 33 agriculteurs volontaires et 2682 ha de prairies préservées

Conventionnement avec 4 collectivités territoriales et octroi d'un montant forfaitaire sur 5 ans pour une subvention régionale totale de 75 000€

Action B.4.3 - Développer les pratiques et les filières respectueuses de l'environnement (agroécologie, agriculture biologique, agroforesterie, agriculture de conservation des sols) en s'appuyant sur les groupes d'intérêts économiques et environnementaux et les groupes Ecophyto 30 000

- Coordonnateur : DRAAF - Porteurs / Partenaires potentiels : AEs, Région, OFB, CRAGE, Bio Grand Est, DREAL, Organismes stockeurs, Collectivités, PNRs, Associations (APAD, BASE...)	État d'avancement : 75 %
---	---

L'AESN a soutenu 2 dossiers dans le cadre d'Écophyto en 2024, pour un montant total de 34814€.

La DRAAF a signé un nouveau plan Bio régional pour la période 2023-2027. Elle poursuit également le développement de l'agroforesterie avec le déploiement régional du Pacte en faveur de la haie. Des appels à projets ont été lancés en 2024.

Depuis le début du dispositif, 121 GIEE (Groupements d'intérêt économique et environnemental) ont été reconnus, rassemblant 1 171 exploitations, 1 640 agriculteurs et couvrant 167 489 hectares. En 2024, 11 nouveaux GIEE ont été reconnus, regroupant 108 exploitations, 167 agriculteurs et 15 524 hectares.



Un réseau de 40 fermes vitrines devant mettre en œuvre des pratiques favorables à la biodiversité a été lancé en juin 2023 dans le cadre du LIFE Biodiv'Est. Les aménagements ont été réalisés pendant les hivers 23-24 et 24-25. 15 km ont ainsi été plantés et 8,3 km de linéaires de bord de champ sont concernés par une gestion différenciée du sol. 19 km de linéaires sont affectés à des bandes enherbées améliorée. Un marché public a été lancé pour analyser et interpréter les prélèvements de sols, capture d'insectes, nématodes sur les 40 fermes pilotes. Ce marché s'est terminé au dernier trimestre de 2024 et les prélèvements ont été envoyés aux laboratoires pour analyses. Concernant les dégâts d'espèces protégées, les dégâts des grues cendrées sur 6 fermes ont été comptabilisés, idem pour ceux causés par les cygnes tuberculés.

Action B.4.4 - Développer des filières de valorisation des fruits produits par les arbres fruitiers d'alignement et vergers haute-tige (distillation, jus...) en développant des projets communaux intergénérationnels

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Associations d'arboriculteurs, département, CRAGE, Collectivités, PNRs, Départements	État d'avancement : 15 %
--	---

Le contrat de filière fruits et légumes du Grand Est 2021-2025 : aide régionale totale de 383 268 € pour 50 dossiers reçus. Cela représente 101 ha, et 19 dossiers sont en agriculture biologique. Une aide régionale de 84 257,99 € a été accordée à Union Régionale des Associations d'Arboriculteurs du Grand Est.

Action B.4.5 - Accompagner les viticulteurs en AOC pour un objectif zéro herbicide

- Coordonnateurs : Agences de l'eau, Région - Porteurs / Partenaires potentiels : INAO, Syndicats viticoles, DRAAF, AVA, CICV, CRAGE	État d'avancement : 25 %
--	---

La filière de champagne biologique se poursuit.

Action B.4.6 - Développer les plans alimentaires territoriaux et le travail avec la restauration collective pour assurer des débouchés aux productions favorables à la biodiversité et l'eau

- Coordonnateur : DRAAF - Porteurs / Partenaires potentiels : Agences de l'eau, Collectivités, CRAGE, Bio Grand Est, Coopératives agricoles, Départements, PNRs, Associations de consommateurs	État d'avancement : 50 %
--	---

31 projets alimentaires territoriaux (PAT) ont été labellisés, dont 20 au niveau 2. Les agences de l'eau souhaitent s'y investir davantage, notamment pour protéger les captages d'eau.

Un agent a été recruté au sein de la DRAAF pour aider au déploiement de la plateforme "Ma cantine". Un appel à projets "Planification écologique" a été lancé pour soutenir les PAT de niveau 2.

Les pôles PNA et Écophyto de la DRAAF travaillent ensemble dans le cadre d'un appel à projets régional 2024 pour réduire l'usage des produits phytosanitaires, dans le cadre de la stratégie Écophyto 2030.

La Région porte le programme ADAGE. Une "Task force alimentation durable" a été créée pour mobiliser les acteurs de la chaîne alimentaire. Un parcours d'accompagnement pour le sourcing local a été structuré. La charte ADAGE est désormais signée par les métropoles de Nancy, Metz, Reims (Strasbourg est en cours).

Des lycées pilotes testent l'approvisionnement bio et local : 13 lycées avec Paysan Bio Lorrain, 7 lycées avec Agrilocal55, et une semaine sur les légumineuses dans 15 lycées. Environ 300 personnes ont participé aux réunions associées.

La Région soutient aussi plusieurs projets : Transaat (Inrae), LocAlim88 (inter-PAT des Vosges), Cantines responsables (étude sur l'approvisionnement des hôpitaux). Elle suit les indicateurs via Webgerest, forme les acteurs, publie une newsletter trimestrielle, et a lancé une aide à l'achat de produits de qualité pour les lycées (avril 2024). En 2024, 9,5 millions de repas ont été soutenus, avec 650 000 € d'aides versées à 152 lycées.

Le lancement du marché PATAC, un webinar PARTAAGE sur les leviers d'action autour des PAT et de l'eau, et l'accompagnement des acteurs de la restauration collective pour la mise en œuvre d'EGAlim et de "Ma cantine".

Action B.4.7 - Atteindre les objectifs de la convention de partenariat pour la nappe rhénane : Diminuer de 40 à 50 % l'utilisation d'herbicides d'ici à 2022 sur les aires d'alimentation de 19 captages, et baisser de 50 % le recours à l'ensemble des produits phytosanitaires d'ici 2025 sur la nappe rhénane conformément aux objectifs Ecophyto 2

- Coordonnateurs : Région, AERM - Porteurs / Partenaires potentiels : DREAL, DRAAF, CRAGE, Organismes Stockeurs, Collectivités	État d'avancement : 50 %
---	---------------------------------

Action B.4.8 - Dynamiser la politique de protection des captages en encourageant des mesures ambitieuses telles que des cultures à bas niveau d'intrant

- Coordonnateurs : DRAAF, Agences de l'eau, DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : Collectivités, CRAGE, Région, Départements	État d'avancement : 50 %
---	---------------------------------

L'AESN a accompagné 1 projets filières BNI pour 1 029 461 € d'aide. 62 330 ha de cultures BNI ou bio dans AAC (2022)

Le Département de la Meurthe-et-Moselle anime la préservation des captages d'eau prioritaire dans le département.

Action B.4.9 - Faire évoluer les cahiers des charges de productions agricoles en renforçant le volet environnemental (ex : révision de l'AOC « Munster ») et développer les labels environnementaux (HVE, agriculture biologique, marque « Valeur Parc Naturel Régional »)

- Coordonnateurs : Région, DRAAF - Porteurs / Partenaires potentiels : Agences de l'eau, INAO, CRAGE, PNRs, Associations de consommateurs	État d'avancement : 50 %
--	---------------------------------

Plusieurs programmes européens et dispositifs régionaux permettent de valoriser la production agricole en apportant des soutiens financés aux porteurs de projet.

Le FEADER poursuit l'instruction des dossiers dans le cadre de l'IPAGE "Transformation-commercialisation".

Pour l'appel à projets "Soutien à la mise en marché", 56 projets ont été déposés. Parmi eux, 13 ont bénéficié d'une majoration pour l'agriculture biologique (AB), avec 248 177,48 € de subventions votées.

L'aide exceptionnelle au maintien en agriculture biologique (MAB) a été reconduite dans le cadre des PDR 2014-2022, pour un montant estimé à 6,5 millions d'euros (Région et FEADER).

Le Parc national des forêts poursuit le déploiement de la marque "Esprit Parc national", qui valorise les produits et services respectueux de l'environnement. En 2024, de nouveaux

bénéficiaires pourraient être identifiés dans la partie Grand Est, parmi les agriculteurs, artisans ou acteurs du tourisme.

Action B.4.10 - Simplifier la mise en œuvre des Mesures Agri-Environnementales et poursuivre leur développement (paiements, cahier des charges)

- Coordonnateur : DRAAF - Porteurs / Partenaires potentiels : Agences de l'eau, ASP, Partenaires professionnels, CRAGE, Collectivités, PNRs, AEs, DREAL, Opérateurs Co-financeurs nationaux, CENs, CL	État d'avancement : 75 %
---	---

La Région a alloué 129 000 € à l'ASP pour soutenir les dossiers liés aux MAEC API (166 bénéficiaires) et PRM (174 bénéficiaires). Ces aides sont cofinancées par le FEADER Relance à 99 % pour une durée d'un an.

Des appels à projets MAEC Transition des pratiques ont été lancés, couvrant les volets IFT, autonomie protéique et carbone. 144 candidatures ont été reçues pour un engagement sur 5 ans dans ce nouveau dispositif.

Du côté de la DRAAF, il est encore trop tôt pour faire un bilan des engagements pris en mai 2024, l'instruction est en cours. Lors du CRAEC fin octobre 2024, les prévisions indiquaient un budget de 16 millions d'euros pour les MAEC systèmes, principalement pour l'élevage d'herbivores, et 7 millions pour les MAEC localisées, soit un total de 23 millions d'euros. Le budget disponible devrait permettre de financer toutes les demandes MAEC 2024 éligibles. Les financeurs sont l'État, les agences de l'eau et le FEADER.

Action B.4.11 - Favoriser le développement des surfaces agricoles d'intérêt écologique et les couverts favorables aux pollinisateurs

- Coordonnateurs : DRAAF, DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : CRAGE, Organismes Stockeurs, Collectivités, PNRs	État d'avancement : 75 %
--	---

L'appel à projets FEADER agroforesterie a été modifié pour inclure de nouvelles actions favorables aux pollinisateurs, comme les bandes enherbées mellifères.

La DRAAF travaille à la déclinaison régionale du Plan national pollinisateurs avec des fiches actions rédigées et une feuille de route en cours. Elle a aussi lancé des appels à projets en 2024 dans le cadre du Pacte en faveur de la haie.

Le 16 janvier 2024, la RGE et l'Afac-Agroforesterie ont signé l'Appel de la Haie, une campagne nationale pour faire de la haie un levier important de la planification écologique. Plus de 90 personnes ont participé aux journées de la Haie les 22 et 23 mai, avec des ateliers et des visites pour échanger et préparer les actions futures.

Le PNR LORRAINE a formé une centaine d'agriculteurs à l'intérêt des MAEC. Entre 2023 et 2024, 2 000 hectares de prairies MAEC ont été engagés par 135 agriculteurs.



Un réseau de 40 fermes vitrines devant mettre en œuvre des pratiques favorables à la biodiversité a été lancé en juin 2023 dans le cadre du LIFE Biodiv'Est. Ces dernières doivent mettre en place de pratiques agricoles pour améliorer les insectes pollinisateurs et la faune auxiliaire des cultures. Les aménagements ont été réalisés pendant les hivers 23-24 et 24-25.

15 km ont ainsi été plantés et 8,3 km de linéaires de bord de champ sont concernés par une gestion différenciée du sol. 19 km de linéaires sont affectés à des bandes enherbées améliorées. Un marché public a été lancé pour analyser et interpréter les prélèvements de sols, capture d'insectes, nématodes sur les 40 fermes pilotes. Ce marché s'est terminé au dernier trimestre de 2024 et les prélèvements ont été envoyés aux laboratoires pour analyses.

Action B.4.12 - Encourager la conversion des exploitations agricoles et viticoles à l'agriculture biologique

- Coordonnateurs : DRAAF, Agences de l'eau - Porteurs / Partenaires potentiels : Bio en Grand Est, CRAGE, Organismes Stockeurs, Collectivités, Région, Coopératives agricoles, Départements, PNRs CRAGE, Organismes Stockeurs, Collectivités, PNRs	État d'avancement : 75 %
---	---

La DRAAF soutient l'animation du plan bio grâce à des financements BGE, crédits État et CRAGE via le CASDAR. Le nouveau plan bio régional a été signé en janvier. La DRAAF organise, avec la Région et les partenaires techniques, une conférence sur l'agriculture biologique pour mieux communiquer autour du sujet.

Action B.4.13 - Favoriser la préservation des races agricoles animales menacées d'abandon et des variétés végétales anciennes

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : CRAGE, Organismes Stockeurs, Collectivités, PNRs, Départements	État d'avancement : 75 %
--	---

Pour la campagne 2024, la mesure MAEC-PRM a financé 174 bénéficiaires élevant des chevaux de trait ardennais, vaches vosgiennes et chèvres de Lorraine, pour un total d'aides de 351 610 € (Région et FEADER).

Le premier appel à projets PRM-Avicole a reçu 4 dossiers, pour un total de 74 592 € d'aides, concernant la poule d'Alsace, le dindon rouge des Ardennes et la poule meusienne.

Indicateurs de suivi en lien avec le défi B.4 - Encourager les pratiques agricoles favorables à la biodiversité

- ➔ **Montant de projets financés dans l'AAP soutien aux filières favorables à la protection de la ressource en eau** : 580 751€ € ont été engagés en 2024 (703 824€ en 2023) ;
- ➔ **Nombre de dossiers aidés au titre des PSE** : 3 nouveaux territoires engagés dans le déploiement de PSE pour 6900 ha et 60 exploitants (2024, AERM), (13 territoires sous PSE en 2023 AERM)
- ➔ **Agriculture biologique (données DRAAF)** : 225 000 ha soit 8% de la Surface Agricole utile Régionale (2024).

B.5 - Renforcer la présence d'infrastructures écologiques en milieux agricoles de plaine

Les infrastructures écologiques en milieux agricoles sont des infrastructures à proximité des parcelles cultivées. Eléments fixes du paysage, elles constituent des habitats semi-naturels entretenus par l'homme à des fins de service pour les cultures et pour l'environnement. Il s'agit par exemple de bandes fleuries, de haies, d'arbres isolés ou de lisières boisées, de prairies, de bordures de chemin... La restauration de tels éléments du paysage permettra d'enrayer l'effondrement d'une biodiversité dite « ordinaire ».

Action B.5.1 - Accroître les mesures de suivi et de préservation des haies et des ripisylves, et développement des filières d'entretien et de valorisation économique du bois produit

- Coordonnateur : Collectif régional pour la biodiversité - Porteurs / Partenaires potentiels : CRAGE, Organismes Stockeurs, Collectivités, PNRs, Départements	État d'avancement : 75 %
--	---

Lancement de la mesure FEADER agroforesterie (Haie, arbres intraparcéllaires) par la Région en cofinancement avec les AE. D'août 2023 à septembre 2024, 200 dossiers retenus, pour 200 km de haies et 9640 arbres intraparcéllaires. Plus de 4,96 M € d'aides publiques (2,6M€ FEADER + 1,2 M€ Région + 1,1 M€ AERM).

Animation du réseau des structures d'accompagnement FEADER

Action B.5.2 - Lancer une réflexion sur l'opportunité d'une stratégie Régionale en matière d'agroforesterie

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : AERM, OFB, CRAGE, Collectivités, PNRs, Associations	État d'avancement : 75 %
--	---

Signature par la Région de l'Appel de la Haie en janvier 2024, portée par l'Afac-Agroforesterie. Une journée régionale de la haie a été organisée en mai a été coorganisée par le PNR LORRAINE et Haies vives d'Alsace pour fédérer le réseau d'acteurs GE

Adoption du principe de rédaction d'un plan Haie porté par la Région dans le cadre du Pacte de ruralité (fin 2024) pour une stratégie en faveur de la haie de l'amont à l'aval. Le Pacte de la Haie se met en place sur les fermes avec la réalisation de diagnostics.

Mise en place et animation d'un COPIL régional dédié à la haie.

Inscription d'un objectif de plantation de 4000km de haie à l'horizon 2030 dans la planification écologique.

Le PNR L a planté 6km de haies dans le cadre du programme du Parc, dont 4 km avec RTE.

Le Département de Meurthe-et-Moselle poursuit des actions en matière d'agroécologie.

Action B.5.3 - Financer et déployer les projets de restauration de la biodiversité en espace agricole en partenariat avec collectivités, associations, la fédération des chasseurs et la chambre d'agriculture

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : DREAL, AERM, OFB, CRAGE, FCGE, FNC, AERM DRAAF, Départements, PNRs, CENs, Associations	État d'avancement : 50 %
--	---



Lancement et mise en œuvre de l'action C07 du LIFE Biodiv'Est « Ingénierie pour la construction et l'animation de programme d'amélioration de la biodiversité en milieux agricoles « Restaurer la biodiversité dans les espaces agricoles ».

Le Pacte en faveur de la haie est en cours de mise en place dans le Grand Est, et les financements en faveur de la régénération naturelle assistée a été ouvert.

La Région a financé des projet TVB à l'échelle Grand Est en faveur de la biodiversité en milieu agricole. Le projet Fermes Bio'diversité porté par Bio en Grand Est et ses partenaires, ainsi que le projet "Vive les haies fonctionnelles" porté par Haies Vives d'Alsace et "Agribiodiv'Est" par la FRC (plantation de haies et semis de pieds de haies et bords de champs) ont été financés dans le cadre du dispositif.

Indicateurs en lien avec le défi B.5 - Renforcer la présence d'infrastructures écologiques en milieux agricoles de plaine

Ces indicateurs sont issus de l'OGEB.

- ➔ **Indicateur d'évolution du cortège d'oiseaux spécialistes des milieux agricoles dans le Grand Est** : Les effectifs des oiseaux spécialistes des milieux agricoles ont chuté de 32 % en région Grand Est entre 2002 et 2020 (contre 38% sur le territoire métropolitain).
- ➔ **Nombre d'arbres intraparcellaire financés / programmés** : 9640 arbres en 2024 (contre 1400 en 2023).

B.6 - Reconquérir et préserver les prairies

Les prairies et les milieux ouverts, en particulier les prairies permanentes, sont des milieux riches (en biodiversité et en services écosystémiques rendus) mais aussi très vulnérables dans un contexte économique peu favorable à l'élevage herbager. Pour ces raisons, un défi leur est particulièrement dédié. La préservation et la reconquête des prairies s'appuieront sur la valorisation de produits « à l'herbe » et sur l'amélioration de la connaissance des prairies.

Action B.6.1 - Élaborer et déployer un plan de soutien aux prairies permanentes

- Coordonnateur : Collectif régional pour la biodiversité - Porteurs / Partenaires potentiels : CRAGE, Instituts techniques et de recherche, Collectivités, PNRs CENS	État d'avancement : 50 %
---	---

La Région intervient dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes d'actions des Plans Herbe de la Meuse, du Massif des Vosges, de l'ouest vosgiens, de la Sarre/Moselle Sud, du Sud Alsace. Elle intervient de manière plus spécifique en tant que co-maitrise d'ouvrage dans le Plan Herbe du Ried Alsacien dans lequel elle co-anime avec le SDEA, Colmar agglomération, l'AERM un collectif d'une dizaine de partenaires.

Le CEN L contribue au plan herbe Moselle Sud.

Le PNF est porteur d'un PAEC sur la préservation des prairies permanentes.

Le CL a renouvelé et actualisé les cahiers des charges des conventions d'occupations agricoles sur les prairies et a acquis une nouvelle prairie autour du Lac de Madine.

Action B.6.2 - Appuyer la création d'une filière « à l'herbe » : lait de foin et viande à l'herbe, notamment en développant la labellisation « Spécialité Traditionnelle Garantie »

- Coordonnateurs : Région, Agences de l'eau - Porteurs / Partenaires potentiels : CRAGE, Entreprises agroalimentaires, PNRs, CRAGE, FRSEA, JAGE	État d'avancement : 75 %
---	---

Un poste a été ouvert et crée à la Région afin d'étudier la faisabilité d'une filière "lait de foin Natura 2000" et les potentiels de développement des produits laitiers régionaux sous Signe officiel de qualité.

Action B.6.3 - Lancer un projet de recherche sur la résilience des systèmes prairiaux face au changement climatique

En lien avec le défi C3 - Développer la recherche sur la résilience des écosystèmes et l'adaptation au changement climatique.

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : DRAAF, CRAGE, Instituts de recherche, PNRs, CSRPN	État d'avancement : 50 %
--	---



Dans le cadre du projet LIFE Biodiv'Est, les actions C10 et C11 visent à mettre en place des opérations pilote d'adaptation et d'atténuation du changement climatique en milieux prairiaux, et à améliorer les connaissances sur la résilience des prairies. Ces 2 actions ont démarré en 2022.

En 2023, des méthodologies d'inventaires de prairies ont été validées et de 60 prairies à inventorier ont été identifiées (C10). En 2024 Quatre bureaux d'études ont été mobilisés pour réaliser des inventaires faune-flore. CENOSE a étudié la végétation prairiale, ECOLO et Entomo Logic les lépidoptères, et Envisol la pédofaune ainsi que les analyses de sol (physico-chimie et microfaune).

Une première campagne de prélèvements a été menée sur 60 prairies. Les résultats montrent :

- Pour la flore prairiale, des difficultés à réaliser les relevés à cause de la météo et de la fauche précoce, mais 390 taxons ont été identifiés.
- Pour les papillons, un effondrement généralisé des populations a été observé, avec le Myrtil et le Fadet commun comme espèces dominantes.
- Pour la pédofaune, 19 parcelles présentent une faible diversité, avec 28 espèces de vers de terre recensées.
- Pour les sols, les taux de matière organique sont jugés corrects.

Action B.6.4 - Déployer les projets transfrontaliers en faveur de la préservation et de la restauration des milieux ouverts (soutenir l'émergence de projets tels LIFE « connexions » ou Interreg « Espèces animales en danger »)



- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">- Coordonnateur : DREAL- Porteurs / Partenaires potentiels : CENs, Région, PNRs, CRAGE, Associations | État d'avancement :
100 % |
|---|--|

EDF Hydro participe au programme Interreg Biodiv'pature, en collaboration avec la LPO, qui porte le projet. EDF Hydro Est mène plusieurs expérimentations, notamment sur la digue tiroir de Plobsheim, avec la LPO et l'OFB. Un troupeau de moutons et de chèvres y a été installé sur un kilomètre envahi par la renouée du Japon. C'est la troisième année d'expérimentation, et les résultats 2024 montrent un recul encourageant de cette plante envahissante.

Indicateurs en lien avec le défi B.6 - Reconquérir et préserver les prairies

Ces indicateurs sont issus de l'OGEB.



- ➔ **Superficie de prairies permanentes en Grand Est** : Les prairies permanentes couvrent 13% de la région Grand Est. Plus de 40% de la surface de prairie permanente a été perdue sur le territoire du Grand Est entre 1970 et 2020.
- ➔ **Surface de Prairies sensibles** : 46 832 ha, soit 6 % de la surface des prairies permanentes régionales (2023)
- ➔ **Part de surface en prairie** : 22 781 ha ont été remis en herbe au travers des Appel à candidature en 2022

B.7 - Reconquérir la biodiversité dans les villes et les villages et lutter contre la pollution lumineuse

→ En lien avec le SRADDET

Le développement d'espaces urbains engendre l'artificialisation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers. La biodiversité dans ces espaces urbains est relativement peu présente. Les démarches de végétalisation et de dés-imperméabilisation des surfaces contribuent à développer une biodiversité ordinaire en ville et à atténuer les effets du changement climatique (limitation du ruissellement et du risque d'inondation, îlots de « fraîcheur » ...). En outre, il s'agit de développer de bonnes pratiques de gestion écologique. Un autre aspect de nos modes de vie urbains est la présence d'éclairages nocturnes qui peut perturber de nombreuses espèces. La gestion de l'éclairage public et des grandes enseignes est à prendre en compte dans une démarche de reconquête de la nature en ville.

Action B.7.1 - Sensibiliser à la protection et au développement de la biodiversité en ville, lors des projets de rénovation du bâti, de programmes ANRU et de requalification de friches et intégrer les enjeux Eaux et Biodiversité pour améliorer la gestion des eaux pluviales et la prise en compte de la TVB

- Coordonnateurs : DREAL, AERM - Porteurs / Partenaires potentiels : Collectivités, Aménageurs, Agences d'Urbanisme, PNRs, réseaux EEDD, Cerema, Pays/PETR, Départements, Associations de quartier	État d'avancement : 75%
--	--

La Région a lancé un dispositif « changement climatique et impact sur les ressources en eau et les milieux naturels : anticiper le manque d'eau et les sécheresses ». Les projets de désimperméabilisation et des gestions des eaux pluviales sont éligibles et les aides cumulables avec celles de l'Agence de l'Eau.

- 98 projets (portés principalement par des collectivités, entreprises, associations) pour des travaux de gestion intégrée des eaux pluviales/désimperméabilisation/végétalisation (rues, places, traversées de communes, cours d'école, parkings, pistes cyclables, abords de bâtiments publics ou autres) pour un montant de subventions de 7 255 910 €.
- 51 projets (programme de déconnexion des toitures, stockage et réutilisation des eaux pluviales) pour un montant de subventions de 1 317 366 €
- 3 projets de sécurisation d'alimentation en eau potable pour un montant de subventions de 47 326 €

La DREAL travaille en partenariat avec les DDT pour réduire les rejets des eaux pluviales au réseau en s'appuyant sur les dispositifs des SDAGE et de la doctrine régionale.

Action B.7.2 - Faire de la gestion alternative des eaux pluviales un levier de reconquête de la biodiversité en ville (trame verte urbaine) : généraliser la désimperméabilisation, la végétalisation et l'infiltration des eaux pluviales par dispositifs végétalisés lors des projets de renouvellement de voirie ou parkings

- Coordonnateurs : Agences de l'eau - Porteurs / Partenaires potentiels : Région, Collectivités, Agences d'Urbanisme, Cerema, PNRs, Pays/PETR, Départements	État d'avancement : 75 %
--	---

La Région a lancé un dispositif « changement climatique et impact sur les ressources en eau et les milieux naturels : anticiper le manque d'eau et les sécheresses ». Les projets de désimperméabilisation et des gestions des eaux pluviales sont éligibles et les aides cumulables avec celles de l'Agence de l'Eau. Cf. action précédente.

L'AESN, a soutenu (hors fonds vert) 31 dossiers de désimperméabilisation pour un montant total de 9,97M€. Avec le fond vert, 15 dossiers ont été soutenus pour un montant de 0,88 M€.

En 2024, la CCA Alsace (Chambre de Consommation) a accompagné des entreprises alsaciennes à la végétalisation de leurs espaces extérieurs (apportant des co-bénéfices salariés et biodiversité), en les sensibilisant à la limitation de l'artificialisation des sols au travers d'une prestation de conseils. L'objectif est de passer ce message dans les avis PPA pour les PLU et autres documents règlementaires

Action B.7.3 - Appliquer les ratios de surfaces non imperméabilisées, de végétalisation et d'infiltration des eaux pluviales du SRADDET, dans les SCoT et PLU

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : DDTs, collectivités, PNRs, Cerema, Agences d'Urbanisme, Pays/PETR	État d'avancement : 0 %
---	--

Aucun moyen de vérifier pour le moment que cette règle est appliquée dans le cadre du SRADDET.

Action B.7.4 - Evaluer l'impact de la pollution lumineuse (éclairage public, éclairage nocturne des entreprises, commerces...) en Grand Est en identifiant les sites à enjeux forts et en définissant une stratégie d'actions renforcée sur ces sites

- Coordonnateur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : Région, OFB, Cerema, DDT 57, PNR, Eurométropole de Metz, Collectivités, PNRs, ANPCEN, Pays/PETR	État d'avancement : 75 %
--	---

Le Ministère (Direction Eau et Biodiversité) a lancé une étude nationale sur les points noirs de continuités écologiques, y compris la pollution lumineuse. Le rendu est prévu pour fin 2025.

Le Parc National des Forêts est partie prenante dans le cadre du projet LIFE pollution lumineuse. Un diagnostic a notamment été réalisé sur le territoire en 2024.

Action B.7.5 - Préserver et recréer les ceintures de vergers/maraichage autour des villages et villes

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : CRAGE, PNRs, Collectivités, Agences d'Urbanisme, Pays/PETR	État d'avancement : 25 %
---	------------------------------------

Action B.7.6 - Promouvoir la diffusion et l'adaptation de l'étude « Services Ecosystémiques rendus par les Arbres, Modulés selon l'Essence » (SESAME) aux villes du Grand Est

- Coordonnateur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : Cerema, PNRs, Agences d'Urbanisme	État d'avancement : 75 %
---	------------------------------------

Action B.7.7 - Etablir une charte de l'arbre dans les communes volontaires

- Coordonnateur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : Cerema, PNRs, Collectivités	État d'avancement : 50 %
---	------------------------------------

Action B.7.8 - Favoriser les espèces mellifères et les essences locales dans les jardins publics, privés et zones industrielles et commerciales et renforcer la gestion favorable à la biodiversité (gestion différenciée, carré « biodiversité » en libre évolution)

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Collectivités, Associations, PNRs, Cerema, Départements	État d'avancement : 50 %
--	------------------------------------

La SCIC Végétal Nord Est a développé des listes d'essences mellifères pour des bandes enherbées fleuries, adaptées aux zones « Alsace-Vosges » et « Champagne-Côtes calcaires ». Une liste d'essences ligneuses mellifères a aussi été établie, incluant par exemple l'alisier blanc, le pommier sauvage, l'aubépine ou encore le cerisier à grappes. Une nouvelle liste d'espèces herbacées locales favorables aux pollinisateurs est en préparation.

La Région encourage l'utilisation de végétaux adaptés au sol et au climat, labellisés « Végétal Local », dans plusieurs appels à projets : Infrastructures agroécologiques, Trame Verte et Bleue, et Mon Village Espace de Biodiversité.

Un groupe de travail est en cours de création pour réunir les gestionnaires de bords de routes, voies ferrées, etc., afin de coordonner des actions de protection de la biodiversité, notamment des pollinisateurs.

La Région propose aussi un dispositif « Plan de Gestion Différencié » qui aide à réaliser des plans de gestion, acheter des plants et du matériel de désherbage. En 2024, 45 dossiers ont été soutenus : 29 plans de gestion, 8 achats de végétaux et 8 achats de matériel.

Action B.7.9 - Définir localement une trame noire et favoriser sa prise en compte systématique dans les documents d'urbanisme

En lien avec le défi B1 - Démultiplier les projets de reconquête de la trame verte et bleue.

- Coordonnateurs : DREAL, Région - Porteurs / Partenaires potentiels : DDTs, collectivités, PNRs, Bureaux d'Etudes, Cerema, Agences d'Urbanisme, Pays/PETR, Associations	État d'avancement : 25 %
--	---

Le Parc National des Forêts est partie prenante dans le cadre du projet LIFE pollution lumineuse. Un diagnostic a notamment été réalisé sur le territoire en 2024.

Action B.7.10 - Sensibiliser et accompagner les communes, entreprises et professionnels sur la question de la pollution lumineuse/trame nocturne en amont (et aval) des projets de rénovation, de construction et d'aménagement

- Coordonnateurs : DREAL, Région - Porteurs / Partenaires potentiels : DDTs, collectivités, entreprises, Agences d'Urbanisme, PNRs, Pays/PETR	État d'avancement : 25%
---	--

Indicateurs de suivi en lien avec le défi B.7 - Reconquérir la biodiversité dans les villes et les villages et lutter contre la pollution lumineuse

- ➔ **Nombre de projets de dés-imperméabilisation et de végétalisation en ville : 98** sur le bassin Rhin-Meuse en 2024 (25 sur ce même bassin en 2021, le nombres de dossiers indiqués correspond aux travaux engagés et soutenus techniquement et financièrement)

B.8 - Adapter les activités de chasse afin de préserver l'équilibre forestier

La présence croissante de grands ongulés dans les massifs impacte le renouvellement des peuplements forestiers. La pression est particulièrement marquée dans certaines zones identifiées dans le Plan Régional Forêt Bois. Dans un contexte de changement climatique, le renouvellement des peuplements est un réel enjeu, aussi bien pour le secteur sylvicole que pour la préservation de la biodiversité des milieux forestiers. Des pratiques de chasse adaptées sont nécessaires pour retrouver un équilibre entre la présence du gibier et le maintien des massifs forestiers.

Action B.8.1 - Intégrer dans les SDGC (Schéma Départemental de Gestion Cynégétique) les préconisations du Plan National de Maitrise du Sanglier pour limiter l'agrainage à la seule dissuasion en mettant en œuvre des mesures simples, claires, facilement contrôlables. Détailler des modalités de réduction, et d'interdiction complète de l'agrainage sur les zones à plus fort enjeu (y compris zones de sensibilité des oiseaux nicheurs au sol)

- Coordonnateurs : DREAL, Région - Porteurs / Partenaires potentiels : DDTs, OFB, DRAAF, FRCGE, FDC, CRAGE, ONF, PNRs, CRPF, UFGE, Associations	État d'avancement : 50 %
---	---

Action B.8.2 - Mettre en œuvre le programme d'actions du Grand Est pour un rétablissement de l'équilibre sylvo-cynégétique du comité paritaire sylvo-cynégétique de façon suivie et concertée (régulation des populations de grands ongulés)

- Coordonnateurs : Région, DRAAF - Porteurs / Partenaires potentiels : DDTs, FDC, ONF, CRAGE	État d'avancement : 50 %
--	---

Une analyse est réalisée par la Fédération Régional de Chasse du Grand Est pour mesure l'évolution de l'équilibre sylvo-cynégétique dans les zones à enjeux.

Action B.8.3 - Contrôler le respect des règlements de chasse en matière d'agrainage, des plans de chasse, et de l'atteinte des objectifs de régulation de sangliers, cerfs et chevreuils

- Coordonnateur : OFB - Porteurs / Partenaires potentiels : DDTs, FDC	État d'avancement : 0 %
---	--

Action B.8.4 - Développer les chasses de régulation en cas de non atteinte des objectifs de chasse

- Coordonnateurs : Région, OFB - Porteurs / Partenaires potentiels : DDTs	État d'avancement : 0 %
---	--

Une plateforme pour déclarer les dégâts de gibier à la DRAAF est mise en place.

Action B.8.5 - Adapter et appliquer l'outil « sylvafaune » visant à sensibiliser chasseurs et forestiers et à élaborer des plans de chasse grands gibiers adaptés

- Coordonneurs : Région, DRAAF - Porteurs / Partenaires potentiels : DRAAF, PNRs, DDTs, FDCs, ONF, CRPF, OFB, Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs	État d'avancement : 0 %
---	--

Un outil de signalement de dégâts de gibier par plateforme de saisie numérique a été mise en place (plateforme gibier du Grand Est).

Action B.8.6 - Encourager les démarches en faveur de la recherche d'un équilibre forêt/gibier reconnues par les acteurs forestiers et cynégétiques et validés par le monde scientifique

- Coordonneurs : Région, DREAL, DRAAF - Porteurs / Partenaires potentiels : DDTs, OFB, DRAAF, FDCs, GRAGE, ONF, PNRs, Universitaires / Recherche, CSRPN	État d'avancement : 50 %
---	---

Un audit des zones à enjeux sylvo-cynégétique (définies par le comité paritaire sylvo-cynégétique) a été lancé en 2023. Les résultats de cette étude devraient bientôt être rendu.

Deux réunions du réseau de chasse Grand Est, ont eu lieu en 2024.

Un médiateur « sylvo-cynégétique » a été embauché, le poste est hébergé par l'OFB et financé par la DRAAF.

Action B.8.7 - Développer les filières de valorisation des produits de la chasse

- Coordonneurs : Région, DRAAF - Porteurs / Partenaires potentiels : PNRs, Collectivités, FDCs, OFB, Direction des Services Vétérinaires	État d'avancement : 25 %
--	---

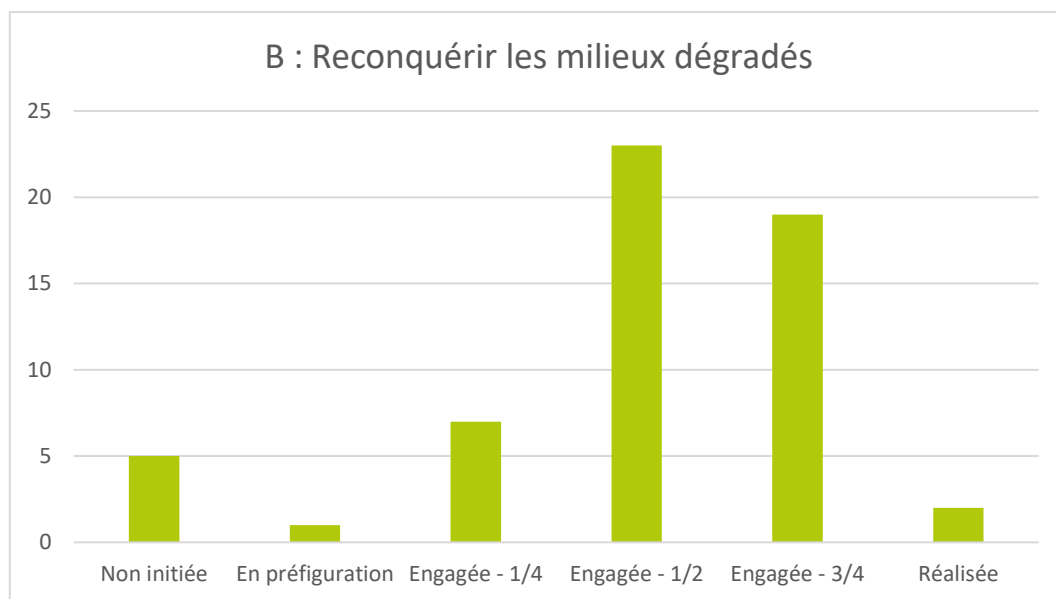
Action B.8.8 - Proscrire les concentrations artificielles d'animaux par la présence de clôture qui entrave la libre circulation des animaux. Leur pose doit être assortie d'engagement de réduction et de maîtrise des populations responsables des dégâts et être limitée dans le temps. Eviter l'entretien par des herbicides pour préserver la biodiversité des lisières

- Coordonneur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : ONF, FDCs	État d'avancement : 50 %
---	---

La loi n°2023-54 du 2 février 2023 visant à limiter l'engrillagement des espaces naturels et à protéger la propriété privée vient notamment encadrer l'implantation des clôtures dans les espaces naturels face à la multiplication des grillages empêchant la libre circulation des

animaux sauvages et posant des problèmes de sécurité incendie et sanitaire. L'application de cette loi a été discuté en réunions du réseau de chasse et le forum national.

Bilan de l'état d'avancement de l'Axe B de la SRB - Reconquérir les milieux dégradés



Le taux de réalisation des actions de l'axe B est passé, en moyenne, de 45% à 52% entre 2023 et 2024.

Axe stratégique C - Mieux connaître pour agir

Publications de l'Observatoire Régional de la Biodiversité du Grand Est

Cet article s'insère dans le cadre de l'action C.1.5 Publier les résultats de descripteurs et d'indicateurs de biodiversité (brochure, site internet)

L'Observatoire Régional de la Biodiversité (ORB) du Grand Est s'inscrit pleinement dans l'axe C de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB) 2020-2027, intitulé « Mieux connaître pour agir ».

Cet axe vise à renforcer la connaissance de la biodiversité pour orienter efficacement les actions de préservation. L'ORB contribue à cet objectif en améliorant la connaissance, en suivant l'évolution de la biodiversité, en soutenant les politiques publiques, en aidant à la décision et en diffusant des solutions.

La **Stratégie Régionale de Biodiversité**, adoptée en juillet 2020, propose de

«Faire de l'observatoire Régional de la Biodiversité l'outil de suivi de l'état de la biodiversité en Grand Est pour orienter l'action ».



L'observatoire devra :

- Promouvoir et soutenir la réalisation **d'inventaires naturalistes** en incluant les groupes mal connus (insectes, mousses, champignons, etc) ;
- Développer les **indicateurs de la biodiversité par milieux et thématiques** prioritaires (d'après le modèle Etat, Pressions, Réponses)
- Territorialiser les descripteurs et indicateurs, afin de **fournir des analyses à des échelles de territoire infra** (EPCI, SCOT, PNR, etc) ;
- **Publier les résultats** de descripteurs et d'indicateurs de biodiversité (brochure, site internet).

Sur les 20 thématiques de travail de l'Observatoire, déjà **7 brochures publiées depuis 2020** !
Retrouvez-les sur la plateforme **biodiversité.grandest.fr**

Réalisations 2024

En 2024, l'Observatoire Grand Est de la Biodiversité (OGEB) a publié deux nouvelles brochures :

- **Flore, Fonge et Habitats naturels du Grand Est**
- **Milieux aquatiques : Panorama et chiffres clés 2023**

Etat des lieux de la flore, fonge et habitats naturels en Grand Est (extrait)



742 plantes vasculaires menacées dans le Grand Est (inscrites sur les listes rouges régionales), dont 75 espèces menacées en France.

La Campanule cervicaria (*Campanula cervicaria*) est une espèce menacée dans l'ensemble de la région Grand-Est.



432 plantes vasculaires protégées sur au moins une partie du territoire régional.

Le Sabot de Vénus (*Cypripedium calceolus*) est une espèce protégée sur l'ensemble du territoire national et présente en Grand-Est.



Aucune espèce de champignons ou de lichens protégée, bien que 23 % du territoire possède des données géolocalisées sur ces derniers.

Un lichen est une association à bénéfices réciproques entre un champignon et un organisme photosynthétique (algue ou une cyanobactérie). *Lobaria pulmonaria* est un grand lichen arboricole et forestier très sensible à la qualité de l'air.



30 algues d'eau douce identifiées sur le territoire. Aucune espèce d'algues d'eau douce n'est protégée dans le Grand Est.

Nitella syncarpa est une Characée des eaux carbonatées des mares, lacs et étangs.



56 espèces exotiques envahissantes recensées, principalement dans les milieux aquatiques et humides.

La Jussie à grandes fleurs (*Ludwigia grandiflora*), avec un très fort potentiel de colonisation, la Jussie est très compétitive vis-à-vis des autres espèces amphibies et aquatiques indigènes, ce qui entraîne une baisse de la diversité spécifique localement.

Porteurs du projet : Le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien - Le Conservatoire Botanique Alsace-Lorraine

Rédaction & Coord. : Frédéric HENDOUX – Directeur du Conservatoire National du Bassin Parisien

Crédits photos de couverture : F.Hendoux

Date de réalisation : Novembre 2022

Milieux aquatiques : un patrimoine fragile à surveiller (extrait)



Regard approfondi sur l'état chimique et l'écologie des eaux de surface

- Seulement 25 % des cours d'eau en bon état écologique, contre 43 % à l'échelle nationale.
- 100% des grands plans d'eau régionaux de plus de 50 hectares affichent un bon état chimique, en excluant les substances ubiquistes. Mais seulement 10% d'entre eux sont considérés en bon état écologique.



Continuité des cours d'eau

- Sur les cours d'eau, un obstacle tous les 2,5 km en moyenne en Grand Est, contre 1 obstacle tous les 4 km en France.
- Les départements des Vosges et du Haut-Rhin présentent la plus forte densité avec 1 obstacle tous les 1,25 km



Les trois espèces d'écrevisses autochtones de France, sont présentes en Grand Est.

- Les écrevisses autochtones sont fortement menacées, avec seulement 2 populations survivantes en Grand Est.



Le Castor d'Europe continue sa progression sur le territoire.

- Le Castor d'Europe, bien implanté le long du Rhin et de ses affluents, mais freiné par la présence d'ouvrages hydroélectriques.



Augmentation des populations d'oiseaux hivernants dans le Grand Est depuis 1980.

- La région revêt une importance nationale pour 4 espèces d'oiseaux d'eau menacées.
- Oiseaux d'eau hivernants : 173 000 individus recensés en 2022, malgré une baisse alarmante sur le Rhin.

Remerciements aux contributeurs

La réalisation de ces deux publications a mobilisé de nombreux experts, partenaires et acteurs engagés dans la préservation de la biodiversité du Grand Est.

C.1 - Faire de l'Observatoire Régional de la Biodiversité l'outil de suivi de l'état de la biodiversité en Grand Est pour orienter l'action

L'Observatoire Régional de la Biodiversité a pour mission d'améliorer la connaissance sur la biodiversité, aussi bien remarquable qu'ordinaire, et les services rendus et de suivre son évolution dans les différents milieux présents en Grand Est. Le suivi dynamique des enjeux et leur territorialisation ainsi que la mise à disposition des informations permettront d'adapter les réponses à apporter et les actions à mener dans un objectif de préservation et de restauration de la biodiversité Régionale.

Action C.1.1 - Installer l'Observatoire Régional de la Biodiversité

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Associations naturalistes, Chambres consulaires, DRAAF, Départements, CENS, CSRPN	État d'avancement : 100 %
--	--

Des COTECHs ont été organisés, composés d'un représentant par structure du Collectif régional, ils permettent de piloter plusieurs actions de l'OGEB. Le séminaire de webinaire de l'Observatoire a été organisé en mai 2024 pour communiquer sur certains indicateurs de suivis.



Plusieurs ateliers multipartenaires ont été organisés pour la construction de nouveaux indicateurs dans le cadre de l'action C0E du LIFE Biodiv'Est.

2 nouvelles brochures ont été publiées (milieux aquatiques et Flore-Fonge et habitats), 2 autres sont en cours de finalisation (services écosystémiques et biodiversité régionale).

Un travail a également commencé pour la création d'un indicateur de suivi des pollinisateurs en exploitation agricole.

Action C.1.2 - Réaliser des inventaires naturalistes et de collecte de données sur les groupes mal connus : développer notamment les Atlas de Biodiversité Communales (ABC)

- Coordonnateurs : OFB, Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Collectif régional pour la biodiversité, Départements, PNRs, Associations naturalistes, CBs, CENS, Bureau d'études, Collectivités, Agences d'Urbanisme, ARPGE, CENS, CL, CSRPN	État d'avancement : 50 %
---	---

L'OGEB a permis la réalisation d'inventaire sur les odonates en Grand Est et la publication d'une fiche indicateur sur l'évolution des populations.



Des Plans Régionaux d'Actions (PRA), sont également lancés dans le cadre du projet LIFE Biodiv'Est sur les groupes ou milieux mal connus. 2 PRA ont notamment été validés sur les Mollusques aquatiques, ainsi que sur la Gélinothe des bois.

Cinq nouveaux ABC ont été réalisés : communes de Erstein et Gerspunsart, PETR de Sarrebourg (pour 10 communes de la vallée des écluses), PNR de Lorraine pour 177 communes, SCOT des Vosges centrales pour 154 communes. Soit un total de subvention de l'OFB de 705 558 €. Des demandes de subventions au FEDER pour le SCOT et le PNR LORRAINE

Le Parc National des Forêts a réalisé un profil botanique en réserve intégrale pour un suivi à long terme de la forêt en libre évolution, avec l'association Francis Hallé.

Le PNR LORRAINE a lancé une étude de l'ADNe sur les populations de Loche d'étang en vallée de la Meuse.

La LPO Champagne-Ardenne a réalisé des synthèses sur les Hérons coloniaux, les Blongios nain et les Canards nicheurs dans le cadre du site Ramsar de Champagne humide.

Action C.1.3 - Développer les indicateurs de la biodiversité par milieux et thématiques prioritaires (indicateurs d'état, de pression et de réponse)

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : OFB, Associations naturalistes, CBs, CENS Bureau d'études, Collectivités, Etablissements publics, Cerema, PNRs, ARPGE, Départements, FDCs, FRCGE, CSRPN	État d'avancement : 75 %
---	------------------------------------



7 indicateurs et 4 descripteurs portés par ODONAT GE ont été mis à jour.

Un travail a également commencé pour la création d'un indicateur de suivi des pollinisateurs en exploitation agricole.

Les PNR LORRAINE et PNR VOSGES DU NORD travaillent sur des premières pistes de réflexion pour décliner l'OGEB à l'échelle des 6 PNRs et mettre en place des indicateurs communs et des méthodologies communes.

Action C.1.4 - Territorialiser les descripteurs et indicateurs, afin de faire des extractions par EPCI, SCOT, territoires...

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Collectif régional pour la biodiversité, PNRs, Pays/PETR, CSRPN, Associations naturalistes	État d'avancement : 25 %
--	------------------------------------



Dans le cadre du développement de l'outil cartographique biodiversité, le prestataire a été choisi et le développement a commencé, la mise en ligne est prévue pour 2025. Un apprenti a été recruté pour mettre à jour la base de données acteurs intégrés dans l'outil, et la mise à jour des bases de données.

Action C.1.5 - Publier les résultats de descripteurs et d'indicateurs de biodiversité (brochure, site internet)

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : OFB, CENS, CSRPN	État d'avancement : 50 %
---	---



2 nouvelles brochures ont été publiées (milieux aquatiques et Flore-Fonge et habitats), 2 autres sont en cours de finalisation (services écosystémiques et biodiversité régionale).

Les indicateurs et descripteurs de la biodiversité régionale ont été publiés et/ou mis à jour sur la plateforme biodiversité régionale. Les replays de la semaine de webinaires organisée par l'OGEB ont également été diffusés.

Indicateurs de suivi en lien avec le défi C.1 – Faire de l'Observatoire Régional de la Biodiversité, l'outil de suivi de l'état de la biodiversité en Grand Est pour orienter l'action

- ➔ **Nombre d'ABC réalisés ou en cours** : 5 (2024)
- ➔ **Nombre d'indicateurs et de descripteurs publiés par l'OGEB** : 7 indicateurs portés par ODONAT Grand Est mis à jour, 4 descripteurs portés par ODONAT mis à jour (2024)
- ➔ **Nombre d'indicateurs et de descripteurs publiés par l'OGEB sur les groupes d'espèces méconnus** : 1 brochure sur la Flore, la fonge et les habitats dans le Grand Est

C.2 - Améliorer l'organisation, l'harmonisation et la mise à jour de la connaissance

L'amélioration de la connaissance naturaliste est un prérequis à la préservation de la biodiversité. De nombreux acteurs et structures produisent des données dont le partage améliore la connaissance sur les espèces et les milieux. Leur mutualisation ainsi que leur harmonisation et leur mise à jour les rendra plus exploitables.

Action C.2.1 - Déployer le Système d'Information sur la Nature et les paysages (SINP) à l'échelle de la Région Grand Est pour favoriser la mise à disposition des données naturalistes

- Coordonnateur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : Producteurs de données naturalistes : CBs, CENs, Associations..., ARPGE, PNRs	État d'avancement : 50 %
---	---

L'alimentation du SINP en données issues de financement publics se poursuit. Le processus d'adhésion au SINP Grand Est pour pérenniser l'alimentation et les partenariats se poursuit également.

Action C.2.2 - Mutualiser, homogénéiser et mettre à jour en continu les ZNIEFF pour disposer d'une donnée fiable et récente des secteurs à fortes capacités biologiques et en bon état de conservation sur l'ensemble de la Région

- Coordonnateur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : Producteurs de données naturalistes : CBs, Associations naturalistes, Départements, CENs, CL, PNRs	État d'avancement : 50 %
--	---

Un webinaire sur les ZNIEFF en Grand Est a été organisé en septembre 2024.

Action C.2.3 - Harmoniser et déployer les listes rouges à l'échelle de la Région Grand Est pour disposer d'un panorama du degré de menace existant sur les principaux taxons

- Coordonnateur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : OFB, Associations naturalistes, ARPGE, Départements, PNRs, CENs	État d'avancement : 75 %
---	---

De nombreuses listes sont en cours de validation à des divers stades du processus (validation CSRPN puis validation UICN). Les listes rouges orthoptères, oiseaux nicheurs et oiseaux hivernants ont été publiées.

Indicateurs de suivi en lien avec le défi C.2 - Améliorer l'organisation, l'harmonisation et la mise à jour de la connaissance

- ➔ **Nombre de données versées au SINP** : 650 000 (2023) (contre 120 000 en 2020 et 6 295 en 2020) ;
- ➔ **Nombres de ZNIEFF actualisés** : 85 ZNIEFF inventoriées en CA, 90 descriptions de Znieff en Lorraine finalisées, 164 en cours (2023)
- ➔ **Nombre de listes rouges Grand Est produites** : 4 listes validées par l'UICN et 5 listes validées en CSRPN (2023) (contre 3 listes rouge finalisées (2021) ;
- ➔ **Nombre d'espèces menacées** :
 - 742 plantes vasculaires sont menacées dans le Grand Est. moins de la moitié des plantes menacées bénéficient d'un statut de protection (en 2021)
 - Pour la faune :
 - 3 espèces de reptiles sont menacés, soit 27 % de reptiles indigènes
 - 5 espèces d'amphibiens sont menacés, soit 26 % des amphibiens indigènes
 - 15 espèces de libellules sont menacées en Grand Est, soit 21 % des libellules indigènes
 - 15 espèces de sauterelles, grillons, criquets et courtilières et la Mante religieuse sont menacés en Grand Es, soit 21 % des orthoptères et mantoptères
 - 27 espèces, soit 13 % des mollusques
 - 92 espèces d'oiseaux nicheux (46% du total) -> 15% sont en danger critique d'extinction dont 2 sont présumées disparues (l'Accenteur alpin et la Bécassine des marais)
 - 7 espèces d'oiseaux hivernants (23%)

C.3 - Développer les recherches sur la résilience des écosystèmes et de l'adaptation au changement climatique

Les conséquences de l'évolution du climat restent incertaines quant à leur nature et leur ampleur. Il s'agit de mieux connaître les effets du changement climatique sur la biodiversité et sur les services rendus. Ce défi permettra d'identifier par la suite des leviers d'action pour préserver les écosystèmes et leur capacité de résilience face au changement climatique.

Action C.3.1 - Soutenir et développer des études prospectives sur l'impact du changement climatique et développer des actions sans regret et multifonctionnelles et sites pilotes d'atténuation/ adaptation pour la biodiversité (forêts, prairies, zones humides, lacs...) associant gestionnaires et chercheurs, en lien avec la mise en œuvre des stratégies d'adaptation au changement climatique des bassins

En lien avec le défi A.5 - Favoriser la gestion vertueuse de la forêt.

En lien avec le défi B.6 - Reconquérir et préserver les prairies.

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : ADEME, OFB, Météo France, Cerema, ENGEES, AEs, EPTB, SAGES, Chambres consulaires, PNRs, ARPGE, CENs, CL, Associations	État d'avancement : 50 %
--	---

La Région a soutenu financièrement le Congrès ces CENs 2024 à Nancy sur l'adaptation aux changements climatiques.

Le CEN Lorraine a initié des réflexions sur l'adaptation de la méthode Natur'Adapt aux sites CEN, à plus grande échelle.

Un atelier sur la prévention du risque incendie en réserve naturelle a été organisé lors du séminaire des gestionnaires de RN Grand Est.

Le PNR MONTAGNE DE REIMS a lancé une étude sur les Forêts subnaturelles (vieilles forêts anciennes et matures) en partenariat avec l'URCA.



Quatre actions du LIFE Biodiv'Est (C08, C09, C10, et C11) visent à mener des opérations pilotes d'adaptation ou d'atténuation du changement climatique en milieux forestiers et en milieux prairiaux. Pour les prairies, les 60 sites à inventorier ont été définis, et les espèces prairiales du Grand Est et leurs traits de vie ont été synthétiser dans au tableau. Les premiers inventaires débuteront en 2024.

En 2024, concernant l'Observation des forêts des 6 PNR : Installation et mesure d'un réseau de placettes permanentes d'études dendrométriques des espaces forestiers et 1ère campagne de l'observatoire photographique des forêts en automne et hiver.

Pour l'Observation des habitats forestiers dans les sites Natura 2000 : démarrage de la première mission de mesure des placettes permanente dans les Vosges du Nord et mise en place et mesure de 250 dans le PNR Ardennes.

Pour les Forêts laboratoires : finalisation des itinéraires techniques sur les forêts laboratoire des Vosges du Nord et de la Montagne de Reims et lancement de marché pour analyses des nématodes et de l'ADN fongiques.

Action C.3.2 - Tester et déployer les nouveaux outils de modélisation de la trame verte et bleue et des dynamiques de population animale/végétale

En lien avec le défi B.1 - Démultiplier les projets de reconquête de la trame verte et bleue.

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Cerema, Instituts de recherche, PNRs, Associations naturalistes	État d'avancement : 100 %
---	-------------------------------------



Dans le cadre de la réalisation de la Nouvelle Cartographie Trame verte et bleue, la modélisation des corridors écologiques basée sur Graphab, avec l'utilisation de la théorie des graphes et de l'approche de moindre coût. Les paramètres des modèles ont été définis en fonction des exigences écologiques des guildes d'espèces, en tenant compte de leurs habitats préférentiels et de leurs capacités de déplacement.

Action C.3.3 - Développer des indicateurs permettant de suivre l'impact du changement climatique sur les écosystèmes

En lien avec le défi C.1 - Faire de l'Observatoire Régional de la Biodiversité l'outil de suivi de l'état de la biodiversité en Grand Est pour orienter l'action.

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Cerema, Instituts de recherche, PNRs, Associations naturalistes	État d'avancement : 25%
---	-----------------------------------



Deux actions C09 et C11 visent à mener des opérations pilotes d'adaptation ou d'atténuation du changement climatique en milieux forestiers et en milieux prairiaux ont été lancées en 2022. Des indicateurs seront définis dans le cadre de ces actions pour évaluer les impacts du CC sur les écosystèmes.

Action C.3.4 - Evaluer le fonctionnement des écosystèmes et son évolution. Interpréter les résultats au regard de l'évolution du climat (ex : sur les communautés vivantes du Rhin et plus particulièrement les poissons grands migrants)

- Coordonnateur : OFB - Porteurs / Partenaires potentiels : Agences de l'eau, Associations, Collectivités, ARPGE, PNRs, CENS	État d'avancement : 25 %
---	------------------------------------

De nombreuses études ont été lancées sur l'évolution des écosystèmes :

- EDF : étude au niveau de la confluence du Vieux Rhin et du Grand Canal d'Alsace
- PNR LORRAINE et RBMS / lancement du LIFE Biospher'Adapt pour étude de la vulnérabilité d'un territoire et mise en place d'un plan d'actions

- PNR MONTAGNE DE REIMS : Lancement d'une étude sur les Forêts subnaturelles (vieilles forêts anciennes et matures) en partenariat avec l'URCA
- ADEME : Etudes préalables à la création d'un centre de ressource sur le Biomimétisme Forestier sur le territoire du Parc National des Forêts - Départements (52) et (21)

C.4 - Faciliter l'accès à la connaissance pour tous (citoyens, décideurs, aménageurs, ...)

La connaissance existante et à venir doit être mise à disposition de tous, aussi bien les décideurs, professionnels et grand public pour leur permettre d'intégrer la dimension biodiversité dans leurs prises de décision.

Action C.4.1 - Doter tous les Lycées, CFA, formations professionnelles, enseignement agricole de fonds documentaires d'information sur la biodiversité

En lien avec le défi E1 - Sensibiliser les jeunes et le grand public.

- Coordonnateurs : OFB, Région - Porteurs / Partenaires potentiels : DRAAF, Lycées, Centre de Formation d'Adultes, Formation professionnelle, CRAGE	État d'avancement : 25 %
---	---

Action C.4.2 - Créer via l'Observatoire Régional de la Biodiversité, une plateforme numérique Régionale qui compile l'ensemble des données relatives à la biodiversité et favoriser son accès à l'ensemble des acteurs

En lien avec le défi C.1 - Faire de l'Observatoire Régional de la Biodiversité l'outil de suivi de l'état de la biodiversité en Grand Est pour orienter l'action.

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : OFB, CENs	État d'avancement : 100 %
--	--



Entre janvier et décembre 2024, **en moyenne 4693 visiteurs uniques mensuels** ont navigué sur la plateforme. Au total sur l'année plus de 56 322 personnes se sont rendus sur la plateforme biodiversité.

Conception/rédaction de 11 lettres d'information pour relayer l'actualité des acteurs du territoire. Diffusion mensuelle. Résultats : +de 1200 abonnées dont 200 inscrits en 2024, un taux d'ouverture à +de 50% et une réactivité à +de 25%.

Des développements ont également été réalisés sur la plateforme, avec la mise à jour du questionnaire d'inscription pour les acteurs et la correction de divers bugs.

Action C.4.3 - Développer les outils de communication, de pédagogie (sciences participatives) et de vulgarisation pour faciliter l'accès à l'information aux différents publics non-experts

En lien avec le défi E1 - Sensibiliser les jeunes et le grand public.

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : PNRs, OFB, Réseau EEDD, Départements, CRAGE, PNRs	État d'avancement : 25 %
--	---

Plusieurs formes d'outils pédagogiques ont vu le jour pour vulgariser les informations à des publics non experts.



- Elaboration de module de formation à destination de différents publics dans le cadre du LIFE Biodiv'Est. Elus, étudiants et métiers de l'agriculture ressortis comme publics prioritaire pour la conception des modules. En 2024, le module de formation pour les élus a été construit et sera proposé à la formation en 2025.



- Production de brochures thématiques par l'OGEB pour rendre accessibles les données en matière de biodiversité. Réalisation d'une semaine de webinaire pour communiquer sur certains indicateurs de suivis



- Développement de projet scolaires eau-biodiversité. Dans le cadre du LIFE Biodiv'Est, 41 nouveaux projets scolaires ont été accompagnés sur l'année 2024-2025, ce qui correspond à 930 élèves sensibilisé et 41 enseignants.

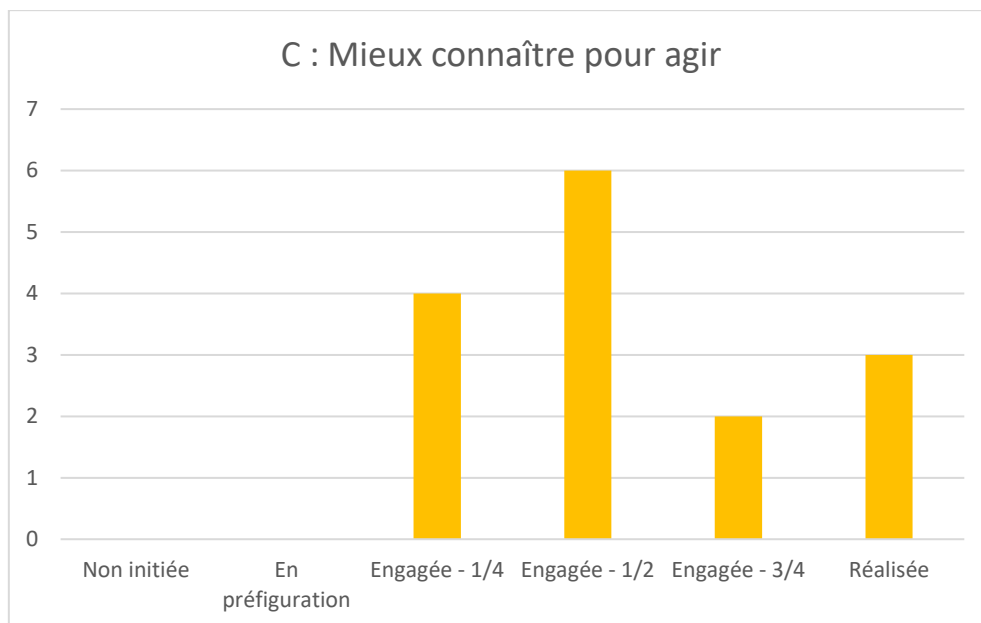


- Dans le cadre de l'action A02 du projet LIFE Biodiv'Est, un outil de portrait de territoire sous l'entrée "biodiversité" (outil de cartographie en ligne) est en cours de réflexion. Cet outil à destination des porteurs de projet permettra d'identifier les enjeux de biodiversité sur un territoire choisi et l'ingénierie disponible. En 2024 Sélection du prestataire pour la réalisation de l'outil cartographique visant à présenter les enjeux de biodiversité et l'ingénierie disponible pour la réalisation de projet en faveur de la biodiversité (Biodiv'Map Grand Est)



- Le CEN Lorraine finalise son premier Cahier Technique sur les grands principes de gestion des espaces naturels, dans le cadre du projet Life Biodiv'Est.
- ODONAT prépare un webinaire sur les ZNIEFF du Grand Est, prévu en septembre 2024, pour sensibiliser un large public.
- La LPO Grand Est organise une enquête participative autour de « l'oiseau de l'année 2024 » et recense les couples de Cigognes blanches dans la région. Elle prépare aussi le 8e colloque ornithologique du Grand Est, qui aura lieu le 9 novembre à Montier-en-Der.
- Bio Grand Est réalise des vidéos sur la biodiversité dans les fermes et sur les infrastructures agroécologiques. Des fiches pratiques seront aussi produites avec témoignages et conseils.
- La CCI AE, avec l'ARIENA et le soutien de l'AERM, conçoit des panneaux d'information sur l'eau, le climat et la biodiversité pour sensibiliser les salariés de deux sites industriels. Une inauguration est prévue.
- Enfin, la FDPPMA de la Moselle a créé une mare pédagogique en zone péri-urbaine à Metz.

Bilan de l'état d'avancement de l'Axe C de la SRB - Mieux connaître pour agir



Le taux de réalisation des actions de l'axe C est passé, en moyenne, de 49% à 56% entre 2023 et 2024.

Axe stratégique D - Limiter les pressions

Résidences d'Architecture et de Paysage Interparcs 2024



Cet article s'intègre dans le cadre des défis D2. Eviter les impacts des aménagements sur la biodiversité, les réduire, les compenser et A3. Mieux intégrer la protection des habitats naturels dans la planification urbaine

Contexte

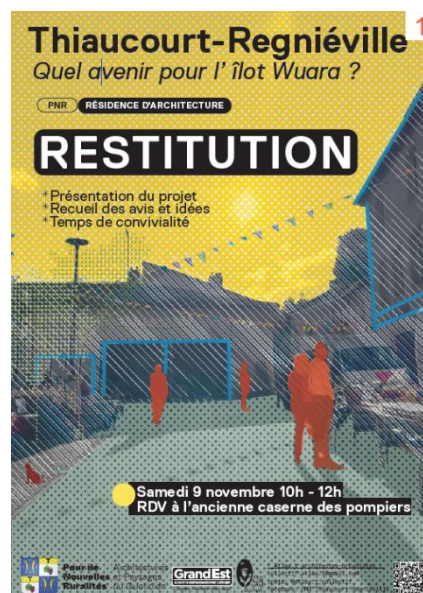
Les Parcs naturels du Grand Est sont composés de territoires ruraux qui s'illustrent par la qualité de leurs paysages et une diversité d'architecture vernaculaire remarquable. Face aux dynamiques qui s'expriment, notamment les principes de la zéro artificialisation nette et les enjeux d'attractivité des territoires ruraux, les 6 PNR du Grand Est s'associent pour animer un programme "Pour de Nouvelles Ruralités".

La mise en œuvre d'une telle démarche nécessite de dynamiser la réhabilitation du bâti ancien en l'articulant au développement d'une architecture contemporaine valorisant les ressources locales tout en maintenant la vitalité du cœur de nos villages comme des centres-bourgs. Les questions de création de logements, de la mutation des patrimoines, de l'accueil de nouvelles populations, de limiter les déplacements contraints, de la réduction des fractures sociales comme énergétiques sont à investir, sachant que les enjeux des services à la population et de développement des filières économiques locales décarbonées ouvrent des voies nouvelles à explorer.

Les **résidences d'Architecture et de Paysage** ont pour objectif de servir de laboratoire afin de contribuer au développement économique, social et culturel des territoires ruraux de la Région Grand Est. Cette rencontre « multidisciplinaire » permet d'imaginer de façon collective des avenir possibles.

Cinq principes stratégiques orientent les réflexions et les futures opérations :

- Habiter le déjà là : comment adapter l'existant aux modes de vie actuels ?
- Penser l'économie "glocale" : comment orienter l'économie rurale en favorisant l'ancrage local et répondre aux enjeux globaux ?
- Concilier les mobilités : comment concilier les mobilités et enjeux environnementaux dans l'aménagement des territoires ruraux ?
- Favoriser l'engagement politique : quelle synergie pour une implication plus efficace de l'ensemble des acteurs ?



Affiche pour la restitution de la résidence à Thiaucourt (PNRL) – crédit : Atlas.t

- Sortir de l'anthropocentrisme : comment allier cohabitation et préservation de la biodiversité ?

Basé sur l'organisation de résidences en architecture et paysage, alliées à des temps d'échanges (séminaire, voyage d'étude, conférences) et d'ateliers de formations, le projet pour de nouvelles ruralités a pour objectif l'émergence de propositions innovantes pouvant déboucher sur des opérations pilotes.

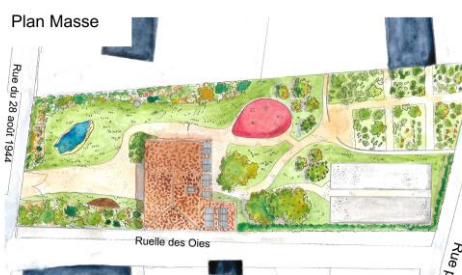
Cette expérimentation en lien avec la mise en œuvre du SRADDET doit faciliter un transfert vers d'autres territoires ruraux et donner un cadre à des stratégies de massifications d'un renouvellement urbain alliant la valorisation des patrimoines et efficacité énergétique. Ces résidences plantent le décor d'un demain soucieux des enjeux environnementaux en participant au nécessaire débat sociétal de l'habitat rural durable de demain. Ces graines d'opérations pilotes permettent de fertiliser des lieux au cœur des communes des parcs naturels et faire mûrir une culture architecturale et des paysages pour tous.

Réalisations

En 2024, plusieurs résidences architecture et paysages ont été organisées à :

- Mesnil-Saint-Père, PNR de la Forêt d'Orient ;
- Nousseviller-lès-Bitche, PNR des Vosges du Nord ;
- Thiaucourt, PNR de Lorraine ;
- Soultzbach-les-Bains, PNR des Ballons des Vosges.

Ces 4 résidences ont permis d'aboutir de nombreuses propositions d'aménagement dans les territoires.



Proposition de réaménagement à l'issue de la résidence au Mesnil-Saint-Père (PNRFO) – crédit : Umarell/Cocagne



Atelier de co-construction - résidence à Nousseviller-lès-Bitche (PNRVN) – crédit : Atelier Géminé



Urbanisme transitoire mis en place dans la cadre de la résidence à Soultzbach-les-Bains (PNRBV) – crédit : Thomas Linckler

Perspectives

De nouvelles résidences auront lieu en 2025 dans de nouveaux territoires, afin de poursuivre cette dynamique. Un séminaire de restitution dressant un bilan des résidences organisées depuis 2021 est prévu à l'automne 2025. Il permettra également de mettre en lumière le dispositif de soutien créé par la Région Grand est et qui s'inspire de cette action.

D.1 - Economiser le foncier naturel, agricole et forestier



→ *Lien avec le SRADDET*

L'artificialisation des sols (imperméabilisation) est l'une des principales causes de dégradation de la biodiversité. Dans le Grand Est, l'artificialisation des sols croît plus vite que la démographie et l'emploi. Cette dynamique d'étalement urbain constitue une menace pour les espaces naturels, agricoles et forestiers. Il s'agit donc d'optimiser les espaces déjà artificialisés et de promouvoir un urbanisme plus durable.

Action D.1.1 - Privilégier le renouvellement urbain en luttant contre la vacance, en mobilisant le foncier en friches au sein de l'enveloppe urbaine et en favorisant une densité adaptée au contexte local

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Collectivités, DREAL, DDTs, Agences d'Urbanisme, Aménageurs, PNRs, Départements	État d'avancement : 50 %
--	---

Action D.1.2 - Apporter des éléments de connaissance sur l'artificialisation des sols et les facteurs de consommation d'espace (OCS GE2, données artificialisation, portrait foncier) pour permettre l'aide à la décision

- Coordonneurs : DREAL, Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Région, Collectivités, Agences d'Urbanisme, PNRs	État d'avancement : 100 %
---	--

Dans le cadre du développement d'un outil cartographique visant à présenter les enjeux de biodiversité sur un territoire, les données d'Occupation du Sol ont été mobilisées. Elles ont notamment permis d'identifier les espaces semi-naturels ou naturels favorables à la biodiversité, et les espaces artificialisés favorables à la biodiversité.

Les données d'Occupation du Sol 2021 a également été mise en ligne avec les données d'artificialisation des sols.

Action D.1.3 - Utiliser la plateforme régionale du foncier et de l'aménagement durable pour mettre en réseau les partenaires et produire de la connaissance et des méthodologies partagées sur les dynamiques foncières

- Coordonneurs : DREAL, Région - Porteurs / Partenaires potentiels : EPF, SAFER, Départements, Pays/PETR, Collectivités, Agences d'urbanisme, DRAAF, PNRs, CENs, CL, Cerema, Associations	État d'avancement : 50 %
---	---

En 2024, les travaux au sein de la plateforme se sont poursuivis, notamment l'organisation d'un webinaire vers un urbanisme favorable à la santé" en juin 2024 <https://foncier-amenagement.grandest.fr/seminaires/webinaire-vers-un-urbanisme-favorable-a-la-sante/>

Pas de réunion du GT Nature en ville en 2024, reprise des travaux sur le sujet en 2025.

Action D.1.4 - Expérimenter et généraliser des mécanismes de compensation entre consommation de foncier naturel, agricole ou forestier et renaturation des friches dans le cadre de la plateforme régionale du foncier et de l'aménagement durable

En lien avec le défi D.2 - Eviter les impacts des aménagements sur la biodiversité, les réduire, les compenser.

- Coordonnateurs : DREAL, Région - Porteurs / Partenaires potentiels : DRAAF, CRAGE, SAFER, Caisse des Dépôts, PNRs, Départements, Cerema, FRSEA, JAGE	État d'avancement : 25 %
---	---

Poursuite des travaux de la plateforme, notamment avec l'organisation d'un webinaire : "Fonds vert - recyclage foncier" en avril 2024 :

<https://foncier-amenagement.grandest.fr/seminaires/webinaire-fonds-vert-recyclage-foncier/>.

Poursuite des travaux de préfiguration de l'agence régionale de compensation. Travail sur une méthode d'identification des sites de compensation.

Action D.1.5 - Favoriser la concentration des projets et mutualiser les usages d'un même espace : parkings à étage/photovoltaïque, voies d'accès...pour économiser le foncier

- Coordonnateurs : DREAL, Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Collectivités, Pays/PETR, Aménageurs, bailleurs sociaux, OFB, Agences d'Urbanisme, SAFER, Caisse des Dépôts	État d'avancement : 50 %
---	---

Actions complémentaires :

En Meurthe-et-Moselle, le Département relance sa politique foncière dans la vallée de la Meurthe.

Une convention quadripartite de stockage foncier a été lancée autour du lac de Madine, réunissant l'AERM, la Région, la Collectivité locale et la SAFER.

La SAFER attribue chaque année environ 5 500 hectares, dont 20 % à des projets favorables à l'environnement. Les conventions signées avec les collectivités ou le CEN permettent de préserver les ressources en eau, les zones humides et les haies.

D.2 - Éviter les impacts des aménagements sur la biodiversité, les réduire, les compenser



→ *Lien avec le SRADDET.*

Il s'agit de limiter les impacts des projets d'aménagements sur la biodiversité en assurant le bon déploiement par les porteurs de projets de la séquence « éviter, réduire, compenser ». Cela implique que les porteurs de projet s'informent en amont sur les milieux potentiellement touchés, identifient les impacts qui pourraient être engendrés, adaptent les projets pour éviter et réduire ces impacts et compensent les impacts persistants, malgré l'adaptation du projet.

Action D.2.1 - Intégrer l'évitement et des solutions basées sur la nature dans les cahiers des charges de la maîtrise d'œuvre de projets d'aménagement

En lien avec le défi A3 - Mieux intégrer la protection des habitats naturels dans la planification urbaine.

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Agences de l'eau, Collectivités, Agences d'Urbanisme, PNRs, Associations	État d'avancement : 0 %
---	--

Action D.2.2 - Déployer et renseigner l'outil de géolocalisation des mesures compensatoires pour en faciliter le suivi et le contrôle

- Coordonnateur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : Collectivités, Agences d'Urbanisme, PNRs	État d'avancement : 100 %
--	--

Action finalisée

Action D.2.3 - Mettre en place une communauté de travail élargie pour partager sur les réussites, les difficultés rencontrées dans le déploiement de la séquence « Eviter, Réduire, Compenser » et mieux appréhender les nouveaux outils à disposition

- Coordonnateurs : DREAL, OFB - Porteurs / Partenaires potentiels : Région, Agences de l'eau, Collectivités, DDTs, Porteurs de projets, Associations, Bureaux d'Etudes, PNRs, Cerema	État d'avancement : 100 %
--	--

Action finalisée

Action D.2.4 - S'assurer, pour chaque autorisation délivrée, que les mesures compensatoires sont correctement identifiées, géolocalisées et bénéficient d'une sécurisation foncière et d'usage

- Coordonnateur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : Collectivités, OFB	État d'avancement : 100 %
---	--

Action finalisée

Action D.2.5 - Renforcer le suivi des mesures mises en œuvre dans le cadre de la compensation écologique

- Coordonnateurs : DRAAF, DDTs - Porteurs / Partenaires potentiels : CDPENAFs, Collectivités, PNRs	État d'avancement : 0 %
---	--

Initiées en 2022, les réflexions sur une agence de compensation foncière se sont progressivement affinées. Poursuite des travaux de préfiguration de l'agence régionale de compensation. Travail sur une méthode d'identification des sites de compensation.

Actions complémentaires remontées :

Une centaine d'avis CSRPN produit en commission dérogation avec pour beaucoup des recommandations aux porteurs de projets

Le PNR FORÊT D'ORIENT a lancé une étude sur la conciliation des peupliers et des enjeux eau et biodiversité.

D.3 - Développer une gestion opérationnelle intégrée des espèces exotiques envahissantes

La prolifération et l'expansion de nombreuses espèces exotiques envahissantes sont à l'origine de l'érosion de la biodiversité et déséquilibrent les écosystèmes. Il s'agit de développer des dispositifs de surveillance, de prévention et de gestion collective des Espèces Exotiques Envahissantes en favorisant notamment des réseaux écologiques robustes et en maintenant une biodiversité de qualité.

Action D.3.1 - Déployer la stratégie nationale de lutte contre les espèces exotiques envahissantes

- Coordonnateur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : CENs, FREDON, OFB, PNRs, ARPGE, Départements, DDTs, FDCs, Associations	État d'avancement : 100 %
--	--

L'animation régionale de la stratégie nationale contre les EEE se poursuit par le CEN Lorraine. Le Plan d'Action Régional 2024-2033 a été publié. Plus d'informations sur le site suivant : <https://www.eee-grandest.fr/>.

Action D.3.2 - Mettre en place un réseau détection précoce

- Coordonnateur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : CENs, FREDON, PNRs, DDTs	État d'avancement : 15 %
--	---

Le CEN Lorraine est en charge de l'animation du Plan d'Action pour les Espèces Exotique Envahissante à l'échelle du Grand Est.

La mise en place d'un réseau de détection précoce a été prise en compte et mise en œuvre dans le cadre du plan d'action pour les EEE. Un objectif opérationnel de la Stratégie est d'organiser un réseau de surveillance à partir des listes hiérarchisées.

Dans ce cadre des actions de formation seront proposés aux professionnels de terrain, et un réseau d'acteurs sera créé et animé par la suite. Une feuille de route spécifique a été réalisée pour les formations, afin de lister les acteurs ciblés, les objectifs et le contenu des formation à mettre en œuvre et le calendrier d'action.

Un outil de signalement des EEE sera développé à partir de 2026.

VNF-Direction Nord Est a acheté du matériel (faucardeur moissonneur) pour lutter contre la Myriophylle Hétérophylle.

Action D.3.3 - Former les professionnels à la gestion détection des EEE

- Coordonnateur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : CENs, FREDON, PNRs, DDTs	État d'avancement : 15 %
--	---

Le CEN Lorraine est en charge de l'animation du Plan d'Action pour les Espèces Exotique Envahissante à l'échelle du Grand Est.

Les formations auprès des professionnels ont commencées à se structurer avec des partenaires et les conservatoires botaniques ou encore le CNFPT. Les présentations en lien avec les formations prévues en 2025 ont également été réalisés : l'animation participera à deux formations sous forme de webinaires en mars 2025 sur le Frelon asiatique et le ragondin et rat musqué.

EDF Hydro Est a l'an dernier sensibilisé ses prestataires d'entretien des espaces verts sur la problématique des espèces exotiques envahissantes afin de mieux les détecter et les contenir.

Action D.3.4 - Mettre en place une plate-forme région d'information et de mise en lien des acteurs

- Coordonnateur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : CENs, FREDON, PNRs, DDTs	État d'avancement : 100 %
--	--

Le CEN Lorraine est en charge de l'animation du Plan d'Action pour les Espèces Exotique Envahissante à l'échelle du Grand Est.

La plateforme a subi une refonte et a été mise en lien avec la boîte à outils du Pôle Gestion des Milieux naturels en Grand Est. L'envoi d'une newsletter a également été mis en place.

Action D.3.5 - Cartographier les zones contenant les EEE afin de pouvoir suivre leur évolution sur la plateforme région EEE

- Coordonnateur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : CENs, FREDON, PNRs, ARPGE DDTs	État d'avancement : 50 %
--	---

Le CEN Lorraine est en charge de l'animation du Plan d'Action pour les Espèces Exotique Envahissante à l'échelle du Grand Est.

Atlas en cours de finalisation pour une visualisation des données à l'échelle communale. Les données flores sont regroupées et cartographiées via les conservatoires botaniques et sont également visibles dans les fiches dédiées aux espèces végétale : <https://www.eee-grandest.fr/fiches-actions-flore/>

Action D.3.6 - Mettre en place des plans de gestion pour les espèces prioritaires

- Coordonnateur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : CENs, FREDON, PNRs, DDTs	État d'avancement : 50 %
--	---

Le CEN Lorraine est en charge de l'animation du Plan d'Action pour les Espèces Exotique Envahissante à l'échelle du Grand Est.

Les listes faune et flore permettant de définir les espèces prioritaires en Grand Est ont été réalisées. Des espèces sont considérées comme prioritaires en Grand Est. Pour cela, des réunions (3) ont été organisées entre chaque animateur et conservatoire botanique régional (Alsace, Lorraine, Champagne-Ardenne) afin de réaliser un bilan de l'année 2024 des actions mises en œuvre (arrachage, suivi, prospection) et programmer les actions 2025.

Action D.3.7 - Travailler et agir avec les Régions et pays frontalier pour lutter contre la prolifération des EEE

- Coordonnateur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : CENs, FREDON, PNRs, Départements, DDTs	État d'avancement : 15 %
--	---

Le CEN Lorraine est en charge de l'animation du Plan d'Action pour les Espèces Exotique Envahissante à l'échelle du Grand Est. Pour le moment, peu d'actions à valoriser même si des démarches de collaboration ont déjà été amorcées.

EDF Hydro participe au programme Interreg Biodiv'pature, en collaboration avec la LPO, qui porte le projet. EDF Hydro Est mène plusieurs expérimentations, notamment sur la digue tiroir de Plobsheim, avec la LPO et l'OFB. Un troupeau de moutons et de chèvres y a été installé sur un kilomètre envahi par la renouée du Japon. C'est la troisième année d'expérimentation, et les résultats 2024 montrent un recul encourageant de cette plante envahissante.

Indicateurs de suivi en lien avec le défi D.3 – Développer une gestion opérationnelle intégrée des espèces exotiques envahissantes

Ces indicateurs sont issus de l'OGEB.

- ➔ **Nombre d'espèces exotiques** : 594 présentes en Grand Est, dont 237 naturalisées
- ➔ **Nombre d'espèces envahissantes** : 56 espèces, dont 9 liées aux milieux aquatiques et 14 aux milieux humides. Entre 2015-2023, 8% de forêt avec observation d'au moins une espèce envahissante (contre 10% à l'échelle nationale). Sont ici considérées toutes les surfaces de forêt (de production hors peupleraie) où au moins une espèce de la liste des espèces exotiques envahissantes (EEE) est présente
- ➔ **Nombre d'acteurs impliqué dans la filière « végétal local »** : 13 acteurs (2023)

D.4 - Lier le soutien économique de projets à des conditions environnementales

L'intégration de conditions environnementales dans le soutien économique de projets est une façon de mieux concilier les intérêts publics et privés, sensibiliser les entreprises et les collectivités sur les services rendus par la biodiversité. Il s'agit d'intégrer la dimension « biodiversité » dans la conception et la mise en œuvre de projets de toutes natures et d'activités aussi bien privées que publiques.

Action D.4.1 - Renforcer les critères de conditionnalité "biodiversité" des aides pour les projets d'urbanisme (y compris rénovation énergétique) et d'aide économique aux entreprises (ex : entretien préalable sur l'impact environnemental des projets)

En lien avec le défi B.7 - Reconquérir la biodiversité dans les villes et les villages et lutter contre la pollution lumineuse.

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Financeurs projets d'urbanisme et aide économique aux entreprises, PNRs	État d'avancement : 50 %
--	---

Mise en œuvre des nouvelles modalités environnementales pour les dispositifs régionaux en faveur de l'aménagement du territoire.

Poursuite de l'appel à projets Urbanisme Durable - 6 projets accompagnés pour plus d'1M€ de subventions accordées.

Réflexion pour intégrer des critères biodiversité dans le dispositif soutien à la résorption des friches et des verrues paysagères

Intégration des critères environnementaux dans le dispositif Accompagnement des commerces ACCOR (confort d'été, véhicule "propre")

Action D.4.2 - Développer les systèmes de valorisation des exploitations agricoles mettant en place de bonnes pratiques environnementales telles que la conservation des structures écologiques existantes, la préservation des prairies, la restauration d'espaces agricoles dégradés... (paiements pour service environnementaux, PAC 2021-2027...)

- Coordonneurs : Région, DRAAF - Porteurs / Partenaires potentiels : Agences de l'eau, Associations, Collectivités, PNRs, CENs, CL, CRAGE, FRSEA, JAGE	État d'avancement : 50 %
--	---



Un poste a été créé pour développer un Paiement pour Services Environnementaux (PSE) dédié aux prairies permanentes à l'échelle du Grand Est en lien avec l'action C10 du projet LIFE Biodiv'Est.

La Région a financé deux expérimentations de PSE (en plaine et en montagne) pour préserver ces prairies.

Elle soutient également les apiculteurs professionnels à travers des MAEC-API, en récompensant les pratiques favorables à la biodiversité (choix d'emplacements variés, pollinisation locale...).

La Région participe à plusieurs Plans Herbe (Meuse, Vosges, Ried alsacien), avec par exemple le projet "Pature'Ajust" pour mieux gérer les prairies.

Elle a aussi financé "Coup d'pousse", un projet du Réseau Biodiversité Abeilles qui distribue des couverts mellifères aux agriculteurs pour soutenir les pollinisateurs.

Dans les Parcs nationaux, la marque *Esprit Parc national* continue de se déployer dans le Grand Est (ex : agriculteurs, artisans, hébergements touristiques)

Action D.4.3 - Créer un "bonus biodiversité" sur des politiques publiques ciblées pour des projets favorables à la biodiversité

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : PNRs, Chambres consulaires, Associations	État d'avancement : 75 %
---	---

Mise en œuvre des nouvelles modalités environnementales pour les dispositifs régionaux en faveur de l'aménagement du territoire.

Mise en place d'une AMO pour accompagner les petites communes dépourvues d'ingénierie pour tendre vers les critères bonus dans leur projet d'aménagement.

D.5 - Réduire les plastiques et autres déchets dans la nature et développer l'économie circulaire

Ce défi cible la production de déchets, leur collecte et leur recyclage. La présence de déchets, plastiques en particulier (micro et macro-plastiques), impacte les milieux du Grand Est. Les déchets flottants sont susceptibles d'atteindre d'autres régions, puis les océans. Ainsi, la région Grand Est a une responsabilité dans la collecte des déchets flottants sur ces grands fleuves.

Action D.5.1 - Développer la lutte contre les dépôts sauvages et renforcer les actions de police

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Communes, CENs, DDTs, PNTTD (Pôle National des Transferts Transfrontaliers de Déchets), PNRs, CRAGE, FRSEA, JAGE, OFB	État d'avancement : 50 %
--	---

Un observatoire des déchets a été mis en place dans le cadre de Climaxion. L'enquête 2024 intègre la question des dépôts sauvages, qui permet d'avoir une vision des dépôts sauvages connus. A terme, des actions seront menées pour les limiter.

En 2024, il est possible d'obtenir les données de l'Observatoire des déchets pour l'année 2022. Une majorité des EPCI a répondu qu'elle n'avait pas de connaissance sur d'éventuelles actions de lutte et tonnages collectés car la compétence en matière de dépôts sauvages appartient aux communes qui ne remontent pas systématiquement les informations aux EPCI à compétence collecte. En 2022, sur les 127 EPCI, 6 réponses supplémentaires ont été enregistrées par rapport à 2021 :

- 88 EPCI ont répondu ne pas avoir réalisé d'actions de lutte contre les dépôts sauvages
- 26 ont répondu positivement à la question
- 13 EPCI n'y ont pas répondu

Action D.5.2 - Mettre en place des systèmes de dégrillage/collecte/tri au niveau des ouvrages hydrauliques des rivières majeures du Grand Est

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : EPTB, EPAGE, Syndicats de rivière	État d'avancement : 50 %
--	---

Des grilles sont installées en amont des turbines pour retenir les gros flottants, qui sont ensuite évacués en aval de l'ouvrage

Les systèmes de dégrillage sont mis en place au niveau des ouvrages hydrauliques de l'III. Pour le barrage de Colmar, des dégrilleurs (bras mécaniques) sont utilisés pour nettoyer ces grilles et récupérer les flottants. Une plateforme de tri est utilisée pour séparer et traiter les déchets, notamment en envoyant les plastiques vers des filières de recyclage. En 2024, 706 kg de déchets ont été retirés de l'III (hors déchets verts)

Le bois récupéré, issu des embâcles retirés de la rivière, est également stocké puis valorisé, 80 tonnes de bois énergies ont ainsi été vendues en 2024

Ces systèmes permettent non seulement de protéger les installations mais aussi de gérer les déchets de manière éco-responsable.

Action D.5.3 - Mettre en place des systèmes de collecte au niveau des ouvrages d'assainissement et déversoirs d'orage

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Collectivités	État d'avancement : 0 %
---	-----------------------------------

Action D.5.4 - Développer un suivi des micro et macro-plastiques sur les cours d'eau du Grand Est, et intégrer un indicateur à l'Observatoire Régional de la Biodiversité

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Collectivités, Syndicats de rivière	État d'avancement : 25 %
---	------------------------------------

La Région Grand Est a mis en place de 2024, une étude sur la présence de microplastiques dans un cours d'eau l'Il dont la Région à la gestion.

L'objectif est de tester les possibilités d'analyse des plastiques dans l'objectif de réduire les émissions. Cette action pourrait d'une part être dupliqué à d'autres cours d'eau dans le Grand Est et elle rentre pleinement dans la stratégie plastique dans le cadre de l'économie circulaire

Le travail qui a débuté en mai 2024 et qui va perdurer durant l'année 2025 se compose de deux éléments. D'une part, l'acquisition du matériel d'analyse (échantillonneur automatique permettant d'une filtration en cascade) et d'autre part par cinq campagnes de mesures (moyenne, hautes eaux, eaux claires, période d'orage, basses d'eaux) à raison de 10 prélèvements par campagne. Un comité de suivi a été mis en place incluant les agences de l'eau Rhin Meuse (co-financeur), Seine Normandie, l'ADEME et 3 universités du Grand Est.

Fin de l'étude prévue après les résultats de la 5eme campagnes de mesures et la rédaction du bilan global soit fin d'année 2025.

Action D.5.5 - Rechercher des solutions innovantes de récupération des microplastiques

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Universités, ADEME	État d'avancement : 25 %
--	------------------------------------

Cf. Action précédente et travail de sourcing engagé avec Solar Impulse

Action D.5.6 - Intégrer dans les règlements et décrets des nouvelles réserves l'interdiction d'usage de plastiques à usage unique

- Coordonnateurs : DREAL, Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Gestionnaires de réserves	État d'avancement : 15 %
---	---

L'interdiction des plastiques à usage unique dans les nouvelles Réserves n'est pas possible. L'objectif a été requalifié ainsi dans le PAT de la SNAP : « Favoriser la limitation de l'usage des plastiques dans les aires protégées. ».

Action D.5.7 - Coordonner et accompagner les actions d'écologies industrielles territoriales, de recyclage des déchets de démolition, et de valorisation locale des biodéchets

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Acteurs des déchets, industries, ADEME	État d'avancement : 50 %
--	---

Depuis juillet 2017, l'ADEME et la Région Grand Est ont développé, dans le cadre du programme CLIMAXION, un réseau régional d'écologie industrielle et territoriale (EIT) en Grand Est. Animé par l'association « Idée Alsace » et le Club d'Écologie Industrielle de l'Aube (CEIA), ce réseau a vocation à apporter une ingénierie de soutien aux animateurs locaux de démarches d'EIT.

- Poursuite du réseau EIT Grand Est avec cotisations des adhérents (financement via subvention VS marché auparavant) / 3 journées d'échanges par an / GT divers dont plastique

Un observatoire des déchets est également opérationnel, cet observatoire est renseigné par des données de l'année N-2. Aussi, la Région participe à l'animation de la filière Economie Circulaire (EC) dans le BTP et au réseau « Compost Citoyen » en lien avec d'autres collectivités.

- Observatoire des déchets du BTP avec fourniture des données 2022 et 2023
- Convention régionale Région - Organisations Professionnelles du BTP - Etat signée pour déployer l'EC dans les entreprises et atteindre les objectifs du SRADDET
- AAP sur la prévention et la gestion des déchets du BTP actif depuis 2019

Sur la valorisation locale des biodéchets, des nombreuses actions sont également à valoriser :

- Animation du réseau des collectivités par le Réseau Compost Citoyen
- Projets de valorisation locale des biodéchets financés par les fonds verts de l'Etat
- Obligation de tri à la source des biodéchets depuis le 1er janvier 2024

Action D.5.8 - Encourager la consommation d'eau potable plutôt que de l'eau en bouteille

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Syndicats d'eau potable, Départements, réseaux EEDD	État d'avancement : 0 %
---	--

Action D.5.9 - Favoriser le tri hors domicile des plastiques

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Acteurs des déchets, collectivités, ADEME, réseaux EEDD	État d'avancement : 50 %
---	---

L'entreprise CITEO a relancé l'AMI dédié à la mise en place de dispositifs visant à capter puis recycler les emballages ménagers issus de la consommation nomade hors foyer.

Citeo a également lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) dédié à la mise en place de dispositifs visant à capter puis recycler les emballages ménagers issus de la consommation nomade Hors foyer

D.6 - Réduire les plastiques et autres déchets dans la nature et développer l'économie circulaire

→ En lien avec le Schéma Régional des Carrières.

L'exploitation des ressources naturelles est à la base de nombreuses activités : l'agriculture, l'exploitation forestière ou bois énergie, l'extraction de granulats et de matériaux de construction... Une gestion durable des ressources naturelles est à promouvoir, la SRB réaffirme la nécessité de limiter au maximum leur impact sur les milieux.

Action D.6.1 - Assurer un haut niveau de protection des enjeux environnementaux dans le futur Schéma Régional des Carrières

- Coordonnateur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : Entreprises des granulats, UNICEM GE, PNRs, Associations	État d'avancement : 100 %
--	--

Le comité régional biodiversité a émis un avis sur le projet Schéma Régional des Carrières. La Région, en tant que personne publique associée a également émis un avis (début 2024). SRC approuvé par AP le 27/11/2024

Action D.6.2 - Limiter l'ouverture de nouvelles exploitations de gravières dans le lit majeur des cours d'eau

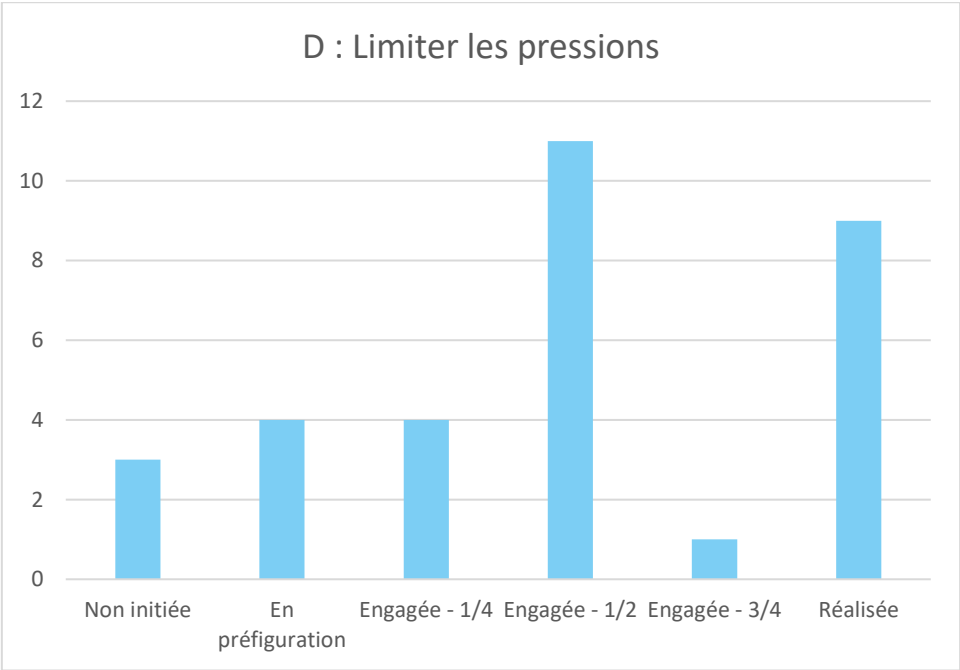
- Coordonnateur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : Entreprises des granulats, UNICEM GE, PNRs, Associations	État d'avancement : 100 %
--	--

Action D.6.3 - Renforcer la prise en compte des caractéristiques des milieux naturels dans les obligations de réaménagement des carrières en partenariat avec les associations et collectivités locales

- Coordonnateur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : Entreprises des granulats, UNICEM GE, PNRs, Associations	État d'avancement : 100 %
--	--

Le comité régional biodiversité a émis un avis sur le projet Schéma Régional des Carrières. La Région, en tant que personne publique associée a également émis un avis (début 2024). SRC approuvé par AP le 27/11/2024

Bilan de l'état d'avancement de l'Axe D de la SRB - Limiter les pressions



Le taux de réalisation des actions de l'axe D est passé, en moyenne, de 40% à 52% entre 2023 et 2024.

Axe stratégique E - Mobiliser tous les acteurs

3 projets Eau et Biodiversité mis en œuvre par des entreprises du Grand Est

Cet article s'intègre dans le cadre de l'action E.1.8 AMI Entreprises du Grand Est : devenez acteurs pour l'eau et la biodiversité / Lien Défis C4. Faciliter l'accès à la connaissance pour tous ; E1. Sensibiliser les jeunes et le grand public ; E2. Sensibiliser et engager les décideurs (élus, entreprises...) ; E4. Favoriser l'engagement

SIEMENS

« SIEMENS S.A.S BIODIVERSITE @MF-H » (Haguenau) : une riche palette d'actions de sensibilisation des salariés, visiteurs et familles

L'entreprise métallurgique Siemens est implantée à Haguenau (67) et dispose d'un vaste foncier en proximité directe de la Forêt Communale de Haguenau et de secteurs Natura 2000.

Le projet inclut l'animation de groupes de pilotage du programme DEGREE « Décarbonation, Ethique, Gouvernance, Ressources Efficientes, Equité, Employabilité » (démarche RSE). A partir d'un diagnostic biodiversité, l'entreprise a construit ses objectifs de sensibilisation et son plan d'actions de protection et de préservation de la biodiversité sur le site de l'entreprise.

Menés par la Maison de la Nature du Delta de la Sauer et d'Alsace du Nord, des ateliers de sciences participatives (recensement d'espèces végétales sur prairies ; inventaire d'arbres sur le site) proposés à tous les collaborateurs, ont nourri l'élaboration du diagnostic biodiversité : ils incluaient des éléments de culture environnementale, puis des actions et du partage de ressources (valeurs d'exemplarité et d'essaimage). D'autres ateliers ont permis aux collaborateurs d'assembler et installer des nichoirs à oiseaux et à chauve-souris, puis d'en assurer le suivi et nettoyage. Une gestion différenciée des espaces verts a été mise en place.

Des événements ont été organisés pour les collaborateurs et leurs familles : participation à la création d'une haie de Benjes pendant la journée DEGREE, sessions d'observation des chauves-souris aux abords du site, présentation des actions biodiversité lors de journées portes ouvertes de l'usine et sensibilisation à la politique RSE de l'entreprise.

Le projet a bénéficié d'une subvention de 1 857,00 euros sur un budget global de 4 642,50 euros. Les actions de sensibilisation ont été financées dans le cadre d'un mécénat.





« Reconquête de la nature pour la friche de Petit Rumont – Les chantiers du Barrois SAS » (Bar-le-Duc) : renaturer pour recréer des habitats variés et préserver la ressource en eau

L'entreprise évolue dans le secteur de la gestion de l'environnement ; elle est reconnue comme Entreprise engagée pour la nature par l'OFB.

Engagée dans un plan de transition écologique depuis 2020, à travers ce projet, elle souhaite recréer de la biodiversité sur un site industriel et protéger la ressource en eau. Le site concerné est le site d'activité de Petit Rumont (agglomération Meuse Grand Sud, Bar-le-Duc) pour un périmètre de 4,4ha. Sur la base d'un diagnostic préalable établi avec le CPIE Sud Champagne, l'entreprise réalisera des opérations de renaturation recréant une dizaine d'habitats (complexe de mares temporaires et de milieux humides ; aménagement de zones de pelouses calcaires et de pierriers ; aménagement de haies...) et mettra en œuvre un plan de gestion.

Ce projet riche sur le plan naturaliste et environnemental fera l'objet d'actions de sensibilisation prévues en lien avec le CPIE Sud Champagne. Le projet a bénéficié d'une subvention de 50 000,00 euros sur un budget global de 98 250,00 euros et doit s'achever en septembre 2026.



« Zone refuge LPO - SEM REIMS HABITAT » (Reims) : prendre soin de la biodiversité en milieu urbain, c'est possible !

Reims Habitat, bailleur social, possède du bâti et des espaces verts. Dans le cadre de sa politique RSE et d'un projet de requalification d'espaces verts dans le quartier Orgeval, le projet consiste, à partir d'une parcelle dédiée à la biodiversité, à élargir la zone protégée de manière différenciée et y créant une zone refuge LPO, démarche qui se caractérise par un diagnostic de biodiversité, un inventaire, une concertation avec les habitants, l'adoption d'un plan de gestion, des aménagements et une sensibilisation.

Ce projet en cours s'étale sur 3 ans et fait intervenir la LPO Champagne Ardennes. En 2024, le diagnostic de la zone par la LPO a été réalisé ainsi que la proposition de plan de gestion. Des préconisations de la LPO ont pu être prises en compte suffisamment en amont des travaux paysagers qui étaient prévus dans le cadre du chantier de renouvellement urbain

Les préconisations de gestion sur le long terme ont été intégrées en totalité dans la refonte du marché d'entretien des espaces verts pour l'ensemble du patrimoine extérieur de Reims Habitat. Signataire des 10 engagements d'Entreprise Engagée pour la Nature, la structure travaille à intégrer les enjeux de biodiversité d'autres démarches internes en cours d'élaboration (Patrimoine Résilient ; achats responsables).

Le projet a bénéficié d'une subvention de 5 325,00 euros sur un budget global de 10 650,00 euros et doit s'achever en septembre 2026.



Dispositif d'accompagnement

L'Appel à Projets « Entreprises du Grand Est : devenez acteurs pour l'eau et la biodiversité » lancé depuis 2021 a pour objectif de faire émerger des initiatives et des projets structurés au service de l'eau et la biodiversité pour les préserver, limiter les effets du changement climatique et favoriser la prise de conscience de l'ensemble des acteurs.

Il a permis le cofinancement d'études préalables et d'aménagements (implantations de haies et d'arbres ; création d'espaces de nature ou de refuge pour les insectes et petits mammifères ; végétalisation et création de milieux tels que mare, prairie, zone humide, murs de pierres sèches, tas de sable ou de bois mort ; récupérateur d'eau), accompagnés d'actions de sensibilisation (panneaux pédagogiques, événements, moments d'échanges avec des spécialistes, formation des dirigeants ou des employés, chantiers participatifs, actions avec les enfants des salariés ou l'école locale).

Pour aider les acteurs locaux à développer des projets liés à l'eau et à la biodiversité, la Cellule d'Assistance Technique, mise en place dans le Grand Est, propose son expertise et son soutien.

Assises de l'engagement pour la biodiversité !



Cet article s'intègre dans le cadre de l'action E.4.3 - Développer les chantiers participatifs et autres actions de sciences participatives (inventaires de suivi, etc.)

Contexte

La mobilisation du plus grand nombre est un facteur primordial de l'action en faveur de la biodiversité. Si de nombreux citoyens s'engagent d'ores et déjà, cette mobilisation citoyenne pourrait être renforcée, notamment par une meilleure mise en relation des citoyens souhaitant s'engager avec les structures ayant une offre de bénévolat.

L'action E05 – Animation de la vie citoyenne et du bénévolat du projet LIFE Biodiv'Est se centre sur cet enjeu. Cette action est portée par les Conservatoire d'espaces naturels d'Alsace en collaboration avec les CENs Champagne-Ardenne et de Lorraine, Son objectif est d'élaborer collectivement une stratégie d'action et des outils pour favoriser la mobilisation citoyenne en faveur de la biodiversité dans le Grand Est.

Objectifs et enjeux

Les vendredi 21 et samedi 22 juin 2024, le CEN Alsace organisait, en partenariat avec les CENs Lorraine et Champagne Ardennes, les **Assises de l'engagement pour la biodiversité**. Ces deux jours d'échange entre associations de protection de la nature et autres acteurs du Grand Est engagés pour la biodiversité ont fait le pari de l'intelligence collective pour apporter des réponses à une question majeure : **comment mobiliser davantage les citoyens en faveur de la biodiversité ?**

Avancées

Près de **130 participants**, représentant **58 structures** du Grand Est différentes (associations de protection de la nature, collectivités, entreprises engagés...) se sont mobilisés pour réfléchir collectivement à travers 10 ateliers participatifs. Les ateliers correspondaient à une problématique relative à l'engagement citoyen pour la biodiversité identifiée au préalable par une phase d'état des lieux. Un document de synthèse reprenant les idées et propositions concrètes apportées par les participants a été rédigé.



Assises de l'engagement pour la biodiversité – CEN Alsace

Ces Assises ont donc été **un temps de travail productif** qui a vocation à aboutir sur le développement de nouvelles actions pour dynamiser l'engagement citoyen pour la nature dans la région, qui seront par la suite formalisées dans une stratégie et plan d'action.

Perspectives

En 2023, la première étape avait été de réaliser un **état des lieux du bénévolat associatif dans la Région Grand Est**. C'est sur la base de cet état des lieux que des axes de travail ont été identifiés, et qu'ont été construits les ateliers proposés lors des Assises.

En effet, l'objectif de cet événement était de mener une réflexion collective pour nourrir une stratégie et un plan d'action visant à dynamiser la mobilisation des citoyens pour la protection de la nature. Le contenu des échanges a ensuite été analysé et mis en forme afin d'aboutir à une stratégie et le plan d'actions.

La stratégie a été présentée en comité de pilotage fin décembre 2024 afin d'être validée. **Les outils et actions imaginés soient développés et expérimentés jusqu'en 2030.**

Plus d'informations :

Sur les [Assises](#) et sur la [Stratégie](#)

E.1 - Sensibiliser les jeunes et le grand public

Il s'agit de sensibiliser largement les jeunes... et les moins jeunes aux enjeux de la biodiversité de leur environnement proche et de la région Grand Est pour, par la suite, favoriser l'engagement pour la biodiversité (cf. défi E.4).

Action E.1.1 - Soutenir les projets innovants d'EEDD et la diffusion des outils numériques

- Coordonnateur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : OFB, Réseau EEDD, Associations, CPNs, CPIEs, PNRs, ARPGE, Départements, CENS	État d'avancement : 100 %
--	--

Des nombreux projets innovants en matière d'EEDD ont été mis en œuvre :

- CEN Lorraine : Le sentier pédagogique de la pelouse de la Ramonette (55) a été entièrement réaménagé avec des bornes munies de flashcodes renvoyant vers des contenus en ligne.
- ODONAT : Un tour à vélo de 3 semaines (sept. 2024) au travers du Grand Est (1200 km) avec des rencontres entre acteurs naturalistes et 7 conférences grand public.
- Lorraine Nature Environnement : Organisation de formations pour le grand public autour de la plateforme *Sentinelles de la Nature*.
- Département de Meurthe-et-Moselle : Poursuite du développement de la *Cité des Paysages*.
- PNR MONTAGNE DE REIMS : Création d'une exposition itinérante Natura 2000 à destination des communes

Action E.1.2 - Poursuivre le soutien aux têtes de réseaux et associations d'éducation à l'environnement

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : DREAL, Réseau EEDD, Associations, ARPGE, Départements, PNRs	État d'avancement : 75 %
--	---

Le soutien apporté aux 3 têtes de réseau ainsi qu'aux associations d'éducation à la nature et à l'environnement a été renouvelé en 2023 (CP d'avril 2024).

Action E.1.3 - Collaborer avec les rectorats d'académie pour développer les aires terrestres éducatives

- Coordonnateur : OFB - Porteurs / Partenaires potentiels : Réseau EEDD, Agences de l'eau, Région, PNRs, CENS	État d'avancement : 25 %
---	---



32 nouvelles ATE en 2024-2025, soit 67 ATE actives. Dans le cadre du LIFE Biodiv'Est, 41 nouveaux projets scolaires ont été accompagnés sur l'année 2024-2025, ce qui correspond à 930 élèves sensibilisé et 41 enseignants.

Action E.1.4 - Élargissement des actions d'éducation à l'environnement du grand public en encourageant l'engagement concret dans des projets citoyens et le passage à l'acte (développement d'une observation naturaliste participative, opérations 24h de la biodiversité)

En lien avec le défi E.4 - Favoriser l'engagement.

- Coordonneurs : Région, DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : Réseau EEDD, PNRs, Associations, Départements, CENS	État d'avancement : 100 %
--	----------------------------------

L'AESN a soutenu 13 opérations classes d'eau (120 classes concernées) et des partenariats éducatifs, pour un montant de 128 854€ aides.

Le Département de la Meurthe-et-Moselle a mis en place un appel à projet pour soutenir les démarches participatives, dont certaines peuvent concerner des projets en lien avec la biodiversité.

Le Parc national des Forêts a mis en place un programme d'animation pour l'été et les vacances scolaires. De plus, le Parc a participé au Dispositif Nuit des forêts.

La CeA a créé un Observatoire ornithologique sur l'ENS des étangs Nérac.



Dans le cadre du LIFE Biodiv'Est, 41 nouveaux projets scolaires ont été accompagnés sur l'année 2024-2025, ce qui correspond à 930 élèves sensibilisé et 41 enseignants.

Action E.1.5 - Mise en place d'un tableau de bord de l'éducation à l'environnement en Grand Est pour couvrir les zones et thématiques blanches

- Coordonneur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : DREAL, OFB, Réseau EEDD, PNRs	État d'avancement : 75%
--	--------------------------------

Action E.1.6 - Sensibiliser de manière ciblée pour accompagner la suppression du plastique à usage unique (commerces, zones sensibles...)

- Coordonneur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Gestionnaires de réserves, DREAL, réseau EEDD, PNRs, Associations, Entreprises, Collectivités, Départements	État d'avancement : 50 %
--	---------------------------------

Action E.1.7 - Sensibiliser le grand public pour limiter la sur-fréquentation de certains milieux à protéger

- Coordonnateur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : Gestionnaires de réserves, OFB, Départements, PNRs, Entreprises, CENs, réseaux EEDD	État d'avancement : 50 %
---	---



Une vidéo d'explication des zones de quiétude a été réalisée : <https://www.youtube.com/watch?v=0geSNQoUUGw>. Ce travail s'inscrit dans le cadre de l'action C12 du projet LIFE Biodiv'Est. Les démarches auprès du grand public se poursuivent.

La DREAL poursuit le déploiement de la signalétique réglementaire pour les Arrêtés Préfectoraux de Protection des Habitats, et les Arrêtés de Protection des Habitats Naturels.

Le Club Vosgien réalise des actions de sensibilisation auprès des usagers (en particulier de la jeunesse), pour la préservation du patrimoine remarquable.

Indicateurs de suivi en lien avec le défi E.1 - Sensibiliser les jeunes et le grand public

- ➔ **Nombre d'associations aidées** : 87 en 2024
- ➔ **Nombre de sorties nature réalisées** : 161 sorties nature en 2023 (152 en 2020, 136 en 2019).

E.2 - Sensibiliser et engager les décideurs (élus, entreprises...)

Il s'agit d'intégrer la biodiversité comme un atout dans les choix entrepreneuriaux et politiques au même titre que la rentabilité pour les entreprises ou le développement économique pour les collectivités. La sensibilisation et l'information à destination de décideurs s'appuiera sur les réseaux existants. Elle pourra notamment aborder les services rendus par la biodiversité, dont acteurs publics et privés profitent, la nécessité et la manière de les préserver au travers de retours d'expérience.

Action E.2.1 - Organiser des formations à destination des élus après chaque élection, en partenariat avec des associations locales d'élus, en s'appuyant notamment sur les notions liées aux services fournis par la nature

- Coordonnateur : Collectif régional pour la biodiversité - Porteurs / Partenaires potentiels : Collectivités, Associations de maires, Réseau EEDD, Associations, FREDON, PNRs, Agences d'Urbanisme, Départements, Cerema	État d'avancement : 75 %
---	---



Elaboration de module de formation à destination de différents publics dans le cadre du LIFE Biodiv'Est. Elus, étudiants et métiers de l'agriculture ressortis comme publics prioritaire pour la conception des modules. En 2024, le module de formation pour les élus a été construit et sera proposé à la formation en 2025.

En juin 2024, une formation « Bechu » a été organisée avec l'ADEME pour une vingtaine d'élus. Cette formation vise à former les agentes publiques à la transition écologique.

Action E.2.2 - Création d'un réseau des professionnels ainsi que d'un réseau d'élus engagés en faveur de la biodiversité qu'il convient d'animer via notamment des visites entre pairs

- Coordonnateurs : OFB, Région - Porteurs / Partenaires potentiels : CCI, PNRs, Agences d'Urbanisme, Cerema, CENs, Associations	État d'avancement : 50 %
---	---



La création et lancement du pôle de gestion des milieux naturels en février 2023 ont permis de fédérer douze structures adhérentes. L'objectif étant de favoriser la connaissances réciproque et d'accroître l'expertise collective entre gestionnaires d'espaces naturels. Dans le cadre de l'action C06, des cahiers techniques et thématiques sont publiés afin d'accompagner les gestionnaires dans leurs actions de gestion. Une journée technique a également été organisée le 11/10/24 sur les Cours d'Eau et les zones humides de tête de bassin versant, 82 participants étaient présents.



Enfin, l'élaboration d'une stratégie de mobilisation des acteurs, dont la première est à destination des entreprises privées permettra de créer un réseau d'entreprises engagées. En 2023, un nouvel outil d'accompagnement pour la réalisation d'un diagnostic biodiversité a été conçu, et en 2024 ces modules thématiques permettant aux entreprises industrielles de réaliser un diagnostic biodiversité (dépendances / impacts) ont été lancés. Un plan d'action

structuré "module biodiversité" a été rédigé pour que les modules s'intègrent dans le cadre du Business Act#2

Une rencontre entre Territoires Engagés pour la Nature a eu lieu à Bruyères.

Une formation des élus s'est tenue à Poix Terron.

Des hauts-fonctionnaires ont été formés à la biodiversité par le CNRS à Strasbourg, Metz et Reims avec des visites de TEN (Muttersholtz, CC Haut ays de Panges et Val-de-Vesle)

Action E.2.3 - Développer une communication et un argumentaire dédié aux acteurs économiques, basés sur l'attractivité et les services fournis par la nature

- Coordonneurs : Région, OFB - Porteurs / Partenaires potentiels : CCI, PNRs, Agences d'Urbanisme, Cerema, CENs, Associations	État d'avancement : 50 %
---	---



Création d'un outil d'accompagnement des entreprises industrielles pour la réalisation d'audits dépendances/impacts/risques/opportunité, et pour la rédaction de plan d'action envers la biodiversité. Ce module transformant s'intègre dans le cadre du BAGE et leur niveau d'exigence est aligné avec le dispositif Entreprises Engagées pour la Nature.

Plusieurs communications sur le thème (pour présenter les modules) ont été réalisées dans des journées professionnelles (Forum Initiatives Durables, Forum Biodiversité&Economie)

Action E.2.4 - Recenser les acteurs territoriaux prépondérants sur le territoire pour les accompagner dans la réduction de leur impact et identifier les réseaux à animer (SEM, SCOT, architectes...)

- Coordonneurs : OFB, Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Collectivités, SEM, Pays/PETR, CCI, PNRs	État d'avancement : 25 %
---	---

Action E.2.5 - Monter un groupe de travail biodiversité avec les CCI pour faciliter les synergies entre acteurs publics et privés

- Coordonneurs : OFB, Agences de l'eau - Porteurs / Partenaires potentiels : CCI, PNRs, CENs, Associations	État d'avancement : 25 %
--	---

La CCI Alsace accompagne des entreprises alsaciennes à la végétalisation de leurs espaces extérieurs (apportant des co bénéfices salariés et biodiversité), sensibilisation à la limitation de l'artificialisation des sols au travers d'une prestation de conseils par la CCI. La CCI fait également passer ce message dans les avis PPA pour les PLU et autres documents règlementaires

Action complémentaire – Mobiliser les entreprises pour la biodiversité

Deux nouvelles sessions de l'AMI se sont tenues (de février à juin, puis de septembre à novembre)). 3 entreprises ont été soutenues dans le projet entreprise et biodiversité pour la session de printemps. 3 autres dossiers ayant candidatés à l'automne seront présentés au vote en 2025. Le dispositif a été suspendu et devra évoluer.

2 nouvelles Entreprises Engagées pour la Nature en Grand Est, soit un total de 16 entreprises depuis 2020.

Action complémentaire – Territoires Engagés pour la Nature

8 nouveaux territoires ont été labellisés Territoire Engagés pour la Nature en 2024 (Cormicy, Pannes, Marly, Bousse, Huningue, Longeville-les-Metz, CC Terre d'eau et CA Sarreguemines), ce qui porte les Territoires Engagés pour la Nature au nombre de 64 fin 2024.

Action complémentaire – Mon village espace de Biodiversité

Lancement de dispositif "Mon Village Espace de Biodiversité" par la Région dans le cadre du Pacte pour les ruralités. 7 dossiers retenus pour un total de 44 336€, dont 5 projets de plantations (au total, 1km de haies plantées)

Actions complémentaires :

EDF Hydro a établi de nombreux partenariats avec les associations locales comme le CEN Alsace, la petite Camargue alsacienne, la LPO, les fédérations de pêche afin qu'ils réalisent des suivis scientifiques et la gestion des espaces dont EDF Hydro est propriétaire.

La LPO a créé 2 nouveaux refuges LPO Entreprises, et 3 nouveaux refuges LPO Etablissement, soit 707 ha.

Indicateurs de suivi en lien avec le défi E.2 - Sensibiliser et engager les décideurs (élus, entreprises...)

- ➔ **Nombre de Territoires Engagés pour la Nature (TEN) :** 64 fin 2024 (*8 nouveaux territoires en 2024, 56 TEN en 2023*)
- ➔ **Nombre de Contrats Territoire Eau et Climat (CTEC) :** 5 sur le bassin Rhin-Meuse en 2023 (*7 sur ce même bassin en 2022*).
- ➔ **Nombre d'entreprises touchées :** 6 (2024, contre 11 en 2023)
- ➔ **Nombre d'entreprises engagées dans la protection de la biodiversité :** 16 en 2024 (*contre 14 en 2023*).

E.3 - Développer une communication opérationnelle

Une communication opérationnelle visera à faire passer des messages ciblés sur l'état de la biodiversité et les actions menées et à mener pour la préserver. Il s'agira d'adapter les moyens, supports et discours aux acteurs cibles. Des actions de communication seront déployées dans l'objectif de sensibiliser et susciter l'envie d'agir en faveur de la biodiversité.

Action E.3.1 - Réaliser une campagne de communication ciblée vers le grand public et la nécessité d'agir localement (utilisation de données locales et objectives, média grand public, discours pédagogiques) en s'appuyant notamment sur les événements nationaux (journée mondiale et semaine de la biodiversité, des zones humides, de la forêt...) et en valorisant les nombreuses actions existantes sur le territoire et des sorties terrain

- Coordonnateur : Collectif régional pour la biodiversité - Porteurs / Partenaires potentiels : PNRs, Réseau EEDD, gestionnaires d'espaces naturels, CPNs, CPIEs, PNRs, CENs, CL, CSRPN, Associations	État d'avancement : 75 %
---	---

La sensibilisation du grand public se poursuit avec des événements durant lesquels de nombreuses animations sont proposées :

- Semaine de la Biodiversité au Parc de Sainte-Croix (dessins, sensibilisation...)
 - o Entretien de la biodiversité, plus de 2000 visiteurs pendant 4 jours
- Festival de photographie de Montier-en-der (conférence, quizz, expositions photos.)
 - o Conférence "Réconcilier économie et écologie"

Ces événements sont portés collectivement par le Collectif Biodiversité.

Une conférence à la Foire agricole de Chalons en Champagne a été organisée par la Région : **La biodiversité, alliée de l'agriculture dans un contexte de changements climatiques**

La page Facebook et la Plateforme Biodiversité sont également de bons outils pour la Région et le Collectif afin de communiquer vers le grand public.

Le Parc National des Forêts a créé un magazine à destination des habitants : « L'échos des forêts », dont le premier numéro a été distribué en 2024. L'objectif est de publier 2 numéros par an.

Le CEN L finalise la création de vidéos de présentation des milieux naturels, accessible sur la chaîne YouTube du CEN L : https://www.youtube.com/channel/UCf1R_JxJgToSwe-YA23IE2g/videos

Action E.3.2 - Développer une communication et un argumentaire dédiés aux décideurs et acteurs économiques, basés sur l'attractivité et les services rendus par la nature

- Coordonnateur : OFB - Porteurs / Partenaires potentiels : CCI, Association des maires, Réseau EEDD, PNRs, Cerema, PNRs, CSRPN, Associations	État d'avancement : 50 %
--	---



Création d'un outil d'accompagnement des entreprises industrielles pour la réalisation d'audits dépendances/impacts/risques/opportunité, et pour la rédaction de plan d'action envers la biodiversité. Ce module transformant s'intègre dans le cadre du BAGE et leur niveau d'exigence est aligné avec le dispositif Entreprises Engagées pour la Nature.

Plusieurs communications sur le thème (pour présenter les modules) ont été réalisées dans des journées professionnelles (Forum Initiatives Durables, Forum Biodiversité&Economie)

E.4 - Favoriser l'engagement

La préservation de la biodiversité passera par un engagement large des citoyens qui pourra se traduire dans les actes et les choix quotidiens (consommation, logement, déplacement, mode de vie). Il s'agira d'offrir l'opportunité à tous d'agir en faveur de la biodiversité.

Action E.4.1 - Développer, former et animer un réseau Grand Est d'écocitoyens engagés en faveur de la biodiversité au même titre que le réseau des guides composteurs ou familles à énergie positive

- Coordonnateur : AERM - Porteurs / Partenaires potentiels : Région, ADEME, Collectivités, Associations, PNRs, CENS	État d'avancement : 25 %
---	------------------------------------

Lancement du premier Parlement des Jeunes pour l'Eau le 30 novembre 2024 par l'AERM.

Action E.4.2 - Mettre en place un fond d'initiatives citoyennes pour favoriser les actions associatives et citoyennes en faveur de l'environnement

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Associations, Citoyens, CENS	État d'avancement : 75 %
---	------------------------------------

33 projets ont été retenus en 2024 à l'Appel à Initiatives Citoyennes.

Action E.4.3 - Développer les chantiers participatifs et autres actions de sciences participatives (inventaires de suivi, etc.)

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Associations, CPNs, CPIEs, OFB, Agences de l'eau, Collectivités, PNRs, ARPGE, Départements	État d'avancement : 50 %
---	------------------------------------

De nombreuses actions ont permis une mobilisation de la population.



Une action du LIFE Biodiv'Est concerne la mobilisation de la vie citoyenne et du bénévolat. Dans ce cadre, les Assises pour la mobilisation citoyenne et du bénévolat pour la biodiversité ont été organisées sur 2 jours en 2024. Ces dernières ont permis d'identifier des actions à intégrer dans la stratégie de mobilisation qui a par ailleurs été validée à la fin de l'année. L'année 2025 sera consacrée à la mise en œuvre de cette stratégie.

La LPO Champagne-Ardenne a lancé deux écoles d'ornithologie à Bettancourt-la-Ferrée (52) et Val-de-Vesle (51), permettant de former 75 personnes. Elle a également organisé le comptage hivernal des oiseaux des jardins, auquel 358 jardins ont participé en Champagne-Ardenne.

Le PNR L poursuit le programme « Familles à biodiversité positive » et l'opération « Pas de printemps sans hirondelles », qui associe les habitants à des actions concrètes comme la pose de nichoirs dans les communes volontaires ayant répondu à un appel à projets.

Le Parc National des Forêts a lancé en 2024 une opération de distribution de nichoirs pour une pose prévue en 2025 : plus d'une centaine de nichoirs ont été mis à disposition des habitants, avec un engagement de leur part à participer à une démarche de science participative via la remontée d'informations.

La FRC Grand Est a contribué au projet national « J'aime la Nature Propre » en organisant 200 points de collecte dans le Grand Est en 2024.

La Région Grand Est a distribué des kits pour le ramassage des déchets dans la nature dans le cadre de la Semaine européenne de réduction des déchets. Les kits étaient à destination des associations, lycées, collectivités, entreprises, un Parc ou une Réserve naturelle.

Action E.4.4 - Poursuivre le déploiement du dispositif « commune nature » en intégrant un niveau distinguant l'excellence sur les pratiques favorables à la biodiversité

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Associations, CPNs, CPIEs, OFB, Agences de l'eau, Collectivités, PNRs, ARPGE, Départements	État d'avancement : 75 %
--	---

Distinctions organisées tous les 2 ans – pas de distinction en 2024. Cependant le Collectif travaille à la simplification de l'opération pour la construction d'un nouveau format en 2025.

Action E.4.5 - Organiser des défis/concours/trophées/expositions sur la protection de la biodiversité dans tous les lycées et collectivités de la Région

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : OFB, Rectorat, Lycées, PNRs, Départements	État d'avancement : 50 %
---	---

Chaque année, un concours photo "Objectif Nature" dédié à la biodiversité est mis en place dans les lycées du Grand Est.

De plus, un concours photo grand public a été organisé par le Collectif Régional Biodiversité en 2024 avec pour thème la Nature en Ville. Les photos gagnantes ont été exposées lors des Entretiens de la Biodiversité en juin.

Un concours photo "Natura 2000" au fil des saisons pour partager les meilleurs clichés des sites Natura 2000 a également été lancé pendant 1 an.

Action E.4.6 - Créer une charte d'engagement en faveur de l'environnement à destination des élus, chefs d'entreprises, citoyens...

- Coordonnateur : Collectif régional pour la biodiversité - Porteurs / Partenaires potentiels : CCI, Collectivités, Associations, Agences de l'eau, PNRs	État d'avancement : 0 %
--	--

Indicateurs de suivi en lien avec le défi E.4 - Favoriser l'engagement

- ➔ **Nombre de projets citoyens financés** : 33 en 2024 (54 en 2023).
- ➔ **Nombre de commune impliquées dans la démarche commune nature** : 247 (en 2023)

E.5 - Faire monter en compétence les professionnels

De nombreux secteurs d'activités, et par conséquent de nombreux professionnels, impactent directement ou indirectement les milieux et la biodiversité. Il s'agit de former les professionnels sur les bénéfices rendus par la biodiversité et la manière dont leurs pratiques pourraient être adaptées pour la préserver voire la restaurer.

Action E.5.1 – Promouvoir les formations à l'agroécologie et aux enjeux de la biodiversité dans l'enseignement agricole et la mise en pratique sur les fermes des lycées agricoles...

- Coordonnateurs : OFB, Région - Porteurs / Partenaires potentiels : DRAAF, CENs	État d'avancement : 50 %
--	---

Des agents de l'OFB sont intervenus dans 14 lycées agricoles en 2024. Un jeu sérieux sur le loup a été créé.

En 2024, se tenait la 3^e édition du concours Agrifaune qui réunit des partenaires des mondes agricoles et cynégétiques et établissement scolaires pour mettre en œuvre des actions à la fois favorables à l'agriculture, à la biodiversité et à la faune sauvage. Les élèves, par groupe de 3 à 5 doivent établir un état des lieux des infrastructures agro-écologique (IAE) d'une exploitation (haies, bosquets, fossé, mare, etc...). Ils doivent par la même occasion proposer à l'exploitant des pistes de gestion / améliorations pour valoriser ses IAE.

Un dossier est sélectionné par département. Les 3 meilleurs dossiers régionaux repartent avec des lots.

Action E.5.2 - Construire les formations à destination des architectes et maîtres d'œuvre aux enjeux d'infiltration des eaux pluviales, végétalisation et biodiversité

- Coordonnateur : AERM - Porteurs / Partenaires potentiels : OFB, ADOPTA, FREDON, CAUEs, PNRs, Agences d'Urbanisme, Cerema	État d'avancement : 75 %
--	---

Action E.5.3 - Monter des actions de sensibilisation à destination des professionnels et techniciens du BTP sur les impacts de leurs métiers vis-à-vis de la biodiversité et les pratiques vertueuses

- Coordonnateur : OFB - Porteurs / Partenaires potentiels : Fédération BTP, ADOPTA, PNRs	État d'avancement : 50 %
--	---

Une convention a été signée entre la région Grand Est, l'Organisation Professionnelles des BTP et l'Etat pour déployer l'économie circulaire dans les entreprises et atteindre les objectifs du SRADDET.

Le Parc National des Forêts a organisé une journée sur la restauration écologique des pelouses sèches en partenariat avec l'UNICEM (Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction).

Action E.5.4 - Développer un module de formation eaux-biodiversité dans les principales formations professionnelles du Grand Est ou adapter les modules existants en formation-action

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Chambres consulaires, Réseau EEDD, instituts de recherche, OFB, ARPGE, Cerema, PNRs, CENS	État d'avancement : 50 %
---	---



Elaboration de module de formation à destination de différents publics dans le cadre du LIFE Biodiv'Est. Elus, étudiants et métiers de l'agriculture ressortis comme publics prioritaire pour la conception des modules. En 2024, le module de formation pour les élus a été construit et sera proposé à la formation en 2025.

De plus, des réflexions sont en cours autour de la création d'un institut régional de formation des élus locaux.

E.6 - Renforcer et mutualiser l'ingénierie

Les compétences techniques nécessaires à la réalisation de diagnostic, la conception de projets de préservation et de restauration de milieux et de trame verte et bleue sont présentes sur le territoire du Grand Est, disséminées dans différentes structures. Afin de faciliter l'accès à l'ingénierie, il s'agira de l'identifier, la localiser et le cas échéant couvrir les « zones blanches » pour faciliter l'émergence de projets.

Action E.6.1 – Cartographier l'ingénierie en matière de biodiversité pour pouvoir mieux la mobiliser et la mutualiser dans les projets de restauration / protection

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : PNRs, CENs, CL Collectivités, Départements	État d'avancement : 50 %
---	---



Dans le cadre de l'action A02 du projet LIFE Biodiv'Est, un outil de portrait de territoire sous l'entrée "biodiversité" (outil de cartographie en ligne) est en cours de réflexion. Cet outil à destination des porteurs de projet permettra d'identifier les enjeux de biodiversité sur un territoire choisi et l'ingénierie disponible. En 2024 Sélection du prestataire pour la réalisation de l'outil cartographique visant à présenter les enjeux de biodiversité et l'ingénierie disponible pour la réalisation de projet en faveur de la biodiversité (Biodiv'Map Grand Est)

Action E.6.2 - Mettre en place une mission de coordination de l'ingénierie à même de structurer des réseaux de conseil et de mobiliser les structures de conseil : infiltration, gestion différenciée/plantations (FREDON, union paysagiste, CRPF, lien avec le végétal local...)

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Agences de l'eau, OFB, PNRs, CENs, Collectivités, DREAL, Associations, ADOPTA, FREDON, UNEP Grand Est, CRPF, Départements	État d'avancement : 75 %
--	---



Une cellule d'assistance technique a été mise en place sur le territoire dans le cadre du projet LIFE Biodiv'Est. Composée de 8 chargés de missions répartis dans tout le Grand Est. Un 9^e poste a été créé sur le territoire de Nancy en 2024. 598 actions nouvellement initiées par la Cellule en 2024, ce qui porte le nombre total d'action à 1091 depuis le début du projet LIFE.

Un poste supplémentaire LIFE sur la cartographie des zones humides a également été créé.

Le PNR de la Montagne de Reims fournit de l'accompagnement et de l'aide à la plantation de haies et de vergers d'essences locales et anciennes.

E.7 - Faciliter l'information sur les dispositifs de soutien financier et leur cohérence

Il s'agit de permettre aux acteurs décidés à agir en faveur de la biodiversité d'accéder plus facilement aux informations relatives aux financements disponibles.

Action E.7.1 - Créer et tenir à jour un site de référencement, à faire connaître de toutes les collectivités, qui recense les différents financeurs, aides, soutiens techniques et acteurs de la biodiversité

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Agences de l'eau, DREAL, OFB, Associations, PNRs	État d'avancement : 75 %
---	---



Une plateforme de la Biodiversité a été créée en 2020. Cette dernière recense de nombreuses informations sur l'état de la biodiversité mais également sur les dispositifs de soutien disponibles pour les acteurs sur le territoire. Une section spéciale « démarches pour la biodiversité » reprends les différents dispositifs d'aides.

Entre janvier et décembre 2024, **en moyenne 4693 visiteurs uniques mensuels** ont navigué sur la plateforme. Au total sur l'année plus de 56322 personnes se sont rendus sur la plateforme biodiversité.

Conception/rédaction de 11 lettres d'information pour relayer l'actualité des acteurs du territoire. Diffusion mensuelle. Résultats : +de 1200 abonnées dont 200 inscrits en 2024, un taux d'ouverture à +de 50% et une réactivité à +de 25%. Ces dernières permettent de communiquer sur les calendriers des différents dispositifs.

Action E.7.2 - Prévoir, dans la mesure du possible, des modalités identiques de suivi et de justifications administratives sur les appels à projets cofinancés

- Coordonnateur : Collectif régional pour la biodiversité	État d'avancement : 25 %
--	---

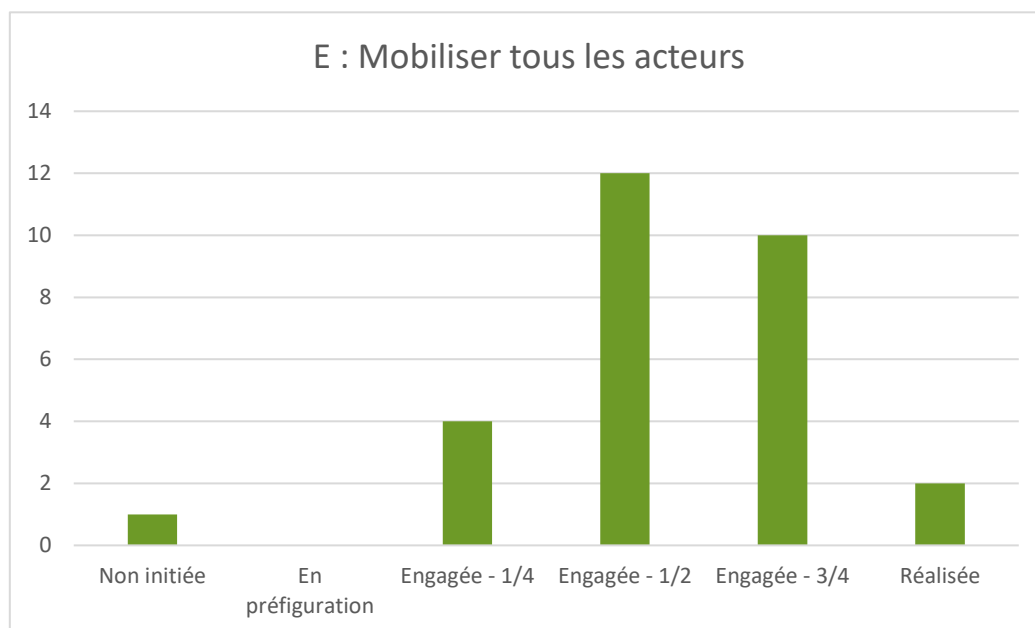
Un jury et un règlement commun existe pour l'AAP TVB, mais des règles d'instruction différentes demeurent en fonction des co-financeurs.

Le projet LIFE Biodiv'Est qui rassemble les membres du Collectif permet également de créer une dynamique commune et un guichet unique pour les demandes en lien avec le projet.

Indicateurs de suivi en lien avec le défi E.7 - Faciliter l'information sur les dispositifs de soutien financier et leur cohérence

- ➔ **Nombre de visiteurs sur la plateforme biodiversité** : en moyenne 4800 visiteurs uniques mensuels en 2024 (contre 3430 en 2023),
- ➔ **Nombre de poste dédiés à l'ingénierie sur le territoire** : 9 en 204 (contre 8 en 2024)

Bilan de l'état d'avancement de l'Axe E de la SRB - Mobiliser tous les acteurs



Le taux de réalisation des actions de l'axe E est passé, en moyenne, de 43% à 56% entre 2023 et 2024.

**Axe stratégique F - Améliorer
l'efficacité et la cohérence des
politiques publiques en matière de
biodiversité**

L'opération Pygargue



Cet article s'intègre dans le cadre du défi F4 - Assurer des contrôles de la réglementation

Description des enjeux liés au milieu :

Une enquête sur l'empoisonnement d'oiseaux protégés en mai 2024.

Le braconnage et l'empoisonnement des espèces protégées constituent une surexploitation des ressources naturelles, soit une des 5 causes majeures de l'effondrement de la biodiversité dans le monde selon l'IPBES (La plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques). L'enquête menée par l'OFB et la Gendarmerie nationale a rapidement permis de retrouver 2 suspects qui ont été jugés en première instance le 30 août 2024.

Le **Pygargue à queue blanche** (*Haliaeetus albicilla*, Linnaeus, 1758) est classé en danger critique d'extinction. Disparu de France continentale au cours du XIX^{ème} siècle, le Pygargue à queue blanche subsistait encore en Corse jusqu'au début des années 1950 alors que les derniers couples français nichaient sur les étangs de la côte est de l'île. Il a fini par s'éteindre définitivement moins d'une décennie plus tard.



Pygargue à tête blanche © Sylvain LARZILLIERE

La découverte en Moselle en 2011 du premier couple reproducteur de Pygargue à queue blanche depuis sa disparition atteste du retour spontané de l'espèce en France. **La population française de pygargue était en 2024 de 7 à 8 couples reproducteurs dont 6 en Grand Est.**

En savoir plus sur cet oiseau dans la région : <https://biodiversite.grandest.fr/nos-actualites/le-pygargue-reprend-son-envol-dans-le-grand-est/>

L'Enquête

Les pygargues nés en France sont tous équipés d'une balise télémétrique dans le cadre du Plan National d'Action (PNA) rapaces pêcheurs. Le 4 mai 2024, le service départemental de l'OFB des Ardennes est informé par l'animateur du PNA de la mort suspecte d'un Pygargue à queue blanche à proximité d'étangs dans le Sud du département des Ardennes. L'autopsie pratiquée sur l'oiseau révèle un empoisonnement rapide par ingestion de poissons recouverts

de carbofuran, un insecticide de la famille des carbamates, hautement toxique pour l'environnement et interdit en France depuis le 13 décembre 2008.

Les analyses de la balise de l'animal montrent que le rapace est mort en moins de huit minutes après ingestion. Il apparaît également que le Pygargue a survolé à plusieurs reprises les mêmes étangs dans les deux jours précédant sa mort. Des recherches cadastrales ont permis d'identifier les propriétaires et exploitants des étangs concernés. Ils appartiennent à la même personne, connue des services de l'OFB et de la justice pour des faits d'empoisonnement d'espèces protégées. A l'issue de la garde à vue des différents mis en causes et des perquisitions des bâtiments de l'entreprise et des domiciles des différents protagonistes, les faits étaient globalement reconnus. Outre la destruction du Pygargue à queue blanche, ont été retenues des infractions liées à l'usage de produits phytopharmaceutiques, à la chasse et à la législation sur les armes.

Environ 20 kilogrammes de produits insecticides de gamme professionnelle, composés d'une substance active unique appelée « CARBOFURAN », ont été retrouvés dans le bâtiment de la pisciculture. Cette substance active, très toxique pour la faune, est interdite en France et dans toute l'Europe depuis le 13 décembre 2008.

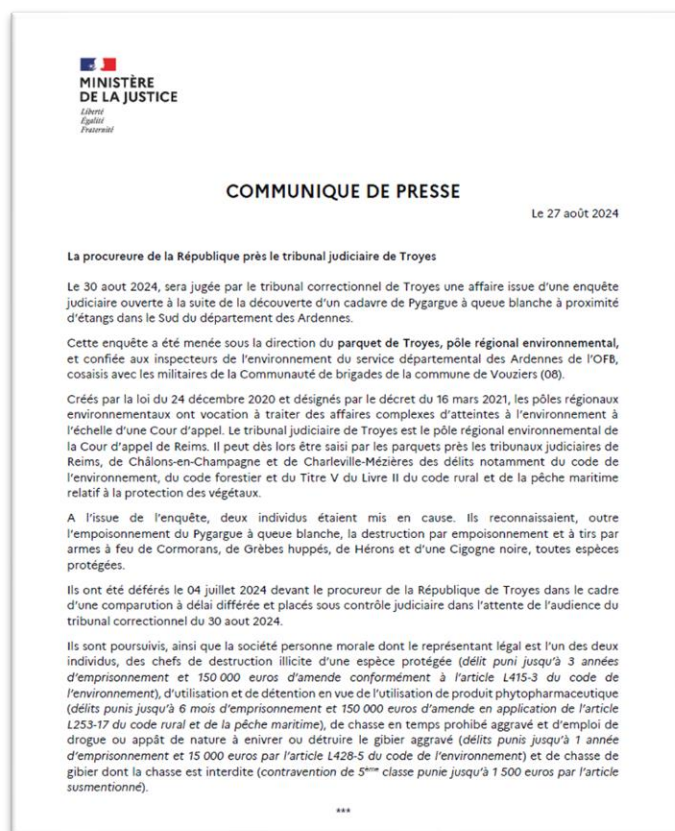
Les mis en cause ont avoué en audience avoir voulu protéger la pisciculture des cormorans (autre espèce protégée). Ce procédé est interdit car non sélectif et de nombreux animaux ont pu en être victime dont plusieurs espèces d'oiseaux protégés, notamment les Cigognes noires, Grèbes huppés et Hérons.

Partenaires mobilisés

Le jugement a été rendu le 1er octobre 2024. Le pisciculteur a été condamné à huit mois de prison avec sursis. Son salarié a été condamné à quatre mois avec sursis. L'entreprise de pisciculture est, elle aussi, condamnée à verser 40 000 euros d'amende dont 20 000 avec sursis. Les deux prévenus et l'entreprise devront également verser 32 000 euros à l'Etat en réparation du préjudice écologique et plus de 5 000 euros à une dizaine d'associations qui s'étaient constituées parties civiles dont la LPO, France Nature Environnement ou la Fédération des chasseurs des Ardennes.

Suites

Les 2 mis en cause ainsi que l'entreprise ont fait appel de la décision et l'audience est prévue à la cour d'appel de REIMS le 9 septembre 2025.



F.1 - Intégrer la reconquête de la biodiversité dans toutes les politiques sectorielles, économiques et sociales, et locales

Certaines politiques publiques contribuent à accroître les pressions sur la biodiversité et les milieux, alors même que des alternatives sont envisageables, sans altérer l'objectif premier de ces politiques. Il s'agit de renforcer la cohérence entre les politiques publiques en intégrant la préservation de la biodiversité, et cela à toutes les échelles du territoire.

Action F.1.1 - Les services de l'État et du Conseil Régional prendront systématiquement en compte les enjeux biodiversité et feront preuve d'exemplarité environnementale dans l'ensemble des actions de construction ou rénovation menées sur le territoire sous leur maîtrise d'ouvrage (notamment rénovation des cités administratives)

- Coordonnateur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : Région	État d'avancement : 15 %
--	---

Action F.1.2 - Prendre en compte l'enjeu biodiversité dans les autres stratégies économiques, sociales, éducatives, culturelles à l'échelle de la Région Grand Est (Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation, Agriculture, Schéma Régional Biomasse...)

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Collectivités, Entreprises, CRAGE, CCI, PNRs, Chambre des métiers et de l'artisanat, Maisons de l'emploi	État d'avancement : 50 %
---	---

La Région Grand Est fait partie de Régions pilotes qui ont élaboré, avec l'appui de la CDC Biodiversité, une méthode d'analyse de son budget prévisionnel (Budget Vert Eau et Biodiversité). Le budget prévisionnel 2024 de la Direction du Tourisme, de Direction de la Cohésion des Territoires et de l'Economie Circulaire ont été analysés sous l'angle eau et biodiversité.

En février 2024, des journées de travail ont été consacrées au verdissement des dispositifs d'aides de la Région.



Dans le cadre du LIFE Biodiv'Est, et plus spécifiquement pour la mobilisation des entreprises privées, un plan d'action a dû être réfléchi de manière à s'intégrer dans le Business Act#2. De cette manière, des enjeux de biodiversité se retrouvent dans un Plan de relance et de transformation régional. Lancement des modules thématiques permettant aux entreprises industrielles de réaliser un diagnostic biodiversité (dépendances / impacts) et de rédiger un plan d'action structuré "

Les enjeux biodiversité sont aussi intégrer dans des domaines de l'éducation. Des lycéens du Grand Est ont été convié à des évènements de sensibilisation sur la biodiversité dans le cadre du festival de Montier-en-Der.

Action F.1.3 - Concilier la préservation de la biodiversité et le développement des énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque au sol, hydroélectricité, bois énergie, méthanisation) en s'assurant de la bonne application de la doctrine Eviter Réduire Compenser

En lien avec le défi D.2 - Eviter les impacts des aménagements sur la biodiversité, les réduire, les compenser.

- Coordonnateur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : OFB, ADEME, Région, AEs, DDTs, Collectivités, PNRs, Associations, France Energie Eolienne, EDF, CRAGE, FRSEA, JAGE	État d'avancement : 75 %
---	------------------------------------

Dans le cadre d'un groupe de travail dédié aux zones humides, la DREAL travail à l'élaboration d'un guide à destination des services instructeurs pour la prise en compte des zones humides dans les projets photovoltaïques. Le guide devrait être publié en 2025.

La LPO participe à de nombreuses enquêtes publiques en lien avec le développement des ENR.

Le Parc National des Forêts rend des avis sur les projets ENR pouvant impacter le patrimoine naturel et paysagers.

Action F.1.4 - Intégrer dans chaque marché public de maîtrise d'œuvre (et de travaux) un volet sur la biodiversité afin que les projets puissent être réfléchis dès le début avec un regard sur la biodiversité et favoriser les matériaux biosourcés

En lien avec le défi D.2 - Eviter les impacts des aménagements sur la biodiversité, les réduire, les compenser.

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Collectivités, Entreprises, CRAGE, CCI, PNRs, Chambre des métiers et de l'artisanat, DREAL	État d'avancement : 0 %
--	-----------------------------------

Action F.1.5 - Initier un groupe de travail sur la neutralité de l'empreinte biodiversité des collectivités

- Coordonnateur : Région	État d'avancement : 15 %
---	------------------------------------

- Porteurs / Partenaires potentiels : Collectivités, Universités, Caisse des Dépôts, Entreprises, CRAGE, CCI, PNRs, ADEME, Syndicats d'énergie, Pays/PETR	
--	--

La Région Grand Est participe à un groupe de travail sur l'élaboration d'une méthode pour mesurer l'empreinte biodiversité des collectivités animé par la CDC Biodiversité.

Action F.1.6 - Encourager l'intégration de la thématique biodiversité dans les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux

- Coordonnateurs : Région, Agences de l'eau - Porteurs / Partenaires potentiels : Porteurs de SAGE, CRAGE, FRSEA, JAGE	État d'avancement : 100 %
---	----------------------------------

La biodiversité aquatique est prise en compte dans tous les SAGE : continuité écologique, diversité des milieux, préservation des habitats, fonctionnalité des écosystèmes, etc.

Actions complémentaires :

Le Département Meurthe-et-Moselle a mis en place des rencontres territoriales regroupant tous les acteurs associatifs et institutionnels d'un même territoire pour définir les grandes orientations partagées en matière de patrimoine naturel et d'éducation à l'environnement.

L'ADEME incite à travailler sur les enjeux de biodiversité dans le cadre du programme territoire engagé transition écologique.

F.2 - Clarifier la gouvernance de la biodiversité

Les acteurs œuvrant en faveur de la biodiversité sont nombreux, certains avec des domaines et des compétences définies. Il s'agira de rendre lisible la répartition des missions entre acteurs.

Action F.2.1 - Signer et faire vivre une convention de partenariat entre les membres du Collectif régional pour la biodiversité

- Coordonnateur : Collectif régional pour la biodiversité	État d'avancement : 100 %
--	-------------------------------------

Action F.2.2 - Produire une infographie « qui fait quoi » dans le Grand Est en matière de biodiversité

En lien avec le défi E.7 - Faciliter l'information sur les dispositifs de soutien financier et leur cohérence.

- Coordonnateur : Collectif régional pour la biodiversité - Porteurs / Partenaires potentiels : Départements	État d'avancement : 15 %
---	------------------------------------

Action F.2.3 - Développer le rôle central du Comité Régional Biodiversité dans les grandes orientations régionales en matière de biodiversité

- Coordonnateur : Région / DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : Membres du CRB	État d'avancement : 75 %
--	------------------------------------

Renouvellement des membres du CRB en 2024 pour une période de 5 ans.

Action F.2.4 - Renforcer le rôle des PNR, EPTB et EPAGE dans la concrétisation des projets en matière de biodiversité

- Coordonnateur : Collectif régional pour la biodiversité - Porteurs / Partenaires potentiels : PNRs, EPTB, EPAGE, CENS	État d'avancement : 25 %
--	------------------------------------

F.3 - Intégrer la dimension transfrontalière et transrégionale

La biodiversité ne connaît pas de frontière. L'intégration de la dimension transfrontalière et transrégionale vise à coordonner les actions menées en faveur de la biodiversité et à coopérer pour rendre les actions plus efficaces. Les domaines d'actions possibles sont divers et pourront s'appliquer à la préservation des continuités écologiques, à la lutte contre l'expansion des espèces exotiques envahissantes ou encore une coordination en matière de police de l'environnement.

Action F.3.1 - Favoriser la coopération et coordination transfrontalière et transrégionale en matière de connaissance et la gestion (continuité écologique, données, espèces menacées, espèces migratrices, espèce exotiques envahissantes...)

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : DREAL, Commissions internationales de bassin, Agences d'Urbanisme, PNRs, ARPGE, Collectivités, CENs, CL, Cerema, DDTs, OFB, Associations naturalistes, CBs	État d'avancement : 50 %
---	---



Cette action prévue dans le cadre du LIFE Biodiv'Est lancé début 2022 (action E06 Mis en réseau et E07 Stratégie de Réplicabilité et transfert). Des premières prises de contacts ont eu lieu avec d'autres projets européens LIFE et Interreg, et des acteurs transfrontaliers. Une réunions annuels a également lieux entre tous les porteurs de projet LIFE : les rencontres Inter-LIFE.

ODONAT Grand Est a publié les travaux de l'Observatoire Biodiveille du PNR BALLONS DES VOSGES qui mobilise le milieu associatif franc-comtois, vosgien et haut-rhinois.

Le Parc National de Forêt facilite l'harmonisation des enjeux, des défis et des pratiques entre les 2 Régions.

Action F.3.2 - Élaborer et mettre en œuvre 4 plans fleuve

En lien avec le défi B.3 - Renaturer les cours d'eau et les plans d'eau dégradés et reconquérir les milieux humides.

- Coordonnateur : Collectif régional pour la biodiversité - Porteurs / Partenaires potentiels : DREAL, Commissions internationales de bassin, Agences d'Urbanisme, PNRs, ARPGE, Collectivités, CENs, CL, Cerema, DDTs, OFB, Associations naturalistes, CBs	État d'avancement : 50 %
--	---

Dans le cadre du Plan Moselle 2024, la région Grand Est et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse ont lancé l'appel à projet "La Moselle en Commun". Ce dernier vise à promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau du fleuve et de ses affluents et renforcer la cohésion entre les acteurs locaux. 33 candidatures ont été reçues dont 25 ont été retenues.

L'appel à Initiative « j'ai un projet pour le Rhin » a été reconduit. 5 dossiers ont été déposés au cours de la première phase de 2024 et 2 ont donné lieu à un soutien. Pour la deuxième phase de 2024 12 demandes ont été déposés, pour 8 dossiers retenus.

Action F.3.3 - Poursuivre la coopération et coordination transfrontalière et transrégionale en matière de police de l'environnement (filière trafic espèce, filière déchets...)

- Coordonnateur : OFB - Porteurs / Partenaires potentiels : DDTs, DREAL, PNRs, PNTTD	État d'avancement : 0 %
---	-----------------------------------

Action F.3.4 - Soutenir les projets transfrontaliers (LIFE, INTERREG, plans fleuves, préservation et restauration de continuités écologiques transnationales, Natura 2000 ...)

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : DREAL, AERM, Collectivités, PNRs	État d'avancement : 50 %
--	------------------------------------

Lancement de l'Interreg Rhinainance 2,0 sur la continuité écologique du Vieux Rhin de l'île de Rhinau.

Séminaire Ramsar le 2 février sur le site transfrontalier "Rhin supérieur - Oberrhein". Dans la matinée : des présentations sur les services écosystémiques des zones alluviales, la fréquentation dans les espaces naturels du site Ramsar « Rhin Supérieur / Oberrhein » et sur la valorisation des Zones Humides au bénéfice du bien-être dans le site Ramsar. L'après-midi 2 visites terrains.

F.4 - Assurer des contrôles de la réglementation

Une importante réglementation existe concernant l'environnement et la préservation de la biodiversité. Il s'agit de renforcer les contrôles et de communiquer sur le rôle et les actions d'une police de l'environnement.

Action F.4.1 - Concevoir et communiquer sur les plans de contrôle « eau et nature » et sur les bilans

Lien avec le défi E.3 - Développer une communication opérationnelle.

- Coordonnateurs : DDTs - Porteurs / Partenaires potentiels : MISENs, DREAL, OFB, CENS	État d'avancement : 50 %
--	---

Poursuite de l'animation du groupe de travail police dans les réserves naturelles : réunion des référents, validation de la feuille de route, temps police au séminaire des RN GE.

Action F.4.2 - Proposer des modules biodiversité en formation initiale dans différents corps de métiers (agriculteurs, industriels, urbanistes...), intégrant les aspects réglementaires

Lien avec le défi E.5 - Faire monter en compétences les professionnels.

- Coordonnateur : OFB - Porteurs / Partenaires potentiels : DREAL, Région, AERM, DRAAF, Asso d'initiation à l'environnement, CRAGE, CCI, Bureaux d'études, CRAGE, CENS	État d'avancement : 50 %
--	---

Action F.4.3 - Former les magistrats aux enjeux environnementaux

Lien avec le défi E.5 - Faire monter en compétences les professionnels.

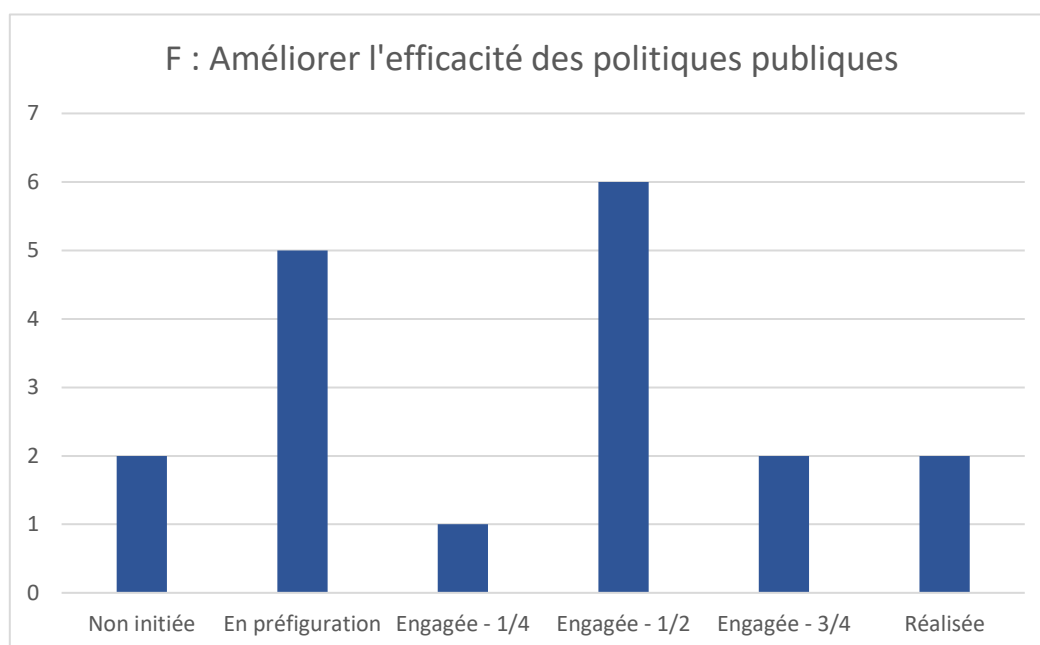
- Coordonnateur : OFB - Porteurs / Partenaires potentiels : MISENs, DREAL, OFB	État d'avancement : 15 %
--	---

Action F.4.4 - Développer des polices de proximité à même de réaliser de la pédagogie et des contrôles (déchets sauvages, arrachage de haies, etc....) : gardes champêtres, brigade vertes, agents assermentés des conservatoires, PNR, PNN...

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : MISENs, DREAL, OFB	État d'avancement : 0 %
---	--

Professionnalisation des missions de police de l'environnement des agents de réserves naturelles (GT police) + pédagogie via le réseau des RN

Bilan de l'état d'avancement de l'Axe F de la SRB - Améliorer l'efficacité et la cohérence des politiques publiques en matière de biodiversité

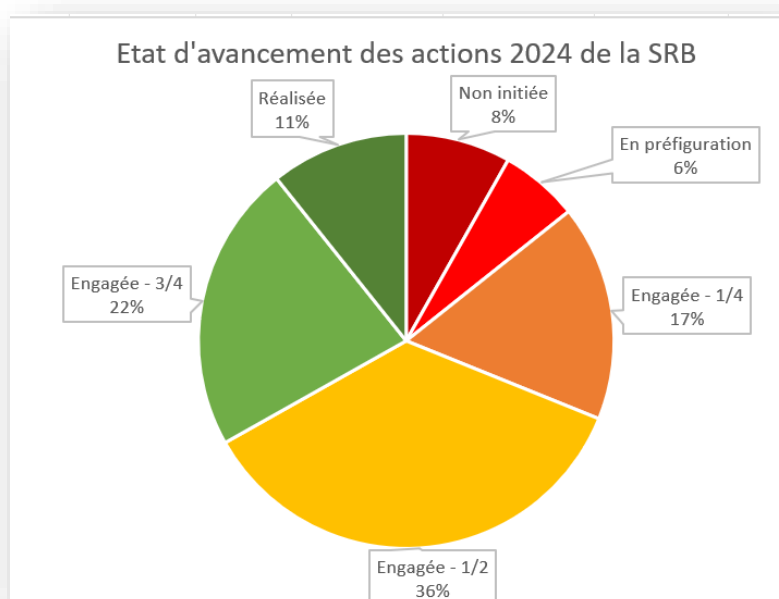
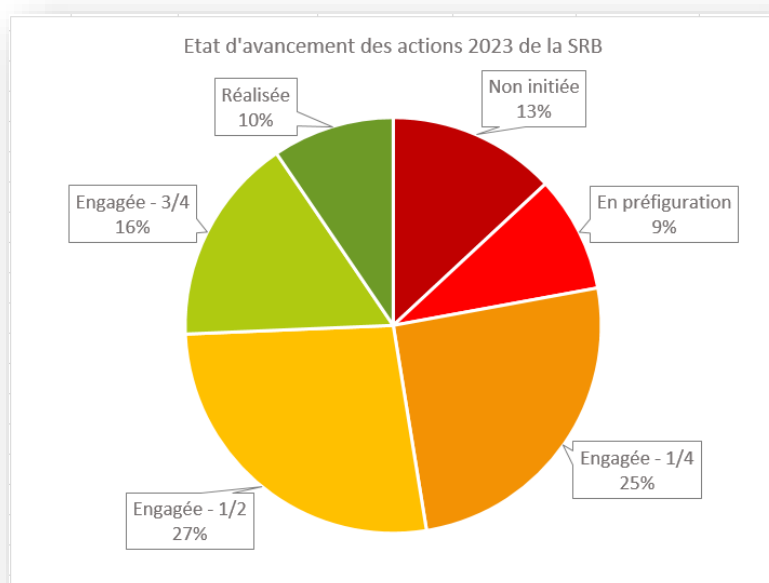


Le taux de réalisation des actions de l'axe F est passé, en moyenne, de 38% à 41% entre 2023 et 2024.

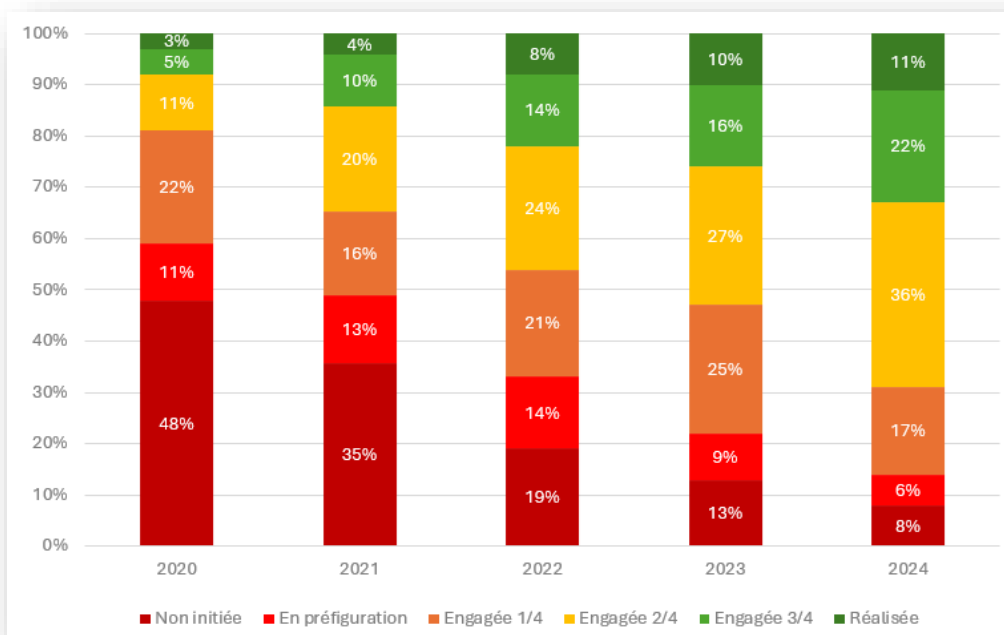
Conclusion

La SRB, adoptée en juillet 2020, est le cadre commun d'intervention pour l'ensemble des acteurs de la biodiversité de la région Grand Est. Ce bilan portant sur la mise en œuvre de cette stratégie au cours de l'année 2024.

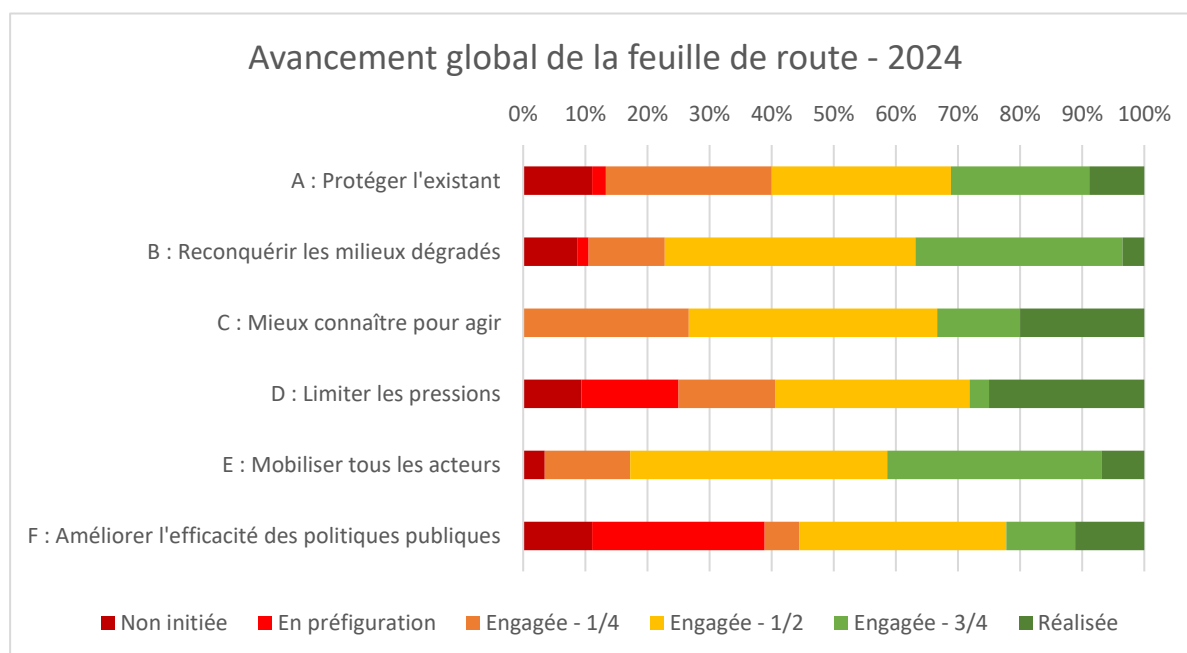
Les graphiques ci-dessous montrent la différence de niveau d'avancement entre 2023 et 2024. Le taux d'avancement global de la feuille de route est passé de **43% en 2023 à 51 % en 2024**.

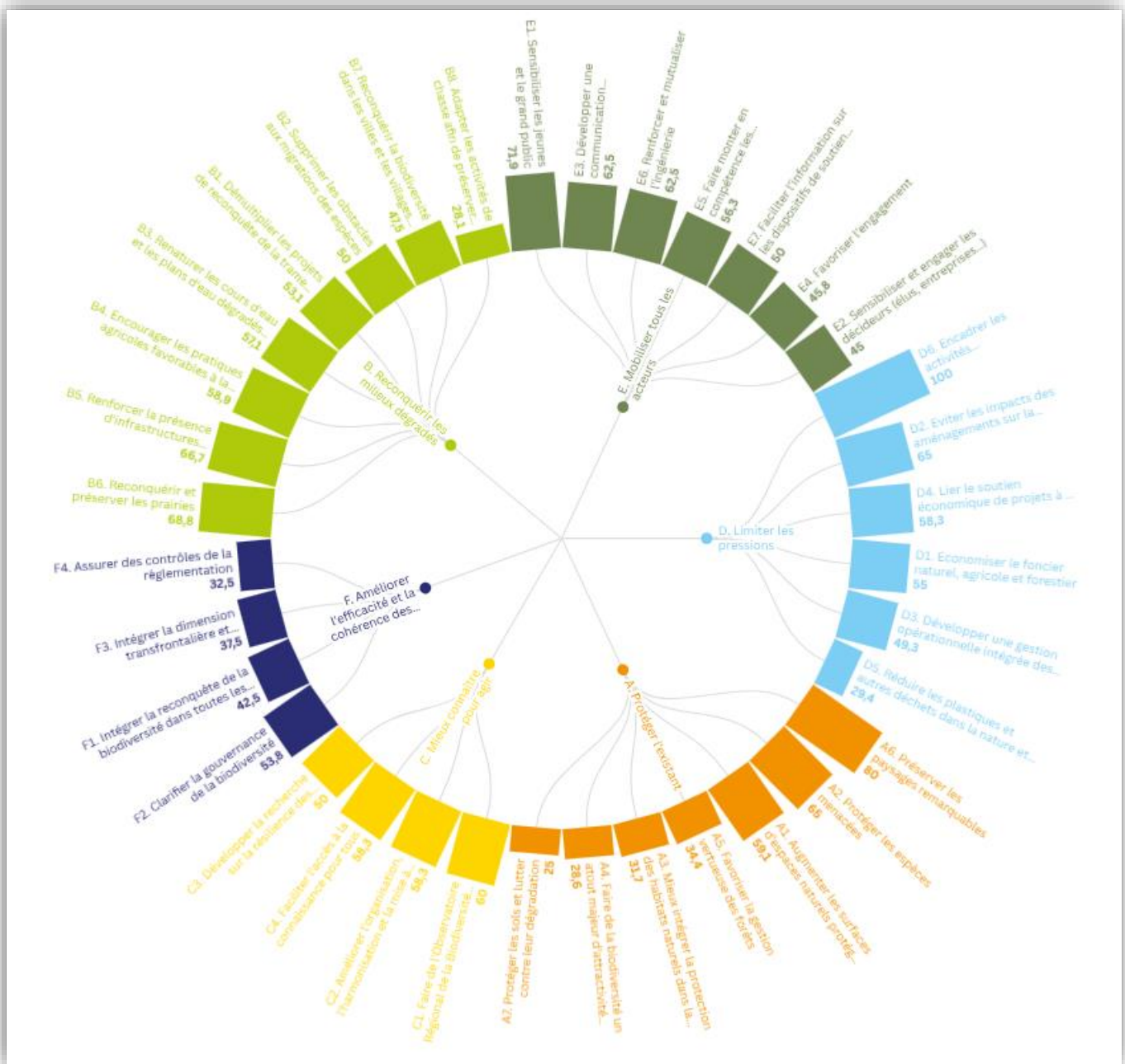


Les résultats obtenus confirment la dynamique en cours et témoignent de la mobilisation de nombreux acteurs au sein du territoire régional. Le nombre d'actions engagées (à différents stade d'avancement) est important (**75% en cours de mise en œuvre**). Ces dynamiques devront être poursuivies afin de pouvoir se concrétiser par de réelles actions en faveur de la préservation et restauration de la biodiversité au cours des prochaines années.



Les niveaux de réalisation diffèrent entre les axes et les défis de la SRB comme le montre les graphiques ci-dessous. Des réflexions seront ouvertes avec les membres du CRB et collectif pour accélérer la mise en œuvre des axes et des défis les moins avancés.





Etat d'avance des défis au sein des axes de la Stratégie Régionale Biodiversité en 2024

L'investissement de chacun est nécessaire pour atteindre le résultat défini dans la feuille de route. L'engagement des différentes actions nécessite la mobilisation de l'ensemble des acteurs et la recherche d'autres leviers de financement.